

Sites Natura 2000

**FR7200732 - «Coteaux de Thézac
et de Montayral»**

**FR7200733 - «Coteaux du Boudouyssou
et plateau de Lascrozes»**

Bilan d'animation 2015

Bilan d'animation 2015





Conservatoire
d'espaces naturels
Aquitaine



Sites Natura 2000

FR7200732 - «Coteaux de Thézac
et de Montayral»

FR7200733 - «Coteaux du Boudouyssou
et plateau de Lascrozes»

Bilan d'animation 2015



UNION EUROPEENNE
Ce projet est financé
par l'Union Européenne

l'Europe
s'engage
en Aquitaine



Liberté - Égalité - Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE



Ministère
de l'Écologie,
du Développement
durable,
des Transports
et du Logement



Liberté - Égalité - Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE



MINISTÈRE
DE L'ALIMENTATION
DE L'AGRICULTURE
ET DE LA PÊCHE



Liberté - Égalité - Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE



PRÉFET
DE LA RÉGION
AQUITAINE-LIMOUSIN-
POITOU-CHARENTES

Références bibliographiques :

GOBLOT J. et SOURIAT M., 2015, *Bilan d'animation des sites Natura 2000 « Coteaux de Thézac et de Montayral » et « Coteaux du Boudouyssou et Plateau de Lascrozes »*. Conservatoire d'Espaces Naturels d'Aquitaine, 24 pages

TABLE DES MATIERES

LISTE DES TABLEAUX ET FIGURES	2
PREAMBULE	3
I. Les sites Natura 2000 et leurs DOCOBs.....	3
A. <i>Contexte et présentation du site FR7200733 « Coteaux de Thézac et de Montayral »</i>	3
B. <i>Contexte et présentation du site FR7200733 « Coteaux du Boudouyssou et Plateau de Lascrozes »</i>	4
II. L’animation.....	5
III. Missions de la structure animatrice	5
BILAN DE L’ANIMATION DES DEUX DOCOBs EN 2015.....	6
I. Phase de préparation de la mise en œuvre des DOCOBs.....	6
A. <i>Mise à jour des informations</i>	6
B. <i>Information et communication sur les mesures de gestion</i>	7
II. Phase de mise en œuvre des mesures de gestion	9
A. <i>Mise en œuvre des Mesures Agro-Environnementales et Climatiques (MAEC)</i>	10
B. <i>Mise en œuvre des Contrats Natura 2000 et de la Charte</i>	17
III. SOUTIEN A DES PROGRAMMES D’ACTIONS DE DEVELOPPEMENT DURABLE ET APPUI TERRITORIAL.....	20
IV. Assistance à l’application du régime d’évaluation d’incidences.....	21
A. <i>Projet d’effacement d’un étang dans le Vallon de la Vergnote</i>	21
B. <i>Projet de rénovation d’une habitation et demande de conseil de gestion sur coteaux</i>	21
V. Bilan et Comité de Pilotage.....	21
BILAN FINANCIER.....	22
PERSPECTIVES DE POURSUITE DE L’ANIMATION	24
BIBLIOGRAPHIE	24
CREDITS PHOTOGRAPHIQUES	24

LISTE DES TABLEAUX ET FIGURES

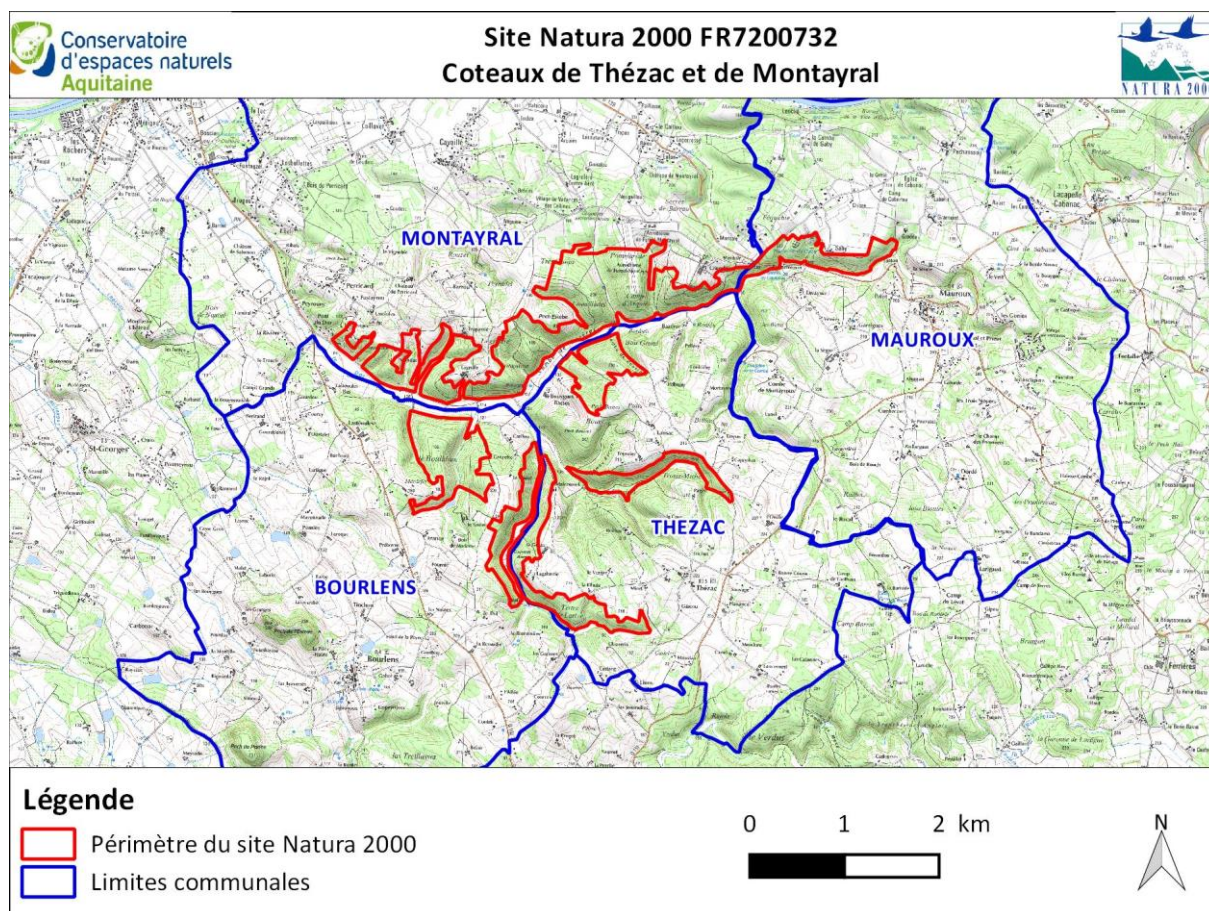
Tableau 1 : Liste des MAEC disponibles sur le territoire du PAEC, enjeux et engagements unitaires associés.....	13
Tableau 2 : Synthèse des MAEC souscrites en 2015	14
Figure 1 : Cartographie du périmètre du site Natura 2000 des « Coteaux de Thézac et de Montayral »	3
Figure 2 : Cartographie du périmètre du site Natura 2000 des « Coteaux du Boudouyssou et Plateau de Lascrozes »	4
Figure 3 : Illustration du panneau d'information sur le site réalisé par le Département 47 avec l'appui du CPIE et CEN Aquitaine	8
Figure 4 : Localisation du panneau d'information devant être posé à Villeneuve-sur-Lot (Lascrozes) ..	8
Figure 5 : Itinéraire de la sortie nature proposée en 2015 sur les sites Natura 2000	9
Figure 6 : Rétro planning de la réalisation et de la mise en œuvre du PAEC	10
Figure 7 : Carte de localisation du périmètre du PAEC des coteaux de Thézac et Lascrozes (AQ_THLA)	11
Figure 8 : Carte de localisation des surfaces agricoles sur le territoire du PAEC	12
Figure 9 : Carte de localisation des parcelles engagées dans une ou plusieurs MAEC en 2015	15
Figure 10 : Localisation des contrats Natura 2000 (ancienne programmation)	17
Figure 11 : Entretien des milieux naturels ouverts par la fauche – 19 février 2015 (Noaillac).....	18
Figure 12 : Entretien des milieux naturels ouverts par la fauche à Thézac – 19 février 2015 (La Gabertie)	18
Figure 14 : Travaux de débroussaillage sur le coteau de Castelmerle – avant (16/11/14)-après (19/02/15) (Castelmerle).....	19
Figure 15 : Traitement des rémanents – avant (19/02/15)-après (16/03/15) (Castelmerle)	19
Figure 16 : Lisières entretenues (Pech de Lartel)	19
Figure 17 : Stockage des rémanents en dehors des secteurs contractualisés (Pech de Lartel).....	19
Figure 18 : Entretien par la fauche – Rouyre (19/02/2015)	20
Figure 18 : Périmètre d'Aire Alimentation de Captage de Lenclio issu de l'appel à manifestation d'intérêt de la CA47	20

PREAMBULE

I. LES SITES NATURA 2000 ET LEURS DOCOBS

A. Contexte et présentation du site FR7200732 « Coteaux de Thézac et de Montayral »

Le site Natura 2000 « Coteaux de Thézac et de Montayral » (FR 7200732) s'étend sur les communes de Thézac, Montayral, Bourlens en Lot-et-Garonne (435,4ha) et Mauroux dans le Lot (32,8 ha) (Cf. Figure 1 ci-après).



(Source : Scan25 IGN 2008, Conception CEN Aquitaine - 2015)

Figure 1 : Cartographie du périmètre du site Natura 2000 des « Coteaux de Thézac et de Montayral »

Le Document d'Objectifs (DOCOB), élaboré par l'ARPE 47 (CPIE 47) et l'ONF (Agence de Bordeaux), a été validé en 2004.

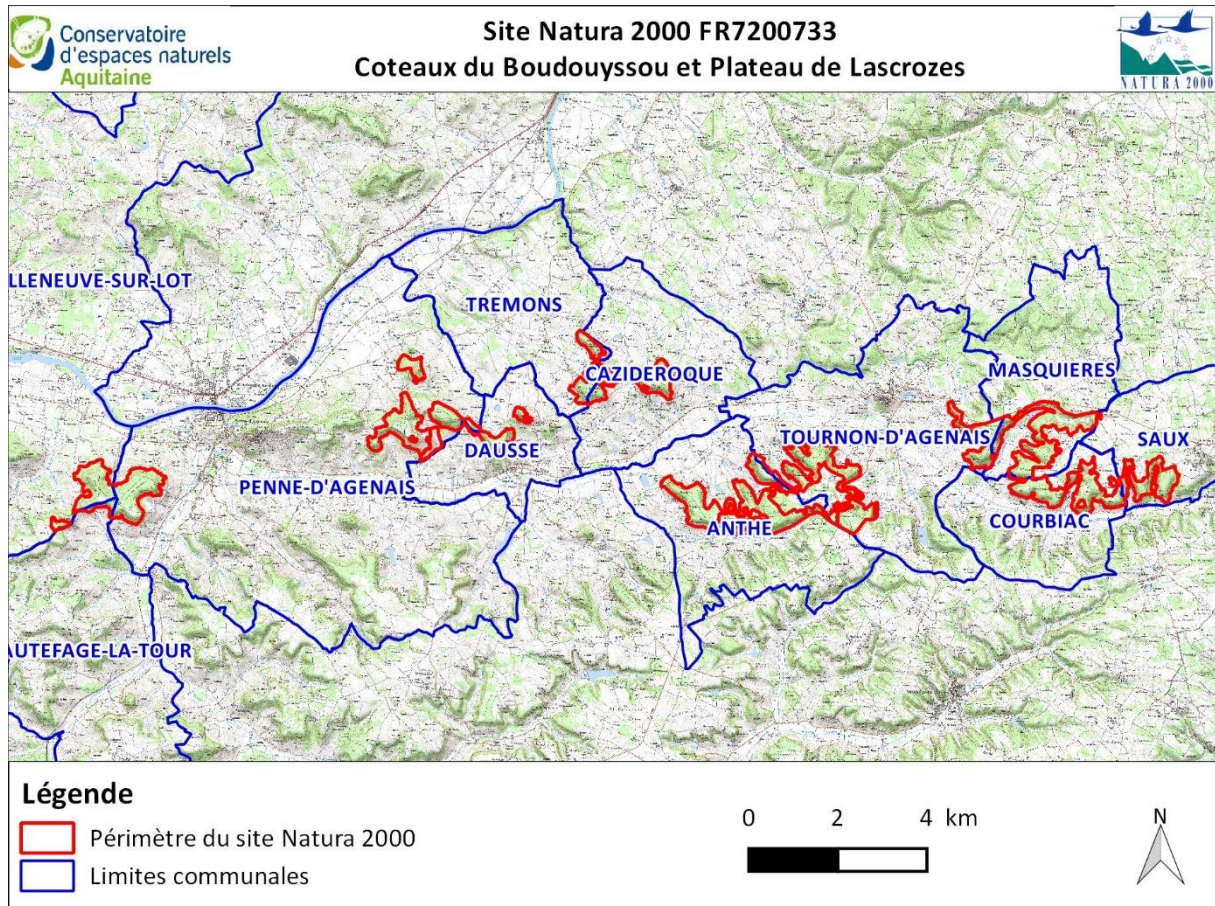
L'enjeu du site est principalement lié à la présence d'habitats communautaires de fort intérêt patrimonial : essentiellement des pelouses calcaires à orchidées (habitat d'intérêt communautaire prioritaire), des landes à genévriers et des prairies maigres de fauche.

Les objectifs principaux définis dans le DOCOB concernent la restauration et l'entretien des habitats d'intérêt communautaire présents sur le site.

Les actions contractuelles prévues doivent permettre d'assurer le maintien et le développement des espaces ouverts, via la réouverture mécanique des zones embroussaillées (chênaie pubescente, landes à genévriers), et l'entretien extensif par fauche ou pâturage des espaces ouverts de type pelouse ou prairie de fauche.

B. Contexte et présentation du site FR7200733 « Coteaux du Boudouyssou et Plateau de Lascrozes »

Le site Natura 2000 « Coteaux du Boudouyssou et plateau de Lascrozes » (FR 7200733) s'étend sur une surface de 1228 ha sur 10 communes en Lot-et-Garonne (Villeneuve-sur-Lot, Penne-d'Agenais, Dausse, Cazideroque, Trémons, Anthé, Hautefage la Tour, Courbiac, Tournon-d'Agenais, Masquières) et une commune dans le Lot (Saux) (Cf. Figure 2 ci-après).



(Source : Scan25 IGN 2008, Conception CEN Aquitaine - 2015)

Figure 2 : Cartographie du périmètre du site Natura 2000 des « Coteaux du Boudouyssou et Plateau de Lascrozes »

Le Document d'Objectifs (DOCOB), élaboré par l'ARPE 47 (CPIE 47) et l'ONF (Agence de Bordeaux), a été validé en 2008.

L'enjeu principal du site défini dans le DOCOB est la préservation des pelouses calcaires à orchidées (habitats d'intérêt communautaire prioritaire), ainsi que les habitats communautaires et/ou habitats d'espèces associés (landes à genévriers, buxaias, chênaies pubescentes).

Le second enjeu concerne les espèces d'intérêt communautaire prioritaire présentes sur le site (chiroptères et écrevisses à pieds blancs) et leurs habitats associés dans le vallon du Ruisseau du Vergnote : grottes à chiroptères, et cours d'eau de plaine avec ripisylve.

Les objectifs principaux du DOCOB sont le maintien et le développement des espaces ouverts, la préservation, voire la restauration des habitats d'intérêt communautaire et habitats d'espèces, le maintien d'une mosaïque d'habitats fonctionnelle, et l'amélioration des connaissances concernant les espèces remarquables du site.

Les actions de gestion prévues dans le DOCOB concernent la réouverture des zones embroussaillées et l'entretien des milieux ouverts via des actions mécaniques et des actions de pâturage. Sont également prévus l'entretien et/ou la restauration des mares, fossés et plans d'eau, l'entretien et/ou la restauration des ripisylves et l'entretien des haies et alignements d'arbres. Concernant les espèces patrimoniales du site, des mesures spécifiques (aménagement de grottes à chiroptères, lutte contre les espèces invasives de cours d'eau et aménagement des berges) sont citées.

II. **L'ANIMATION**

L'animation des deux sites Natura 2000 est portée par l'Etat à défaut de la présence d'un maître d'ouvrage local.

L'Etat a lancé fin 2014 une consultation pour l'animation groupée de trois Documents d'Objectifs : « Coteaux du Boudouyssou et plateau de Lascrozes », « Coteaux de Thézac et de Montayral » et « Coteaux du ruisseau des Gascons ».

Le Conservatoire d'espaces naturels d'Aquitaine, associé à l'association Au fil des Séounes pour le DOCOB Coteaux du ruisseau des Gascons, se sont portés candidat à cette nouvelle phase d'animation d'une durée de 3 années.

Le présent bilan est celui de l'année 2015 d'animation des deux sites Natura 2000 « Coteaux du Boudouyssou et plateau de Lascrozes » et « Coteaux de Thézac et de Montayral ». L'animation s'est échelonnée du 15 décembre 2014 au 15 décembre 2015. 55,5 jours d'animation étaient prévus.

Marion Souriat et Julie Goblot sont, au sein du CEN Aquitaine, les animatrices du site Natura 2000.

CEN Aquitaine

Antenne Lot-et-Garonne

6, rue des Fossés – 47 800 Allemans-du-Dropt

05 53 64 00 51

antenne47@cen-aquitaine.fr

III. **MISSIONS DE LA STRUCTURE ANIMATRICE**

La mission d'animation du Documents d'Objectifs s'articule autour de **3 grandes phases** :

- la phase de **préparation de la mise en œuvre du DOCOB** ;
- la phase de **mise en œuvre des mesures de gestion** ;
- la phase de **synthèse, de bilan et de mise à jour du DOCOB**.

Plus largement, les missions de la structure animatrice du DOCOB, selon l'ATEN, s'articulent autour des volets suivants :

- Gestion des habitats et espèces (via les outils Natura 2000)
- Suivi des évaluations d'incidences
- Suivis scientifiques
- Information, communication et sensibilisation
- Veille à la cohérence des politiques publiques
- Gestion administrative, financière et animation de la gouvernance du site.

BILAN DE L'ANIMATION DES DEUX DOCOBS EN 2015

L'année 2015 est marquée par l'élaboration du **Projet Agro-Environnemental et Climatique**, ci-après dénommé « PAEC » pour ouvrir à la souscription des **mesures agro-environnementales et climatiques** (MAEC) aux agriculteurs de ces territoires.

I. PHASE DE PREPARATION DE LA MISE EN ŒUVRE DES DOCOBS

Cette première phase d'animation s'appuie sur les étapes suivantes :

- Appropriation des DOCOBS ;
- Mise à jour des informations ;
- Information et communication sur les mesures de gestion.

Le CEN Aquitaine ayant pris en charge l'animation de ces sites Natura 2000 lors de la précédente phase d'animation, l'étape d'appropriation des DOCOBS est ici sans objet.

A. Mise à jour des informations

1. Identification des propriétaires et exploitants agricoles

La consultation des acteurs du territoire (propriétaires, élus, agriculteurs) doit être privilégiée afin de construire un PAEC concerté et adapté au contexte local. En outre, le diagnostic agricole du territoire du PAEC doit rendre compte de pratiques agricoles locales (ex : dates de fauche), qui nécessitent obligatoirement une consultation des agriculteurs du périmètre. Pour cela, la liste des agriculteurs concernés par les sites Natura 2000 a été vivement recherchée.

Le CEN Aquitaine a ainsi consulté la Chambre d'Agriculture du Lot-et-Garonne et la Direction Départementale des Territoires (DDT) du 47. Cette étape, essentielle au bon déroulement de la mise en œuvre de la démarche des MAEC, s'est avérée très délicate. Ces données, jugées confidentielles, ne sont pas accessibles pour une structure comme le CEN Aquitaine et nous ont été transmises qu'après accord officiel de la DDT du 47.

Ce premier recensement a permis d'identifier 79 exploitations agricoles concernées par des îlots PAC interceptant les deux périmètres Natura 2000. Ces données seront à actualiser tous les ans, notamment en tenant compte de l'évolution potentielle du périmètre du PAEC qui peut être négocié annuellement.

2. Mesures de gestion / Fiches action / Charte

Sur la base des DOCOBS et des éléments issus des premières phases d'animation, les mesures et actions définies ont été reprises. Néanmoins, dans l'attente de la validation du nouveau programme du PDRR, fixant notamment les nouvelles orientations des mesures et les budgets alloués à ces actions, les contrats Natura 2000 et Charte 2000 ont été mis en attente en 2015 avec l'accord des services de la DDT.

Par ailleurs, à la suite de la concertation avec les acteurs du territoire et dans le cadre de la construction d'un PAEC sur le territoire des deux sites Natura 2000, les cahiers des charges des MAEC ont été actualisés et/ou rédigés dans le cas de nouvelles mesures. Ces actions répondent aux objectifs fixés dans le PAEC. Ces éléments sont détaillés dans le paragraphe « II.A. Mise en œuvre des MAEC ».

3. *Synthèse des objectifs et actions à mettre en œuvre*

Les 2 précédentes actions ont permis une prise en main des éléments des DOCOBs pour optimiser les possibilités d'animation sur les sites et disposer des éléments de réponse concrets suite aux sollicitations de propriétaires : éligibilité des parcelles et mesures possibles.

B. Information et communication sur les mesures de gestion

1. *Réunion publique et contacts de propriétaires et agriculteurs*

Dans le cadre de l'élaboration du PAEC et à l'initiative du CEN Aquitaine, les agriculteurs et élus des deux sites Natura 2000 ont été conviés à une réunion d'information sur le nouveau Programme de développement rural hexagonal (PDRH) et programme de portée régionale PDRR « 2014-2020 ».

La Chambre d'Agriculture du Lot-et-Garonne et la DDT du 47 ont co-animé la réunion afin d'informer au mieux les interlocuteurs.

La réunion a eu lieu le 21 janvier 2015 à Tournon-d'Agenais. Les enjeux du PAEC et la liste des nouvelles mesures potentiellement mobilisables sur le territoire y ont été expliqués. Cette même réunion avait eu lieu en décembre 2013 lors de la phase d'animation précédente et avec les anciennes mesures.

13 élus et 79 agriculteurs ont été conviés. A été attaché aux courriers d'invitations, un questionnaire sur les caractéristiques agricoles des exploitations. Le compte-rendu de la réunion, la présentation, le courrier d'invitation et le questionnaire sont consultables en annexe 1.

La réunion a rassemblé 22 personnes. 4 questionnaires ont été restitués au CEN Aquitaine (1 lors de la réunion et 3 par la poste) et près de 14 agriculteurs ont appelé la structure pour avoir des renseignements (7 personnes présentes et 4 personnes absentes lors de la réunion de concertation). 8 personnes intéressées ont été rencontrées en entretien individuel sur les exploitations (4 personnes sur le site de Thézac et 4 personnes sur le site de Lascrozes). Les entretiens ont consisté à des discussions sur les mesures avec l'appui des fiches MAEC unitaires et la cartographie des parcelles concernées préparées par l'animateur. La visite des parcelles a été réalisée dans un second temps, après la validation du PAEC.

Cet important travail, réalisé dans des délais très courts (janvier-février 2015) a permis de préciser nos connaissances agricoles sur ce territoire, d'affiner les enjeux du PAEC et ainsi de proposer des mesures agro-environnementales et climatiques adaptées.

Dès la validation du PAEC, l'animateur s'est appuyé sur ces consultations afin de finaliser les éléments avec les contractants pour la déclaration PAC fixée au 15 juin. Enfin, le PAEC a été présenté et validé lors du comité de pilotage de validation du bilan 2015 de l'année d'animation.

2. *Rédaction d'un article*

Un article sur l'animation conjointe de ces deux sites a été rédigé sous la forme d'une lettre d'information Natura 2000. Il sera diffusé dans les bulletins municipaux des communes des deux périmètres Natura 2000 à partir de début 2016. Cet article est présenté en annexe 2.

3. Assistance au Conseil Départemental – Panneaux d'information

Lors de la précédente phase d'animation, le CEN Aquitaine a assisté le Conseil Départemental du Lot-et-Garonne pour la réalisation de panneaux d'information spécifiques à chaque site (Cf. Figure 3 ci-contre).

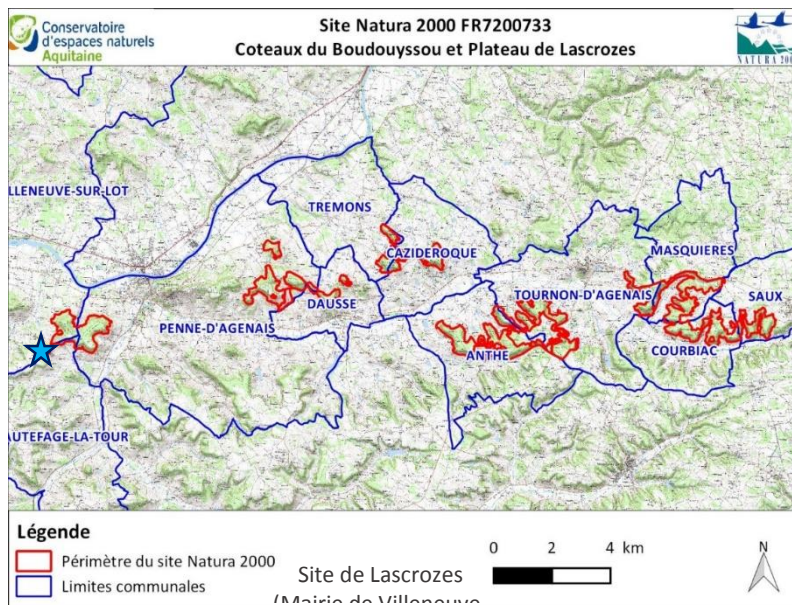
En 2015, la commune de Villeneuve-sur-Lot s'est renseignée auprès du Département du Lot-et-Garonne sur la pose de ce panneau d'information.

Afin de discuter des modalités, le CEN Aquitaine a rencontré le service « Développement Durable et Vie Associative » de la mairie de Villeneuve-sur-Lot le 18 juin 2015 sur site.



Figure 3 : Illustration du panneau d'information sur le site réalisé par le Département 47 avec l'appui du CPIE et CEN Aquitaine

La mairie de Villeneuve-sur-Lot est propriétaire du site dit de Lascrozes (Cf. Figure 4 ci-après). Il est situé à l'extrémité ouest du site Natura 2000 et se caractérise par un complexe de milieux boisés (chênaies pubescente et yeuseraie) et de secteurs ouverts (clairières et prairies). Il bénéficie d'aménagements pour l'accueil du public (aire d'accueil, jeux, etc.) et d'un sentier botanique.



Le panneau d'information, devant être implanté sur une parcelle communale, sera à positionner à l'entrée du site. Ainsi visible, il pourra être consulté par un grand nombre de personnes (randonneurs, promeneurs, centres aérés, ...). Ce site est en effet bien connu localement et est très fréquenté par les Villeneuvois.

Figure 4 : Localisation du panneau d'information devant être posé à Villeneuve-sur-Lot (Lascrozes)

4. Sortie nature à destination du grand public

Une balade nature a été organisée le samedi 6 juin 2015 sur le site Natura 2000 des « Coteaux du Boudouyssou et Plateau de Lascrozes ». Le public a ainsi été invité à la découverte des milieux naturels et de la flore de ce site au cours d'une balade commentée d'environ 4 km autour du château de Noailac (Cf. Figure ci-dessous).

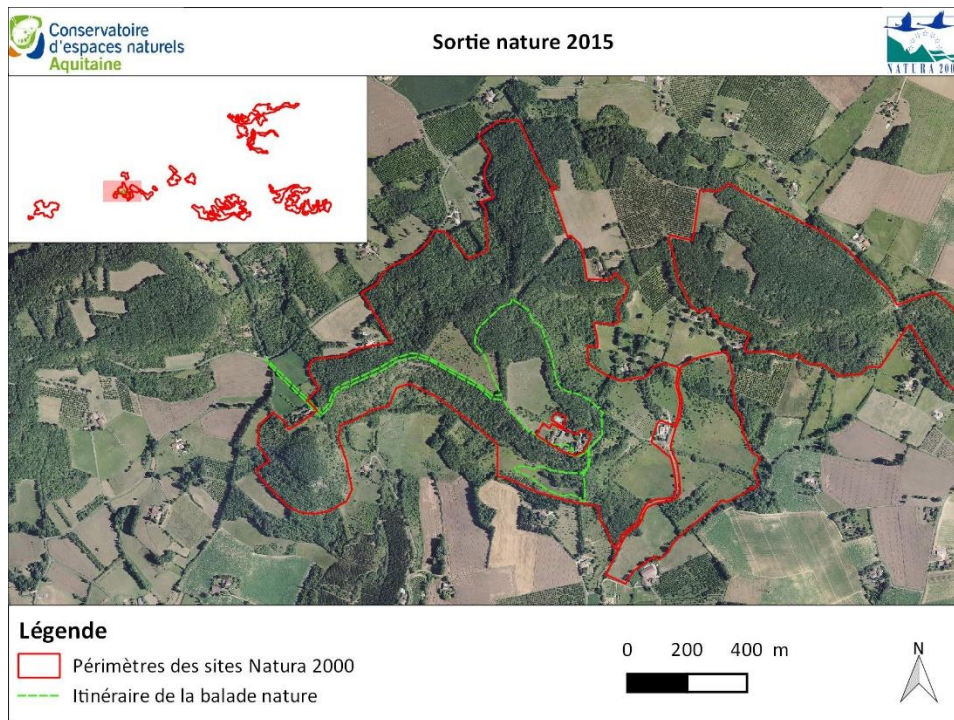


Figure 5 : Itinéraire de la sortie nature proposée en 2015 sur les sites Natura 2000

L'information a été relayée sur internet (agenda en ligne Sortir47, site internet du CEN Aquitaine) et localement auprès des offices de tourisme du secteur et notamment celui de Penne-d'Agenais, commune concernée par la sortie. De plus, des affiches ont été posées dans des endroits stratégiques (panneaux d'information, commerces) afin d'informer au mieux la population locale.

Malgré cette communication, seules deux personnes se sont inscrites pour participer à l'animation, dont une à annuler le jour même. Ainsi, une personne a participé à la sortie nature du 6 juin. De nombreuses orchidées et autres plantes ont pu être observées et une sensibilisation aux enjeux de ces sites Natura 2000 a été réalisée.

Un article de presse est paru le 28 juin 2015 suite à l'animation sur le site internet de LaDépêche.fr.

Les différents outils de communication (affiche, publication sur Sortir47) et l'article de presse sont consultables en annexe 3.

5. Site internet

Le CEN Aquitaine tient à jour le site internet suivant :

<http://www.cen-aquitaine.fr/natura2000/Thezac-Lascrozes/>

Outre la présentation du programme Natura 2000, ce site présente les enjeux et objectifs des deux sites concernés par l'animation, les actions possibles pour préserver les habitats et espèces d'intérêt communautaire ainsi que les actualités de l'animation.

Il est également possible d'y trouver des documents en téléchargement, tels que les périmètres, les DOCOBs, les éléments du PAEC (notice de territoire et notices spécifiques des mesures) ou encore les comptes rendus de réunion.

II. PHASE DE MISE EN ŒUVRE DES MESURES DE GESTION

L'année 2015 s'est concentrée sur l'outil disponible qu'étaient les MAEC pour les agriculteurs. La dernière phase de travaux des contrats Natura 2000 engagés sur l'ancien programme a tout de même été accompagnée techniquement et administrativement.

Par ailleurs, lors des missions de sensibilisation et de communications mais aussi lors des prises de contact avec les agriculteurs, les outils « contrat » et « charte » étaient systématiquement abordés. Ainsi, des personnes intéressées par la démarche se sont faites connaître et dans la perspective du nouveau programme de mesures « contrat » de nouveaux engagements sont à prévoir.

A. Mise en œuvre des Mesures Agro-Environnementales et Climatiques (MAEC)

La mise en œuvre des MAEC sur les deux sites Natura 2000 a rythmé l'année d'animation 2015 de manière très soutenue. Le rétro planning pour la région Aquitaine était le suivant :

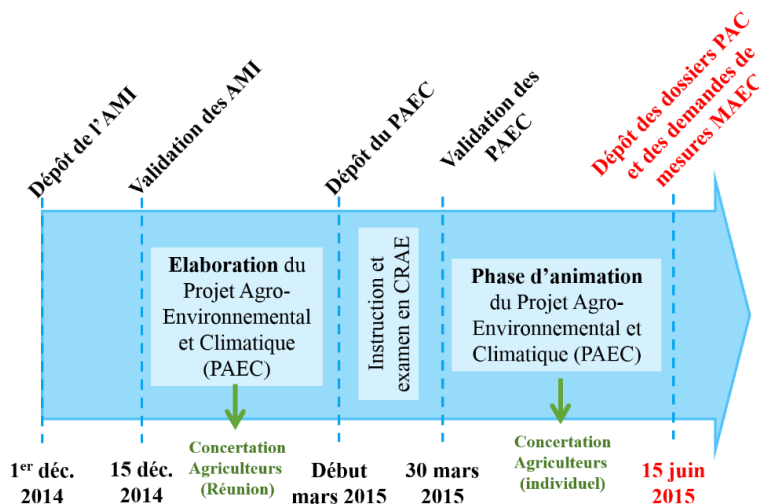


Figure 6 : Rétro planning de la réalisation et de la mise en œuvre du PAEC

A la difficulté de tenir ce planning, il faut ajouter le manque de disponibilité des documents de référence à utiliser dans cette démarche (ex : cahiers des charges des mesures (fiches des types d'opération (TO) et fiches TO simplifiées, modèle de notice de territoire).

Le CEN Aquitaine n'étant pas encore désigné comme structure animatrice des DOCOBs lors de l'appel à projet pour l'élaboration des PAEC en Midi-Pyrénées, seul un PAEC sur le territoire de la région Aquitaine a été déposé en 2015. Un deuxième PAEC sera déposé en région Midi-Pyrénées lors de l'appel à projet 2016-2017.

Enfin, suite à la souscription des mesures, un accompagnement dans la mise en œuvre des mesures a été réalisé auprès des agriculteurs.

1. L'Appel à Manifestation d'Intérêt (AMI)

L'AMI était un pré-projet agro-environnemental et climatique (Cf. Annexe 4). Il avait pour but de faire une première estimation des besoins des territoires. Sur la base de ce premier recensement et de l'enveloppe budgétaire disponible en Aquitaine, des arbitrages ont été fait (priorisation des projets) par les services instructeurs (DRAAF et Région Aquitaine).

Au vu de son enjeu biodiversité, le PAEC de Thézac et de Lascrozes déposé sur des périmètres Natura 2000 a été jugé prioritaire pour la campagne de souscription de 2015.

2. Le dossier de candidature du Projet Agro-Environnemental et Climatique

Le Projet Agro-Environnemental et Climatique répond aux enjeux biodiversité de la stratégie régionale d'intervention PDR 2014-2020. Il s'agit d'un projet à la double dimension agricole et environnementale. Il se décline par un diagnostic (**socio-économique** : avec un approfondissement sur les pratiques pastorales et agricoles propres aux exploitations du périmètre et par un **diagnostic écologique**), par la définition d'une **stratégie de mise en œuvre** (enjeux, objectifs du projet, objectifs

de contractualisation, articulation avec autres projets), une définition de la **gouvernance du projet** (comité de pilotage, suivis, évaluations) et enfin la définition d'un **budget prévisionnel**.

Le territoire couvert par le périmètre du PAEC occupe une surface de **4305,6 ha**. Il s'étend sur 15 communes dont 2 se situent dans le département du Lot, en région Midi-Pyrénées. Il s'agit d'un secteur essentiellement rural avec de faibles densités de population.

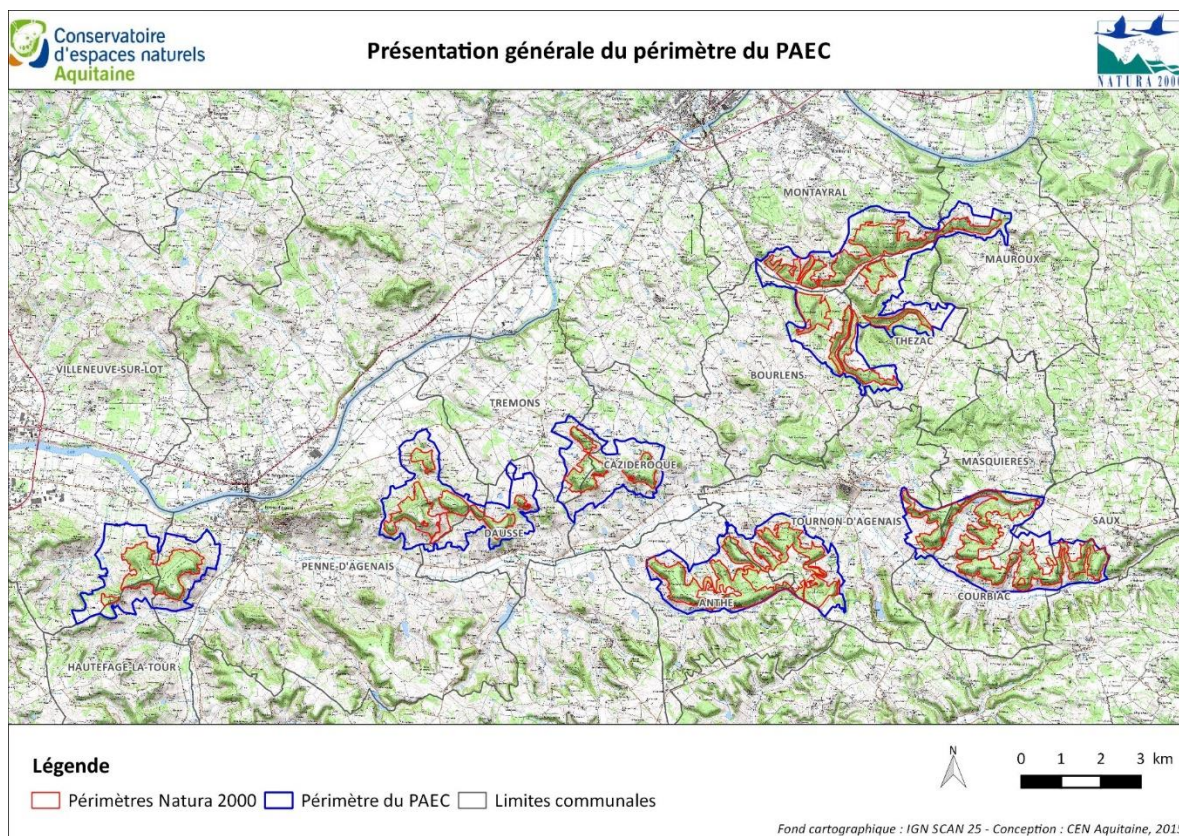


Figure 7 : Carte de localisation du périmètre du PAEC des coteaux de Thézac et Lascrozes (AQ_THLA)

L'enjeu principal du projet concerne la **préservation et la réhabilitation** des habitats d'intérêt communautaire, et notamment des **milieux ouverts**. La mobilisation d'éleveurs, via la proposition de mesures de réouverture des milieux embroussaillés et d'amélioration de la qualité des prairies, permettrait la restauration de ces espaces dégradés et le soutien de ces filières agricoles.

Un deuxième enjeu concerne la conservation des habitats d'espèces d'intérêt communautaire, notamment pour les chiroptères et les rapaces (préservation des territoires de chasse par une action sur les zones de culture et le maintien de mosaïques bocagères et d'entités linéaires) et la présence de l'Ecrevisse à pattes blanches (maintien et/ou restauration de la qualité des cours d'eau de plaine par une action qualitative sur les intrants, l'enherbement et cultures intermédiaires). Ainsi **deux enjeux secondaires** peuvent être dégagés pour ce PAEC : la **reconquête de la qualité de l'eau** et la **préservation des territoires de chasse des chiroptères et des rapaces** (maintien d'une mosaïque bocagère notamment).

La Surface Agricole Utile (SAU) représente environ **30% de la surface du territoire du PAEC**, soit **1603,15 ha**. Sur les communes concernées par le périmètre du PAEC, 414 exploitations agricoles sont recensées (Source : RGA, 2010).

Le contexte agricole du territoire du PAEC est semblable au contexte départemental à savoir que les communes concernées par le PAEC sont dominées par trois orientations technico-économiques :

- Les grandes cultures à 30% ;
- La polyculture-élevage à 25% ;
- Les fruits et autres cultures permanentes à 16%.

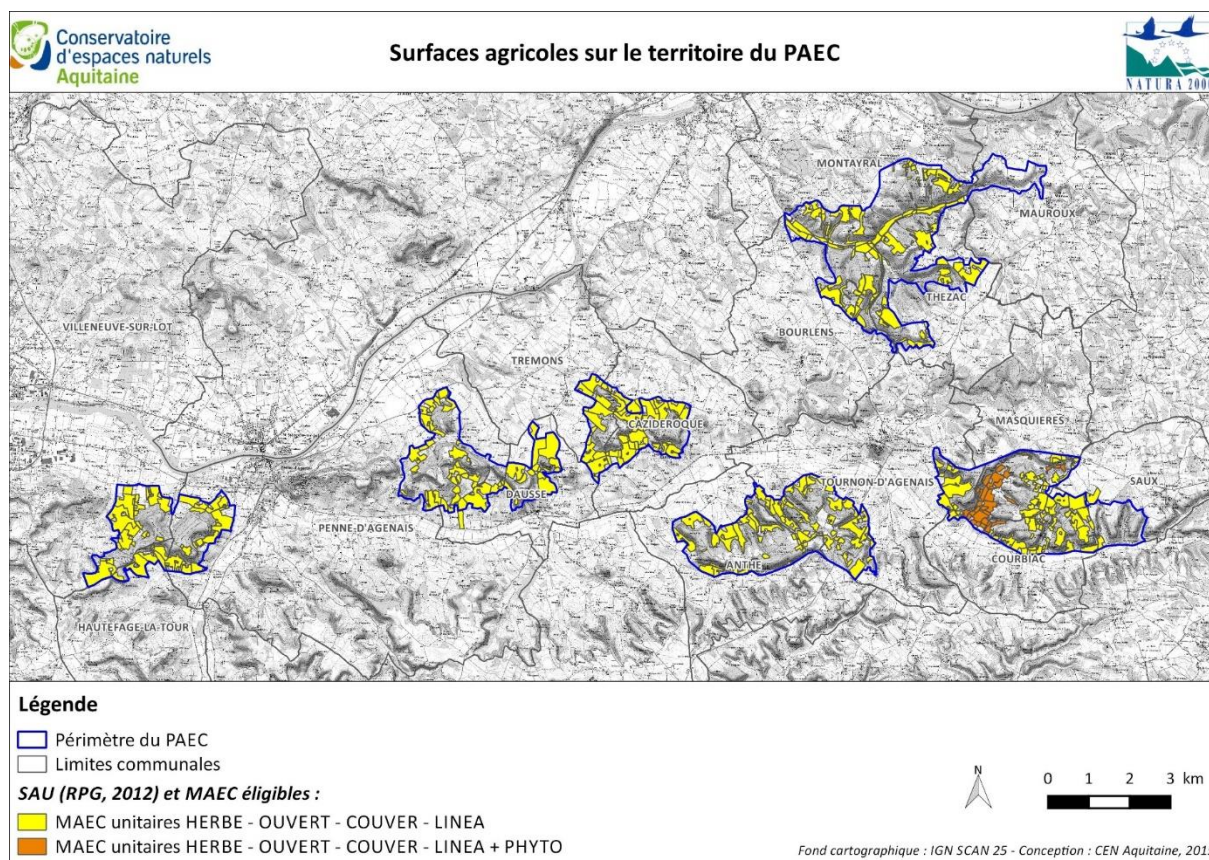


Figure 8 : Carte de localisation des surfaces agricoles sur le territoire du PAEC

Sur les deux sites Natura 2000, l'élevage est peu représenté. A l'échelle du territoire du PAEC, 22% des surfaces de la SAU des îlots PAC sont des prairies temporaires tandis que 18% et 13% sont respectivement associées à de la culture de blé et des prairies permanentes (Source : RPG, 2012). Les vergers occupent également une surface significative avec 10% de la SAU. Le territoire est donc constitué en majorité de prairies.

La fiche de synthèse de ce PAEC (intitulé AQ_THLA) communiquée aux services instructeurs avec le dossier de candidature, est consultable en annexe 5.

3. Les Mesures Agro-Environnementales et Climatiques (MAEC)

Le choix des mesures ouvertes à la souscription s'est fait selon les éléments diagnostiqués sur le périmètre des PAEC (éléments du DOCOB + actualisation des données) et avec la consultation des agriculteurs.

a) Les MAEC disponibles sur le territoire du PAEC

La liste des mesures proposées sur le territoire du PAEC est présentée dans le tableau 7 suivant. Pour chaque mesure est précisé l'enjeu auquel elle répond, les milieux éligibles, les engagements unitaires qui la composent et les montants associés. Concernant la mesure HERBE_06, la date habituelle moyenne de fauche est fixée au 20 mai sur le territoire du PAEC.

Tableau 1 : Liste des MAEC disponibles sur le territoire du PAEC, enjeux et engagements unitaires associés

Enjeu du PAEC	Milieux éligibles	Code mesure	Intitulé	Engagements unitaires	Précisions	Montant EU	Montant total
Pelouses sèches, landes et prairies mésophiles							
Restauration et maintien des milieux ouverts	HIC Landes, pelouses et prairies	AQ_THLA_PS01	Maintien de l'ouverture des habitats en milieux ouverts - Entretien par gestion pastorale	HERBE_09	pâturage 5 ans	75,44 €	75,44 €
		AQ_THLA_PS02	Maintien de l'ouverture des habitats en milieux ouverts - Entretien par gestion pastorale avec absence de fertilisation azotée	HERBE_09	pâturage 5 ans	75,44 €	86,11 €
				HERBE_03	UN = 40 - absence de fertilisation 5 ans	10,67 €	
		AQ_THLA_PS03	Maintien de l'ouverture des habitats en milieux moyennement embroussaillés – Entretien par gestion mécanique/manuelle	OUVERT_02	Entretien 2 ans	38,17 €	38,17 €
		AQ_THLA_PS04	Maintien de l'ouverture des habitats en milieux moyennement embroussaillés – Entretien par gestion mécanique/manuelle avec absence de fertilisation azotée	OUVERT_02	Entretien 2 ans	38,17 €	48,84 €
			HERBE_03	UN = 40 - absence de fertilisation 5 ans	10,67 €		
	HEIC Chiroptères et rapaces : prairies gérées par la fauche et/ou le pâturage	AQ_THLA_PS05	Maintien de l'ouverture des habitats en milieux moyennement embroussaillés – Entretien par gestion pastorale et complément d'entretien mécanique/manuel avec absence de fertilisation azotée	OUVERT_02	Entretien 2 ans	38,17 €	101,65 €
				HERBE_09	pâturage 3 ans	52,81 €	
				HERBE_03	UN = 40 - absence de fertilisation 5 ans	10,67 €	
	HIC Landes et pelouses	AQ_THLA_PS06	Restauration et maintien de l'ouverture des habitats en milieux fortement embroussaillés – Entretien par gestion mécanique/manuelle	OUVERT_01	entretien 4 ans	246,76 €	246,76 €
AQ_THLA_PS07		Restauration et maintien de l'ouverture des habitats en milieux fortement embroussaillés – Entretien par gestion pastorale et complément d'entretien mécanique/manuel avec absence de fertilisation azotée	OUVERT_01	entretien 2 ans	209,00 €	259,03 €	
			HERBE09	pâturage 2 ans	41,49 €		
		HERBE03	UN = 40 - absence de fertilisation 4 ans	8,54 €			
Pelouses et prairies mésophiles							
Restauration et maintien des milieux ouverts - Préservation des territoires de chasse des chiroptères et rapaces	HIC Pelouses et prairies	AQ_THLA_HE01	Gestion des prairies par retard de fauche (20 j.)	HERBE_06 (20 jours)	Retard de fauche 20 jours sur 100 % de la surface engagée	120,86 €	120,86 €
		AQ_THLA_HE02	Gestion des prairies par retard de fauche (20 j.) avec absence de fertilisation azotée	HERBE_06 (20 jours)	Retard de fauche 20 jours sur 100 % de la surface engagée	120,86 €	131,53 €
			HERBE_03	UN = 40 - absence de fertilisation 5 ans	10,67 €		
	HEIC Chiroptères et rapaces : prairies gérées par la fauche	AQ_THLA_HE03	Gestion des prairies par retard de fauche (40 j.)	HERBE_06 (40 jours)	Retard de fauche 40 jours sur 100 % de la surface engagée	222,86 €	222,86 €
		AQ_THLA_HE04	Gestion des prairies par retard de fauche (40 j.) avec absence de fertilisation azotée	HERBE_06 (40 jours)	Retard de fauche 40 jours sur 100 % de la surface engagée	222,86 €	233,53 €
			HERBE_03	UN = 40 - absence de fertilisation 5 ans	10,67 €		
Préservation des territoires de chasse des chiroptères et rapaces-	Grandes cultures						
	Grandes cultures	AQ_THLA_HE05	Conversion de terres arables en prairies avec absence de fertilisation azotée	COUVER_06	-	285,52 €	372,49 €
				HERBE_03	UN = 110 - absence de fertilisation 5 ans	86,97 €	
	AQ_THLA_HE06		COUVER_06	-	285,52 €	406,38 €	

Enjeu du PAEC	Milieux éligibles	Code mesure	Intitulé	Engagements unitaires	Précisions	Montant EU	Montant total	
Reconquête de la qualité de l'eau			Conversion de terres arables en prairies avec gestion par retard de fauche (20 jours)	HERBE_06 (20 jours)	Retard de fauche 20 jours sur 100 % de la surface engagée	120,86 €		
		AQ_THLA_GC01	Absence de traitement herbicide sur les grandes cultures	PHYTO_02 (grandes cultures)	Absence de traitement sur 100 % de la surface engagée	139,08 €	139,08 €	
		AQ_THLA_GC02	Absence de traitement phytosanitaire de synthèse sur les grandes cultures	PHYTO_03 (grandes cultures)	Absence de traitement sur 100 % de la surface engagée	282,04 €	282,04 €	
	Vergers, Noyeraies, Arboriculture							
	Arboriculture		AQ_THLA_VE01	Absence de traitement herbicide sur les vergers	PHYTO_02 (arboriculture)	-	233,82 €	233,82 €
			AQ_THLA_VE02	Absence de traitement phytosanitaire de synthèse sur les vergers	PHYTO_03 (arboriculture)	-	368,50 €	368,50 €
	Haies et arbres isolés							
	Haies		AQ_THLA_HA01	Entretien de haies localisées de manière pertinente	LINEA_01	entretien 3 ans	0,54 €	0,54 €
	Arbres isolés		AQ_THLA_AR01	Entretien d'arbres isolés	LINEA_02	entretien 1 an	3,96 €	3,96 €

b) Synthèse des MAEC souscrites en 2015

Comme indiqué précédemment, seul un PAEC pour la région Aquitaine a été déposé en 2015. Ainsi, la souscription aux MAEC n'était pas ouverte pour les exploitants localisés dans le Lot, sur les communes de Saux et Mauroux.

Quatre exploitants agricoles se sont engagés dès 2015 dans des mesures agro-environnementales et climatiques (Cf. Tableau 2 ci-après et Figure 9 en page suivante). Les cartes détaillées des éléments engagés dans une MAEC en 2015 sont présentées en annexe 7.

Tableau 2 : Synthèse des MAEC souscrites en 2015

Lieu-dit	Code de la Mesure	Nom de la Mesure	Enjeux de conservation (habitats et/ou espèces visées)	Montant annuel unitaire	Valeur engagée	Unité	Montant annuel	Montants sur 5 ans	TOTAL Budget 2015 sur 5 ans
Lagrèze	AQ_THLA_HE02	Gestion des prairies par retard de fauche (20 j.) avec absence de fertilisation azotée	Prairie de fauche - HIC et HEIC (chiroptères et rapaces)	131,53 €	5,29	ha	695,79 €	3 478,97 €	4 634,94 €
	AQ_THLA_HE04	Gestion des prairies par retard de fauche (40 j.) avec absence de fertilisation azotée	Pelouse sèche - HIC et HEIC (chiroptères et rapaces)	233,53 €	0,99	ha	231,19 €	1 155,97 €	
Noailac	AQ_THLA_HE03	Gestion des prairies par retard de fauche (40 j.)	Prairie maigre de fauche - HIC et HEIC (chiroptères et rapaces)	222,86 €	5,54	ha	1 234,64 €	6 173,22 €	19 583,35 €
	AQ_THLA_HE06	Conversion de terres arables en prairies avec gestion par retard de fauche (20 jours)	Prairie maigre de fauche - HIC et HEIC (chiroptères et rapaces)	406,38 €	5,17	ha	2 100,98 €	10 504,92 €	
	AQ_THLA_HA01	Entretien de haies localisées de manière pertinente	Haie - HEIC (Chiroptères, Lucane cerf-volant)	0,54 €	1076	ml	581,04 €	2 905,20 €	

La Touffagne	AQ_THLA_PS02	Maintien de l'ouverture des habitats en milieux ouverts - Entretien par gestion pastorale avec absence de fertilisation azotée	Pelouses sèches - HIC et HEIC (chiroptères et rapaces)	86,11 €	6,3	ha	542,49 €	2 712,47 €	3 230,66 €
	AQ_THLA_PS06	Restauration et maintien de l'ouverture des habitats en milieux fortement embroussaillés – Entretien par gestion mécanique/manuelle	Pelouses sèches - HIC et HEIC (chiroptères et rapaces) Pâturages permanents - HEIC (chiroptères et rapaces)	246,76 €	0,42	ha	103,64 €	518,20 €	
Cirgou	AQ_THLA_PS06	Restauration et maintien de l'ouverture des habitats en milieux fortement embroussaillés – Entretien par gestion mécanique/manuelle	Pelouses sèches - HIC et HEIC (chiroptères et rapaces)	246,76 €	2,09	ha	515,73 €	2 578,64 €	2 578,64 €

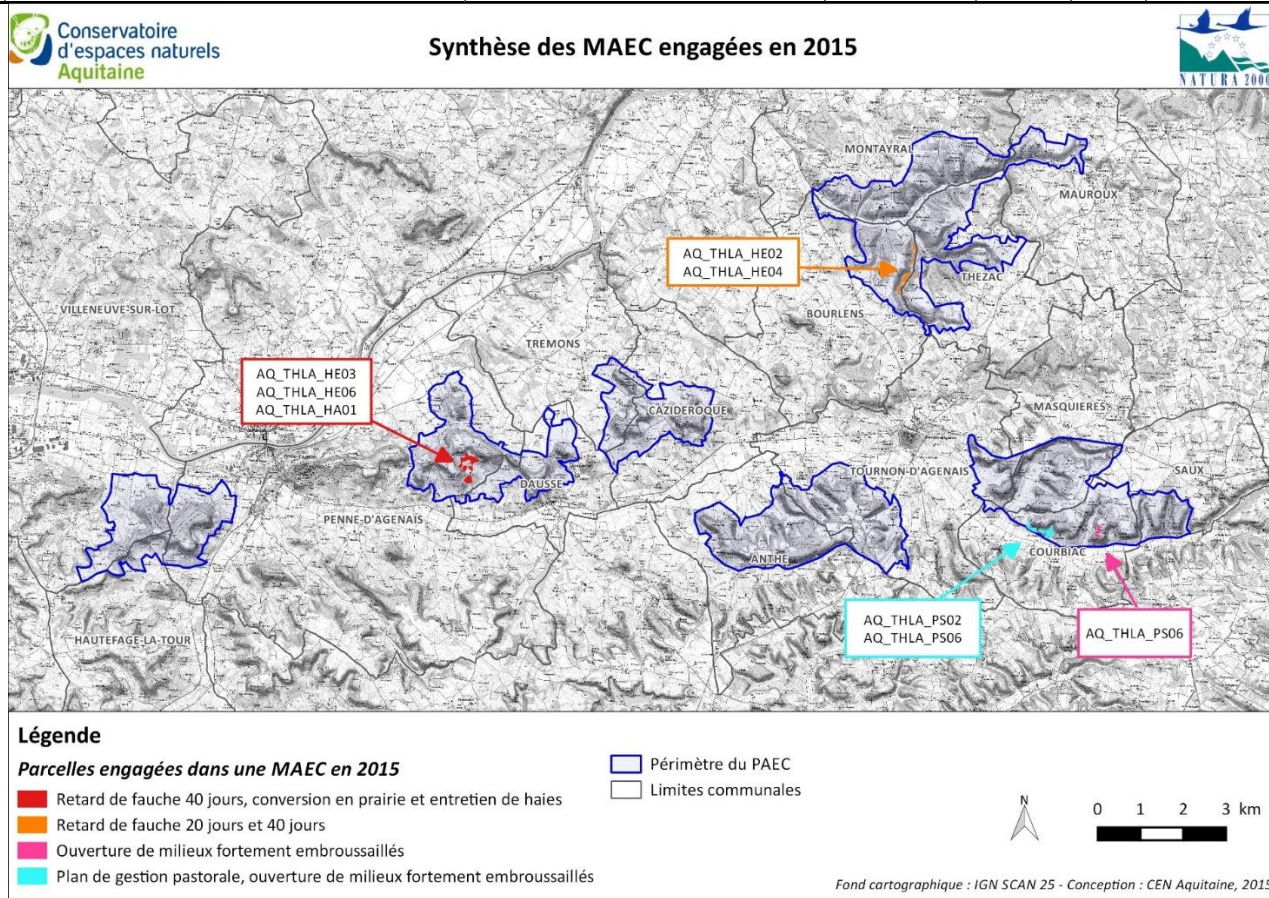


Figure 9 : Carte de localisation des parcelles engagées dans une ou plusieurs MAEC en 2015

4. *Accompagnement pour la mise en œuvre des MAEC*

a) Assistance pour la déclaration PAC

Chaque exploitant souhaitant s'engager dans une ou plusieurs MAEC a été accompagné par l'animateur pour renseigner les éléments relatifs à leur engagement dans leur déclaration PAC 2015. Ainsi, une carte des éléments à engager annotée des numéros des ilots et parcelles ainsi que des codes des mesures concernées pour chacune des parcelles a été fournie à chaque agriculteur contractant. De plus, les éléments à renseigner dans la déclaration PAEC pour l'engagement dans une MAEC (cases à cocher, colonnes à remplir, ...) ont été expliqués à chaque exploitant.

b) Diagnostic agro-environnemental

Suite à la validation du PAEC, les agriculteurs intéressés par la mise en œuvre d'une ou plusieurs MAEC sur leur exploitation ont été rencontrés individuellement. Après une visite sur le terrain des parcelles concernées, un diagnostic comprenant un diagnostic d'exploitation simplifié et un diagnostic parcellaire détaillé a été réalisé pour chaque exploitant souhaitant s'engager dans une MAEC. La réalisation du diagnostic comprend plusieurs phases :

- Analyse du registre parcellaire graphique (RPG) afin d'identifier quelles parcelles agricoles sont incluses dans le périmètre du PAEC ;
- Visite sur le terrain des parcelles concernées avec l'exploitant agricole ;
- Choix des MAEC en concertation avec l'agriculteur ;
- Rédaction du diagnostic.

La réalisation de ce diagnostic préalable a ainsi pour objectif d'évaluer l'éligibilité de l'exploitant et de ses surfaces agricoles et d'identifier les enjeux de conservation afin de proposer des MAEC adaptées à chaque cas particulier. Ainsi, le diagnostic se compose des éléments suivants :

- Un diagnostic simplifié d'exploitation ;
- Un diagnostic des éléments surfaciques susceptibles de faire l'objet d'une ;
- La liste des MAEC proposées au regard du diagnostic agro-environnemental ;
- La cartographie des parcelles à engager ;
- Une planche photographique.

A chaque diagnostic sont annexés les cahiers des charges des mesures engagées (notices spécifiques), les plans de gestion et programmes de travaux le cas échéant et un cahier d'enregistrement des pratiques.

c) Plan de gestion et programme des travaux

En fonction des MAEC engagées, un plan de gestion et/ou un programme des travaux ont été réalisés et fournis à l'exploitant le cas échéant. C'est le cas par exemple des MAEC AQ_THLA_PS06, pour lesquelles un programme de travaux d'ouverture et d'entretien adapté à chaque cas particulier a été établi. De même, un plan de gestion pastoral spécifique a été rédigé et fourni à l'exploitant concerné par la mesure AQ_THLA_PS02.

d) Accompagnement technique et vérifications sur le terrain

Un accompagnement technique pour la mise en œuvre des MAEC est proposé à chaque exploitant. Ainsi, des visites sur le terrain sont prévues avant le début des travaux afin de réexpliquer les engagements et modalités à respecter. Par exemple dans le cas des mesures d'ouverture de milieux embroussaillés, il s'agit de rappeler le degré de réouverture attendu en fin de travaux, d'identifier clairement à l'aide de rubalise les éléments à conserver (exemple : genévrier remarquable à ne pas couper) ou encore d'indiquer les zones de stockage des rémanents. A cette occasion, les bonnes pratiques à adopter au regard des enjeux présents sont rappelées.

De plus, une vérification sur le terrain de la bonne mise en œuvre des mesures sera réalisée à la fin de la période de travaux. Cette vérification a déjà eu lieu pour les mesures mises en œuvre à l'été 2015 (fauche des prairies, conversion de terres arables en prairies).

B. Mise en œuvre des Contrats Natura 2000 et de la Charte

L'année 2015 s'est concentrée sur l'outil disponible qu'étaient les MAEC pour les agriculteurs. La dernière phase de travaux des contrats Natura 2000 engagés sur l'ancien programme a tout de même été accompagnée techniquement et administrativement.

Par ailleurs, lors des missions de sensibilisation et de communication mais aussi lors des prises de contact avec les agriculteurs, les outils « contrat » et « charte » étaient systématiquement abordés. Ainsi, des personnes intéressées par la démarche se sont ainsi faites connaître et dans la perspective du nouveau programme de mesures « contrat » de nouveaux engagements sont à prévoir.

1. Finalisation des contrats de l'ancienne programmation

a) Rappel des contrats

Depuis 2010, date du début de l'animation de ces sites Natura 2000, 6 contrats ont été souscrits. Cinq de ces contrats avaient des engagements pris pour des travaux d'entretien l'hiver 2014-2015. Le CEN Aquitaine a accompagné administrativement et techniquement 4 contrats. (Cf. Figure 10).

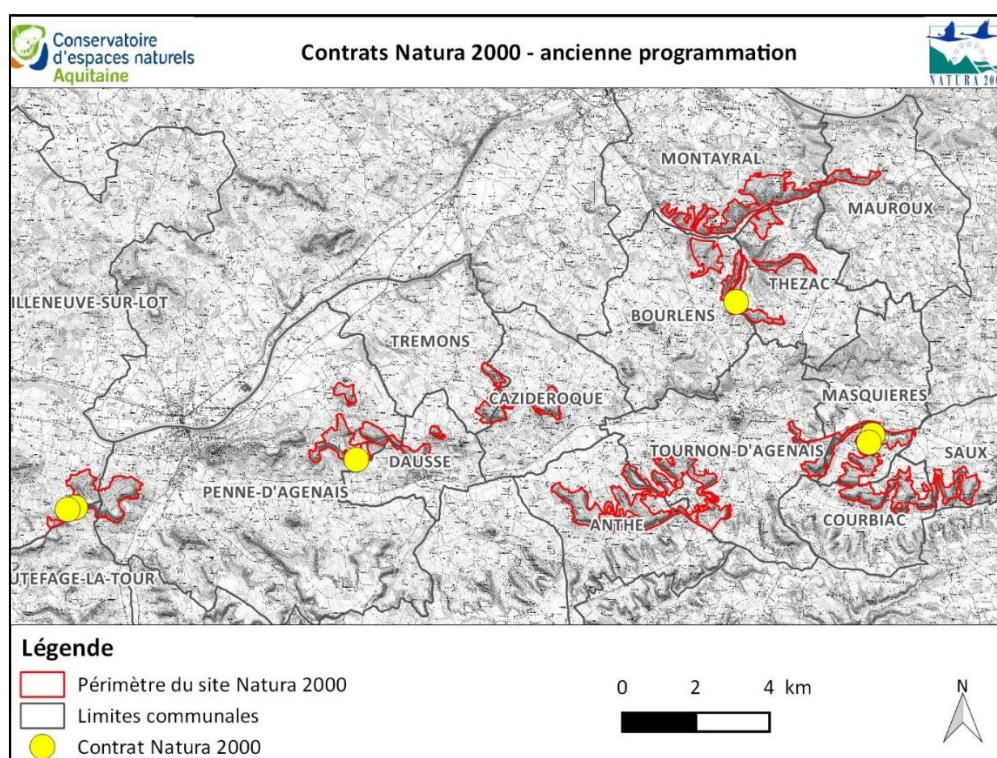


Figure 10 : Localisation des contrats Natura 2000 (ancienne programmation)

b) Aide à la mise en œuvre technique des mesures de gestion

L'accompagnement des travaux par le CEN a été réalisé sur les quatre contrats cités précédemment. Dans ce cadre, l'animateur est intervenu sur site pendant la période de réalisation des travaux en collaboration avec le propriétaire afin de réexpliquer les engagements et modalités. Suite à la finalisation de leurs engagements, le CEN Aquitaine a consulté l'ensemble des signataires dans la perspective de signature d'une nouvelle tranche d'engagement. Cinq propriétaires de ces contrats se sont montrés intéressés par la poursuite de cette démarche. Un propriétaire ne l'a pas souhaité.

➤ Penne-d'Agenais – Noailiac

Travaux à réaliser :

- Maintien mécanique des milieux naturels ouverts par la fauche (A32304)
- Entretien des haies (A32306)

Dates des visites terrain : 19 février 2015

Commentaires : Le signataire du contrat n'a pas demandé d'accompagnement technique pour la réalisation des travaux. Une visite sur site le 19 février 2015 a permis de constater que les travaux avaient été correctement réalisés.



Figure 11 : Entretien des milieux naturels ouverts par la fauche – 19 février 2015 (Noailiac)

➤ Thézac – La Gabertie

Travaux à réaliser :

- Maintien mécanique de milieux naturels ouverts par la fauche (A32304)

Dates des visites terrain : 21 janvier et 19 février 2015

Commentaires : Une première visite sur site a été réalisée le 21 janvier 2015 afin de constater la réalisation des travaux. Toutefois, seule une partie des surfaces concernées avaient été fauchées à cette date. Les engagements à tenir ont donc été rappelés au signataire du contrat et une cartographie des travaux restant à réaliser avant la fin de l'hiver lui a été fournie. Une deuxième visite de terrain de 19 février 2015 a permis de constater que toutes les parcelles concernées avaient été correctement fauchées (Cf. Illustrations ci-dessous).



Figure 12 : Entretien des milieux naturels ouverts par la fauche à Thézac – 19 février 2015 (La Gabertie)

➤ Villeneuve-sur-Lot – Coteau de Castelmerle

Travaux à réaliser :

- Ouverture mécanique de milieux naturels moyennement embroussaillés (A32301)
- Ouverture manuelle de milieux naturels fortement embroussaillés (A32301)
- Ouverture manuelle de milieux naturels moyennement embroussaillés (A32301)

Dates des visites terrain : 16 novembre 2014, 19 février 2015 et 16 mars 2015

Commentaires : Une visite préalable à la réalisation des travaux a été effectuée le 16 novembre 2014 en compagnie du prestataire en charge des travaux afin de lui préciser les opérations à mettre en œuvre et de lui faire part des recommandations de gestion. Un contrôle des travaux a été réalisé le 19 février 2015 sur le site. Les travaux étaient alors correctement réalisés mais un travail restait à faire pour le traitement des rémanents (stockage et/ou brûlis selon les secteurs). Des directives ont donc été transmises au prestataire afin que les opérations soient finalisées rapidement. Ainsi, la visite du 16

mars 2015 a permis de constater la bonne mise en œuvre de l'ensemble des mesures, conformément aux recommandations des cahiers des charges.



Figure 13 : Travaux de débroussaillage sur le coteau de Castelmerle – avant (16/11/14)-après (19/02/15) (Castelmerle)



Figure 14 : Traitement des rémanents – avant (19/02/15)-après (16/03/15) (Castelmerle)

➤ **Masquières – Pech de Lartel**

Travaux à réaliser :

- Entretien des lisières (A32306)

Dates des visites terrain : 21 janvier 2015

Commentaires : Une visite de terrain le 21 janvier 2015 a permis de constater la bonne réalisation des travaux. Seuls quelques rémanents restaient alors à exporter. Ces derniers ont été traités dans la semaine suivante.



Figure 15 : Lisières entretenues (Pech de Lartel)



Figure 16 : Stockage des rémanents en dehors des secteurs contractualisés (Pech de Lartel)

➤ Villeneuve-sur-Lot - Rouyre

Travaux à réaliser :

- Maintien manuel de milieux naturels ouverts par la fauche (A32304)
- Entretien des lisières (A32306)

Dates des visites terrain : 21 janvier 2015

Commentaires : Bien qu'aucun encadrement des travaux n'ait été effectué par l'animateur (travaux suivis par le signataire, CPIE Pays de Serres – Vallée du Lot), une visite de terrain le 21 janvier 2015 a permis de constater la bonne réalisation des travaux prévus pour cette dernière année du contrat.



Figure 17 : Entretien par la fauche – Rouyre (19/02/2015)

2. Suivi technique, administratif et financier

Sur l'ensemble des contrats et chartes, le CEN Aquitaine a assuré un suivi administratif et financier en lien avec la DDT du Lot-et-Garonne, en accompagnant également certains propriétaires dans leur demande de paiement après réalisation des travaux.

3. Nouveaux contrats potentiels

Dans l'attente de la validation du PDRR en Aquitaine, le CEN Aquitaine a continué son travail de sensibilisation et de communication sur les outils Natura 2000 disponibles à l'échelle des périmètres. Ainsi, 5 nouveaux contrats sont d'ores et déjà à prévoir.

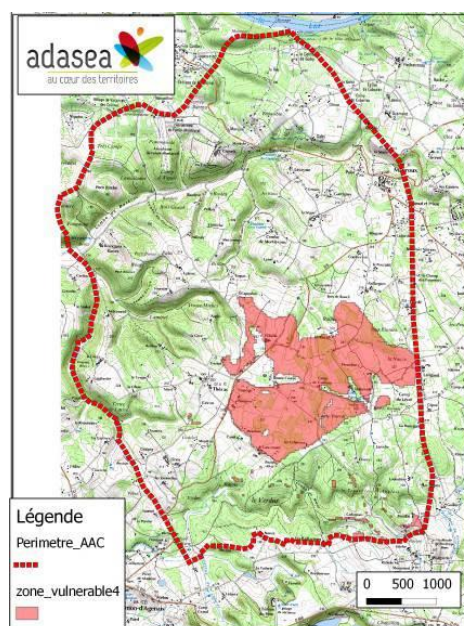
Suite à la prise de contact avec ces propriétaires, aucun diagnostic n'a encore été engagé. D'une part car nous disposons déjà d'éléments complets sur ces milieux (un site bénéficie d'une étude environnementale, deux sites sont des espaces naturels sensibles gérés par le CEN Aquitaine avec plan de gestion, et deux sites actuellement engagés dans des chartes Natura 2000).

III. SOUTIEN A DES PROGRAMMES D' ACTIONS DE DEVELOPPEMENT DURABLE ET APPUI TERRITORIAL

La commune de Thézac, appartenant au site Natura 2000 « Coteaux de Thézac et de Montayral » se situe sur le territoire du Plan d'Action Territorial (PAT) de l'Enclio (outil de gestion de l'Agence de l'eau Adour-Garonne). Il s'agit d'un périmètre d'alimentation d'un captage d'eau potable pour lequel il est nécessaire de mettre en œuvre des actions en faveur de l'amélioration de la qualité de l'eau. La Chambre d'Agriculture du Lot-et-Garonne a été missionnée pour proposer des mesures dont certaines à destination des agriculteurs de ce périmètre. Ainsi, un PAEC « Protection du captage d'eau potable de la source Lenclio » a été déposé par la CA47 en réponse à l'enjeu qualité d'eau.

Les deux PAEC se superposant sur la commune de Thézac, le CEN Aquitaine et la CA47 se sont coordonnés en échangeant à de multiples reprises.

Figure 18 : Périmètre d'Aire Alimentation de Captage de Lenclio issu de l'appel à manifestation d'intérêt de la CA47



Il a ainsi été conclu que la CA47 serait présente à la réunion de concertation avec les agriculteurs du PAEC Natura 2000 et que le CEN Aquitaine assisterait à la réunion de présentation du PAEC Lenclio organisée par la CA47.

La réunion à Thézac a eu lieu le 2 avril en soirée. Le CEN aquitaine a présenté les mesures proposées dans le PAEC Natura 2000. Deux agriculteurs se sont manifestés, un avait déjà pris contact avec le CEN Aquitaine et le second avait rencontré le CEN Aquitaine sur son exploitation.

IV. ASSISTANCE A L'APPLICATION DU REGIME D'EVALUATION D'INCIDENCES

A. Projet d'effacement d'un étang dans le Vallon de la Vergnote

Le CEN Aquitaine a été consulté par les services de la DDT du Lot-et-Garonne pour donner des conseils techniques sur le projet d'effacement d'un étang dans le cadre du plan de gestion du CPIE Pays de Serres – Vallée du Lot sur le site du Vallon de la Vergnote sur la commune de Masquières. Ce projet a pour objectif de lutter contre le développement d'une espèce végétale aquatique exotique envahissante (le Lagarosiphon majeur).

Le CPIE préconise l'effacement de la retenue d'eau par arasement de la digue et de laisser se régénérer une zone humide autour du réseau hydrographique existant. Le CEN Aquitaine n'a reçu comme pièce explicative du projet que la demande loi sur l'eau couplée à la demande d'évaluation des incidences Natura 2000. Les éléments transmis étaient largement insuffisants à la bonne considération des éléments du projet. Néanmoins, quelques préconisations ont été émises comme points de vigilance supplémentaires. Le projet ne prévoit pas le traitement des déchets après vidange (export, brûlis, compostage ou séchage sur place, ...). Puis se pose la question de la récupération des sédiments lors de la vidange avec la possible contamination via des pollutions contenues dans ces boues sur la zone humide en aval. Normalement, ce genre de vidange se fait progressivement avec des systèmes de palier afin d'éviter le relargage de boue en aval. Là encore le projet ne détaille pas ces éléments.

A ce jour, et à notre connaissance, ce projet n'est pas encore réalisé.

B. Projet de rénovation d'une habitation et demande de conseil de gestion sur coteaux

Le CEN Aquitaine a été sollicité pour un projet d'aménagement d'un ensemble bâti en maison d'habitation, chambres d'hôtes et salles polyvalentes. Aucune construction n'est prévue sur des espaces d'intérêt communautaire recensés dans le Document d'Objectif mais la proximité du projet avec le coteau a justifié l'intervention du CEN Aquitaine.

Une visite de terrain a été programmée le 12 février 2015 sur la commune de Courbiac en présence de l'ancien propriétaire. Il a été conclu que le projet ne présente pas d'impact justifiant une étude d'incidence.

Le nouveau propriétaire, très sensible aux démarches environnementales, pourrait se montrer intéressé pour souscrire à une charte et/ou contrat Natura 2000 et il est en demande de conseils de gestion sur ces espaces. Il sera à recontacter en 2016.

V. BILAN ET COMITE DE PILOTAGE

Le Comité de Pilotage s'est tenu le 1^{er} février 2016 à Anthé, en présence d'élus locaux, de propriétaires, d'agriculteurs et d'usagers, des services de l'Etat et de la Chambre d'Agriculture. Ce comité de pilotage a permis de présenter les actions menées au cours de cette première phase d'animation et de se projeter sur la poursuite des opérations à venir.

Un compte-rendu détaillé a par ailleurs été transmis à la DDT.

BILAN FINANCIER

PHASES	TÂCHES DETAILLÉES	DESCRIPTIF DES METHODES ET MOYENS NECESSAIRES A LA REALISATION DE LA TACHE	Total réalisé (HT)	CHm	CHs
Préparation de la mise en œuvre du DOCOB	Appropriation du DOCOB		- €		
	Identification des propriétaires du site	Complément + actualisation du fichier par croisement données cadastrales + service de la DDT pour les données agriculteurs	500,00 €	1	
	Information et communication sur les mesures de gestion	Rédaction et mise en page d'un bulletin de 4 pages A4 et insertion dans le bulletin municipal	500,00 €	1	
	Identification des besoins financiers	Établissement d'un prévisionnel en fonction des contrats en cours ou prévus	275,00 €		0,5
Mise en œuvre des contrats et chartes	Prise de contact avec le propriétaire	Contacts mails, téléphoniques et rencontres directes avec les contractants potentiels selon les cas	500,00 €	1	
	Rencontrer le(s) contractant(s) potentiel(s) – Diagnostic de parcelles et propositions de contrats / chartes	Rendez-vous pour rencontre, visite et proposition de contrat (mairie, propriétaire privé et structures)	1 000,00 €	2	
	Aide au montage du dossier	Accompagnement individualisé dans la constitution du dossier de demande de solde de 2015	500,00 €	1	
	Suivi de l'instruction	Contacts réguliers avec les institutions impliquées et restitution aux contractants	275,00 €		0,5
	Aide à la mise en œuvre technique des mesures	Accompagnement, planification et organisation de la mise en œuvre technique des mesures en hiver 2014-2015	2 000,00 €	4	
	Suivi de la consommation financière et consolidation des besoins	Points réguliers par propriétaire par le biais d'un tableau de bord	550,00 €		1
Mise en œuvre des MAEc	Prise de contact avec les agriculteurs	Organisation d'une réunion d'information en janvier 2015 - Rédaction et mise en page d'un courrier et d'un questionnaire à destination des agriculteurs informant et invitant à une réunion de concertation	1 100,00 €		2
	Rédaction du PAEC et passage en CRAEC en mars 2015	Rédaction notice de territoire, rédaction cahier des charges des mesures, évaluation financière des mesures	8 250,00 €	16,5	
	Animation du PAEC	Rencontre individuelle des agriculteurs intéressés, proposition de mesures MAEc, diagnostic environnemental	5 000,00 €	10	
	Aide au montage du dossier	Assistance administrative pour la déclaration PAC	1 100,00 €		2
	Suivi de l'instruction	Contacts réguliers avec les institutions impliquées et restitution aux contractants	500,00 €	1	
	Aide à la mise en œuvre technique des mesures	Accompagnement technique	3 000,00 €	6	
	Suivi de la consommation financière et consolidation des besoins	Mise à jour annuelle des prévisions de MAE	275,00 €		0,5

PHASES	TÂCHES DETAILLEES	DESCRIPTIF DES METHODES ET MOYENS NECESSAIRES A LA REALISATION DE LA TACHE	Total réalisé	CHm	CHs
			(HT)		
Coordination, synthèse et bilan	Bilan et évaluation des actions et des contrats	Réalisation de bilans annuels et comptes-rendus aux services de l'Etat concernés	1 000,00 €	2	
	Préparation et animation du comité de pilotage	Planification, coordination, invitation, préparation, animation, compte-rendu	825,00 €		1,5
	Coordination des avis techniques	Disponibilité pour avis sur des évaluations d'incidences par exemple	550,00 €		1
Ouverture au public	Organisation d'une sortie grand public par an	Programmation, communication et animation d'une sortie (balade commentée) par an	500,00 €	1	
TOTAL ANIMATION			28 200,00 €	46,5	9
TOTAL Général en HT			28 200,00 €	55,5 jrs	
<p>* Calcul des coûts CEN Aquitaine sur la base d'un coût journalier de : 500 € HT pour un chargé d'études ou chargé de mission, 550 € HT pour un chargé de secteur ou projet</p> <p>NB : A compter du mois de septembre 2011, le CEN Aquitaine est assujetti à la TVA au titre de l'article 261-7-b du CGI : "dépassement du seuil d'exonération (60 000 € cumulés de prestations)". Un taux de TVA de 20% est donc appliqué au montant facturé</p>					
SIRET 397 433 020 00039 - APE 9104Z.					
N° de TVA intracommunautaire : FR 01 397 433 020					

PERSPECTIVES DE POURSUITE DE L'ANIMATION

- Accompagnement et suivi de la mise en œuvre des MAEC souscrites en 2015
- Animation de la charte et des contrats Natura 2000 : sensibilisation et poursuite des contacts pris avec les propriétaires puis renouvellement et souscription des contrats dès validation du PDRR.
- Ajustement du Projet Agro-Environnemental et Climatique : adaptation des mesures en concertation avec les agriculteurs et présentation en CRAEC pour contractualisation en mai 2016.
- Construction d'un Projet Agro-Environnemental et Climatique pour la région Midi-Pyrénées.
- Proposition d'animations : 1 animation sera organisée comme l'année précédente.
- Communication / sensibilisation des propriétaires, usagers...
- Suivi de l'évaluation des incidences

BIBLIOGRAPHIE

GOBLOT J. et SOURIAI M., 2015, *Dossier de candidature pour un Projet Agro-Environnemental et Climatique sur le territoire des sites Natura 2000 « Coteaux de Thézac et de Montayral » et « Coteaux du Boudouyssou et Plateau de Lascrozes »*. Conservatoire d'Espaces Naturels d'Aquitaine, 28 pages + annexes

LAMBERT A., 2014, *Bilan d'animation des sites Natura 2000 - FR7200732 "Coteaux de Thézac et Montayral" et FR7200733 "Coteaux du Boudouyssou et Plateau de Lascrozes"*, Conservatoire d'Espaces Naturels d'Aquitaine, 17 pages + annexes

ONF et CPIE Pays de Serres – Vallée du LOT, 2004, *Document d'objectifs du site Natura 2000 FR7200732 « Coteaux de Thézac et de Montayral »*, 136 pages + annexes

ONF et CPIE Pays de Serres – Vallée du LOT, 2007, *Document d'objectifs du site Natura 2000 FR7200733 « Coteaux du Boudouyssou et Plateau de Lascrozes » - Tome 1 : Document de référence*, 89 pages + annexes

ONF et CPIE Pays de Serres – Vallée du LOT, 2007, *Document d'objectifs du site Natura 2000 FR7200733 « Coteaux du Boudouyssou et Plateau de Lascrozes » - Tome 2 : Cahier des charges*, 61 pages

ONF et CPIE Pays de Serres – Vallée du LOT, 2007, *Document d'objectifs du site Natura 2000 FR7200733 « Coteaux du Boudouyssou et Plateau de Lascrozes » - Tome 3 : Maquette financière*, 4 pages

CREDITS PHOTOGRAPHIQUES

Sauf indication contraire : Julie GOBLOT, CEN Aquitaine, 2015

Photos en page de couverture : Mathilde Mette, CEN Aquitaine, 2013

ANNEXES

ANNEXE 1 : Compte-rendu de la réunion publique d'information et de concertation à destination des agriculteurs pour la construction d'un PAEC	26
ANNEXE 2 : Lettre d'information Natura 2000	27
ANNEXE 3 : Outils de communication pour la sortie nature	28
ANNEXE 4 : Appel à Manifestation d'Intérêt pour la mise en œuvre d'un PAEC	31
ANNEXE 5 : Fiche de synthèse du PAEC AQ_THLA	73
ANNEXE 6 : Notice de territoire du PAEC AQ_THLA	77
ANNEXE 7 : Cartes de localisation des MAEC engagées en 2015	78

**ANNEXE 1 : COMPTE-RENDU DE LA REUNION PUBLIQUE D'INFORMATION ET DE CONCERTATION A
DESTINATION DES AGRICULTEURS POUR LA CONSTRUCTION D'UN PAEC**

- Compte-rendu de la réunion
- Annexe 1 : Feuille de présence
- Annexe 2 : Présentation
- Annexe 3 : Courrier d'invitation, note d'information et questionnaires

Antenne Lot-et-Garonne

6, rue des Fossés
47800 Allemans du Dropt
Tél : 05 53 64 00 51
antenne47@cen-aquitaine.fr
www.cen-aquitaine.org

Sites Natura 2000 :
FR7200732 « Coteaux de Thézac et Montayral »
FR7200733 « Plateau de Lascrozes et Coteaux du Boudouyssou »

Projet Agro-Environnemental et Climatique (PAEC)

**Compte-rendu de la Réunion Publique d'information et de concertation
à destination des agriculteurs**

Le mercredi **21 janvier 2015** à 18h30
à **Tournon d'Agenais**



Ensemble, préservons durablement le patrimoine naturel d'Aquitaine

Etaient présents :

Conservatoire d'Espaces Naturels d'Aquitaine (CEN Aquitaine) :

- MESAGER Catherine (Vice-présidente)
- SOURIAU Marion (Salariée en Lot-et-Garonne)
- GOBLOT Julie (Salariée en Lot-et-Garonne)

Chambre d'Agriculture du Lot-et-Garonne (CA47) :

- RABOT-VACCARI Sylvie

Direction Départementale des Territoires du Lot-et-Garonne – Service Natura 2000 (DDT47) :

- LEMOZY Sylvie

20 exploitants et élus du territoire

Préambule

Le Conservatoire d'Espaces Naturels d'Aquitaine a été désigné en 2013 comme animateur des sites Natura 2000 « Coteaux de Thézac et de Montayral » (FR7200732) et « Coteaux du Boudouyssou et Plateau de Lascrozes » (FR7200733) pour la période 2013-2014. En 2015, il reprend l'animation de ces deux sites Natura 2000 pour la période 2015-2017. Ayant des territoires très proches et des enjeux similaires, ces deux sites font l'objet d'une animation conjointe.

Afin d'accompagner les agriculteurs dans la gestion des territoires, le CEN Aquitaine souhaite proposer un Projet Agro-Environnemental et Climatique ci-après dit « PAEC » sur ces deux sites Natura 2000. L'élaboration d'un tel projet nécessite une concertation forte avec les acteurs du territoire.

Ainsi, les objectifs de cette réunion sont d'informer et de sensibiliser les agriculteurs du territoire sur :

- la structure animatrice des sites Natura 2000 : le CEN Aquitaine ;
- l'intérêt et les enjeux des sites ;
- la possibilité de signer des Mesures Agro-Environnementales et Climatiques (MAEC).

Le but de cette réunion est également de recueillir l'avis des exploitants sur ce projet et les mesures proposées afin que ces dernières puissent être adaptées au mieux au contexte local.

L'ensemble des exploitants concernés au moins pour partie par les sites Natura 2000 et les élus des communes du territoire ont été conviés par le CEN Aquitaine. La Chambre d'Agriculture du Lot-et-Garonne (CA47) et la Direction Départementale des Territoires du 47 (DDT47) ont co-animé la réunion afin d'informer au mieux les interlocuteurs. La liste de présence est consultable en annexe, tout comme la présentation du projet.

Ouverture de la réunion – Sylvie Lemozy, chargée de mission Protection de la Nature – N2000, Direction Départementale des Territoires du Lot-et-Garonne

Sylvie Lemozy débute la réunion en rappelant la démarche Natura 2000 et plus particulièrement le cas des 2 sites Natura 2000 faisant l'objet de la réunion : les « Coteaux de Thézac et de Montayral » et les « Coteaux du Boudouyssou et Plateau de Lascrozes ». Les documents d'objectifs (DOCOB) de ces sites Natura 2000 ont été validés respectivement en 2004 et 2007.

Sylvie Lemozy rappelle que les élus ont été consultés sur le sujet de la révision des périmètres Natura 2000 à l'échelle pour laquelle ils ont été définis dans les DOCOB. Si les élus souhaitent faire part d'un avis défavorable à cette révision, ils doivent apporter une justification environnementale (par exemple, absence d'une espèce ou d'un habitat d'intérêt communautaire sur une localisation précise).

Question : Comment peut-on connaître le périmètre des sites Natura 2000 ?

Sylvie Lemozy indique que les contours des périmètres Natura 2000 sont disponibles en libre consultation sur le site internet de la DREAL Aquitaine (Direction Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement), section Cartes et Données : <http://www.donnees.aquitaine.developpement-durable.gouv.fr/DREAL/>

Question : Est-il possible pour un jeune agriculteur d'étendre son exploitation sur un site Natura 2000 ?

Sylvie Lemozy répond que Natura 2000 n'empêche pas la réalisation de projets et qu'il ne s'agit pas d'un périmètre mis « sous cloche ».

1 – Introduction et présentation de la structure animatrice – Marion Souriat, Chargée de secteur Lot-et-Garonne, Conservatoire d'Espaces Naturels d'Aquitaine

Marion Souriat présente les objectifs de la réunion, à savoir informer les agriculteurs et les élus sur la mise en place d'un PAEC sur le territoire et recueillir leurs avis et remarques sur ce projet et les mesures proposées. Elle rappelle la démarche qui a précédé la réunion : un courrier d'invitation a été envoyé à l'ensemble des agriculteurs concernés par le périmètre des deux sites Natura 2000 (79 exploitants), auquel était attaché une note d'information et un questionnaire sur les mesures agro-environnementales et climatiques (MAEC) (cf. annexe 3).

Marion Souriat présente un diaporama (cf. document joint en annexe 2) synthétisant les missions et actions de la structure, notamment en matière de connaissance, de protection, de gestion et de valorisation des milieux naturels, de la faune et de la flore. L'organisation de la structure (antennes départementales, nombre de salariés, organisation du conseil d'administration et du conseil scientifique) est ensuite abordée. Enfin, une carte de localisation des interventions du CEN Aquitaine est affichée et un zoom est fait sur le Lot-et-Garonne.

La démarche Natura 2000 est ensuite rapidement expliquée. Marion Souriat rappelle que les actions menées au sein de ce réseau sont issues de démarches volontaires des propriétaires (privés et/ou publics) et des agriculteurs. Les principales caractéristiques (surface, nombre de communes, date de validation des sites) des deux sites Natura 2000 concernés par le PAEC ainsi que les différentes phases d'animation sont rappelées. Le CEN Aquitaine a repris l'animation à la suite du CPIE Pays-de-Serres et Vallée du Lot (ARPE47) et de l'Office National des Forêts (ONF) en 2013. Il a assuré l'animation pour la période 2013-2014 et la poursuit pour la période 2015-2017. C'est dans le cadre de cette animation qu'est prévue la rédaction d'un PAEC.

2 – Le Projet Agro-Environnemental et Climatique

➤ Qu'est-ce qu'un PAEC ?

Marion Souriat continue la présentation du diaporama en expliquant ce qu'est un PAEC et quels sont les objectifs visés : un projet à double dimension agricole et environnementale construit en partenariat avec les acteurs du territoire pour le maintien et l'amélioration de pratiques favorables à l'environnement. Sur ce territoire plus particulièrement, l'objectif est de donner la possibilité aux agriculteurs de contractualiser des MAEC en faveur des enjeux des sites Natura 2000 selon les DOCOB des deux sites. Marion Souriat précise que ces mesures donnent droit à une aide financière en contrepartie d'une démarche volontaire de l'agriculteur.

➤ Les enjeux environnementaux et le contexte agricole

Marion Souriat présente ensuite les principaux enjeux environnementaux du territoire : pelouses calcaires à orchidées et landes associées (landes à genévriers notamment), présence de l'Ecrevisse à pattes blanches dans le vallon du ruisseau de la Vergnote et de grottes à chiroptères (chauves-souris) sur la commune de Masquières. Pour chaque enjeu sont présentés la situation, les menaces et les principaux modes de gestion.

Ensemble, préservons durablement le patrimoine naturel d'Aquitaine

La présentation continue avec la description du contexte socio-économique en lien avec l'Agriculture pour chaque site Natura 2000 : Surface Agricole Utile (SAU), nombre d'agriculteurs, types d'exploitations, assolement de la SAU, ... Les personnes présentes à la réunion sont invitées à apporter leurs commentaires sur cette analyse du contexte agricole afin de compléter les informations. Marion Souriat demande notamment si des éleveurs ovins, présents ou non à la réunion, seraient intéressés pour faire pâturer leurs troupeaux sur les coteaux. Les exploitants répondent que très peu d'éleveurs pourraient être concernés/intéressés. De plus, lorsque le troupeau est disponible se pose le problème de la présence d'un berger. Sylvie Lemozy précise qu'aucune mesure ne permet de financer le temps de travail du berger. En revanche, l'achat de matériel peut être financé par d'autres mesures prévues dans le Plan de Développement Rural Hexagonal (PDRH).

➤ Les Mesures Agro-Environnementales et Climatiques (MAEC)

Marion Souriat reprend la suite du diaporama avec la présentation des MAEC (nouveau programme 2015-2020). Les mesures dites « systèmes » (à l'échelle de l'exploitation), si elles sont proposées, devraient être pilotées par la CA47 ; les mesures à enjeux localisés (engagements unitaires à l'échelle de la parcelle) seront proposées sur le territoire et pilotées par le CEN Aquitaine.

Note : suite aux nouveaux éléments apparus après la réunion : les mesures systèmes ne seront pas ouvertes sur le territoire Natura 2000 en raison du faible nombre d'exploitations pouvant remplir les conditions d'ouverture de la mesure, à l'exception de la commune de Thézac, incluse au PAEC du PAT Lenclio (enjeu captage d'eau potable), pour lequel la mesure système « Polyculture-élevage » est proposée et pilotée par la CA47.

Une carte présentant les ilots PAC inclus ou adjacents aux périmètres Natura 2000 est affichée. Certains exploitants se demandent s'ils sont réellement concernés par ce PAEC, car leurs ilots PAC ne sont que très peu concernés par le périmètre Natura 2000. Marion Souriat répond que le PAEC sera proposé de manière à ce que les ilots PAC attenants aux périmètres Natura 2000 soient éligibles pour la contractualisation de MAEC, car la majorité de la SAU a été exclue des périmètres lors de leur définition.

Marion Souriat présente pour chaque type de milieu (landes et pelouses, prairies de fauche, haies, bosquets, habitats d'espèce : vallon du ruisseau de la Vergnote pour l'Ecrevisse à pattes blanches et territoires de chasse des chiroptères), les MAEC pouvant être proposées et les montants maximum annuels associés.

Suite à la présentation des mesures de réouverture de milieux embroussaillés sur coteaux calcaires, un élu se demande :

Question : *La mesure prévoit un débroussaillage la première année puis un entretien les années suivantes ... à vie ? Sans l'intervention du pâturage, aucun entretien pérenne n'est possible.*

Marion Souriat répond qu'en effet, le pâturage est la meilleure solution pour le maintien des milieux ouverts, mais qu'en l'absence de moyens, un entretien mécanique est réalisé.

Question : *Quel est l'intérêt de débroussailler les milieux fermés ? Les pelouses ont un intérêt pour les orchidées, mais les fourrés et forêts ont eux aussi un intérêt écologique.*

Marion Souriat est d'accord, les fourrés et forêts ont un fort intérêt écologique. Elle explique que l'objectif de la mesure est de conserver une mosaïque d'habitats ouverts/semi-fermés/fermés. Il ne s'agit pas de rouvrir des milieux boisés depuis longtemps, mais de réaliser des réouvertures de milieux en cours de fermeture ou fermés depuis peu de temps.

Question (Maire de Masquière) : *Des parcelles appartenant à la commune de Masquière sont gérées par le CPIE dans le vallon du ruisseau de la Vergnote. Est-il possible d'y souscrire des contrats Natura 2000 ?*

Marion Souriat et Sylvie Lemozy répondent qu'il est possible de souscrire des contrats Natura 2000 sur des habitats d'intérêt communautaire ne faisant pas déjà l'objet de subventions. Il ne peut pas y avoir de double financement pour les mêmes actions.

Concernant les haies, Marion Souriat précise que les MAEC permettent la mise en œuvre de mesure d'entretien de haies mais pas de création. Elle renvoie les agriculteurs qui souhaitent créer de nouvelles haies vers le Conseil Général du 47 qui dispose d'un programme d'aide à la création de haies. Enfin, elle précise que la présence d'un enjeu chiroptères permet d'ouvrir des mesures sur d'autres milieux que les habitats d'intérêt communautaire comme les cultures et les vergers.

Marion Souriat termine la présentation du diaporama par le planning de mise en œuvre du PAEC : le programme sera validé courant mars et la contractualisation de MAEC devra se faire avant le 15 mai 2015, lors du dépôt des dossiers PAC. Il est précisé que le CEN Aquitaine est disponible pour des rencontres individuelles avec les exploitants.

A l'issue de la présentation et des débats, chaque agriculteur est invité à venir discuter directement avec les intervenants sur des questions plus précises sur leur exploitation ou leurs projets.

Fin de la réunion

Annexe 1 : Feuille de présence

Feuille de présence

NOM	Prénom	Adresse postale	Téléphone	Mail	Agriculteur	Non Agriculteur	Intéressé par :	
							MAEC	Infos.
FREGEFOND	Guy	Aux Faures	0611903078	guy.fregefond@gmail.com	X		X	X
SCSA du VAL POSTIC	S. Paul	ST GERMAIN 47300 USC	0686078504		X			X
GAEC de 3060m LATTON	David	BOUTADIEU 47370 COURBIAC	0553407658	layton.david@orange.fr	X			
LEGER Cécile	Claude	Riac 47500 Montayral	0684236005	caib@laposte.net		X		
ALLEMAND PIERRE	PIERRE	LA-SHUZEGUE 47370 HANTHE	0553407356			X		
Allermann	Julien	Le Puyguy 47370	0553407356		X			
SIMONET	soef	Lavaloux 47370 Tourmon d'Aguiouan	0553407579		X		X	
Floujinié Eaul de Clavel	Corinne.	Clavel 47370 Cazideroque	0553407971		X		X	X
DEL-BEN	DAVID	MERDEFER 47370 BOURVIENS	0680451442		X			X
Villeneuve	Denis	"Caboede" 47370 Bourviens	0553712291		X			
LALAM	Thierry	Bomdid 47370 Tourmon	0683805979	lacambty@free.fr	X		X	X

Feuille de présence

NOM	Prénom	Adresse postale	Téléphone	Mail	Agriculteur	Non Agriculteur	Intéressé par :	
							MAEC	Infos.
LONGUESSERRE	Patrice	Le BAYSSAYRE 47370 TOURNON D'AGENAIS	0674421934		X			X
CAVAILLÉ	Laurent	Belleu 47370 CAZIEREQUE	0685794447		X			X
LOUSSET	Jérôme	Moulin de Pouchou 47370 COURBIAC	0601262548		X			X
LAYTOL	Christian	Burnat 47370 Tournon	0685290449		X			X
BOUQUET	Thierry	Lagorde 47370 MASQUIERES	0670625198		X			X
COUBOIS	Luc	"Limo" 47370 Thézac			X			X
LAURENS	Patrice	"Cingou" 47370 COURBIAC	0647759278		X			X
LAURENS	Charal	Cingou 47370 Courbiac	0565319611		X			
WAGASZEWSKI	Madame	Passé 47370 Tournon d'Agenais	0671624862		X			X
LEMOY	Sylvie	DDT 47 Naturna 2000						
RABOT-VACARI	Sylvie	CA 47 Ste Livrade	0648500377					

Annexe 2 : Présentation

Réunion Publique : Information - Concertation à destination des agriculteurs


Sites Natura 2000 :
 FR7200732 « Coteaux de Thézac et de Montayral »
 FR7200733 « Coteaux du Boudouyssou et Plateau de Lascrozes »

Mercredi 21 janvier - TOURNON d'AGENAIS

Information et concertation sur le Projet Agro-environnemental et Climatique

Déroulement de la réunion :

- Présentation de la structure CEN Aquitaine
- Projet Agro-Environnemental et Climatique (PAEC) à destination des agriculteurs



Conservatoire d'espaces naturels d'Aquitaine




- Association de protection de la nature
Loi 1901

Missions du CEN Aquitaine

Connaître	Protéger	Gérer	Valoriser
			
Analyser les milieux naturels et comprendre leur fonctionnement par des études et des inventaires scientifiques	Protéger par la maîtrise foncière ou d'usage les sites naturels remarquables	Elaborer et mettre en oeuvre des plans de gestion définissant les opérations de restauration et d'entretien nécessaires au maintien de la biodiversité	Valoriser le patrimoine naturel, sensibiliser les populations par des actions de communication, d'éducation à l'Environnement et la conception de supports pédagogiques (panneaux, livres-guides...)

Quelques chiffres

- 29 Conservatoires créés en 30 ans
- Fédération nationale des Conservatoires
- Conservatoire d'Aquitaine créé en 1990



➤ **Equipe :**

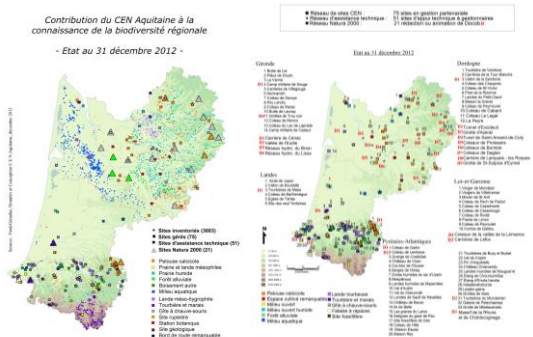
- ✓ 42 salariés
- ✓ 21 administrateurs
- ✓ Conseil scientifique : 14 membres
- ✓ Conservateurs bénévoles : 13 personnes

➤ **Projets :**

- ✓ Inventaires et Plans de gestion
- ✓ Natura 2000
- ✓ Programmes de préservation du patrimoine naturel
- ✓ Assistanes techniques et accompagnement dans la mise en œuvre des politiques publiques

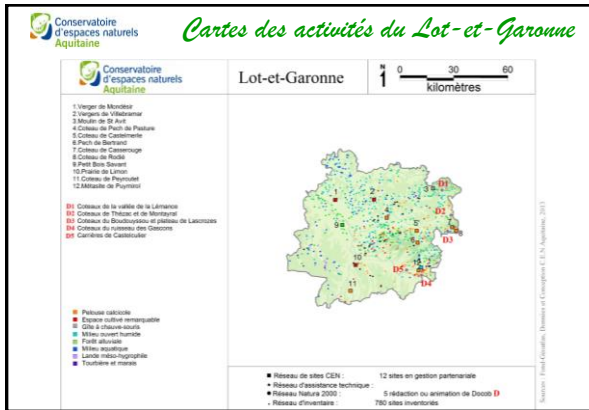
Cartes des activités

Contribution du CEN Aquitaine à la connaissance de la biodiversité régionale
- Etat au 31 décembre 2012 -



■ Réseau de sites CEN
 ■ Sites Natura 2000
 ■ Sites de gestion participative
 ■ Sites de gestion technique
 ■ Sites de gestion technique (ST)

Legend:
 - Sites Natura 2000 (N2000)
 - Sites de gestion participative (SGP)
 - Sites de gestion technique (ST)
 - Sites Natura 2000 (N2000)
 - Sites de gestion participative (SGP)
 - Sites de gestion technique (ST)



Natura 2000 en Lot-et-Garonne

- **Natura 2000** : Concilier les exigences écologiques des habitats et des espèces avec les activités économiques, sociales et culturelles.
- **Démarche volontaire**
- « **Coteaux du Boudouyssou et Plateau de Lascrozes** »
 - ✓ Surface de 1228 ha
 - ✓ 10 communes en Lot-et-Garonne et 1 dans le Lot
 - ✓ Validé en 2007
- « **Coteaux de Thézac et de Montayral** » :
 - ✓ Surface de 468,2 ha
 - ✓ 3 communes en Lot-et-Garonne et 1 dans le Lot
 - ✓ Validé en 2004

Animation Natura 2000 en Lot-et-Garonne

- Premières phases d'animation réalisées par l'ARPE47/CPIE47 et l'ONF
- Phases d'animation conjointe pour les deux sites : CEN Aquitaine de 2013-2014 puis 2015-2017
 - ✓ Information, sensibilisation
 - ✓ Encadrement des contrats en cours
 - ✓ Poursuite des propositions de contrats / chartes = **Principe du volontariat**
 - ✓ Rédaction d'un **Projet Agro-Environnemental pour définir les MAEC à proposer sur les sites**

Conservatoire d'espaces naturels Aquitaine

Projet Agro-Environnemental et Climatique (PAEC)

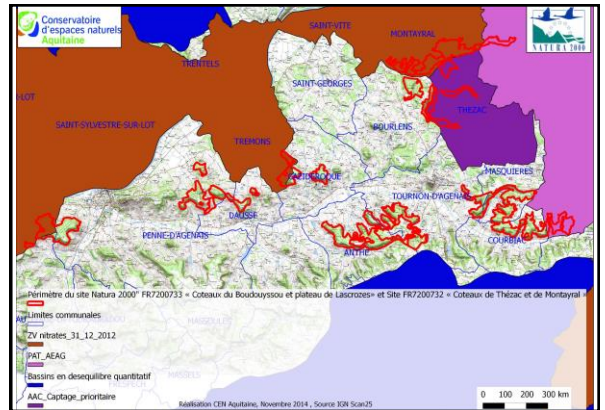
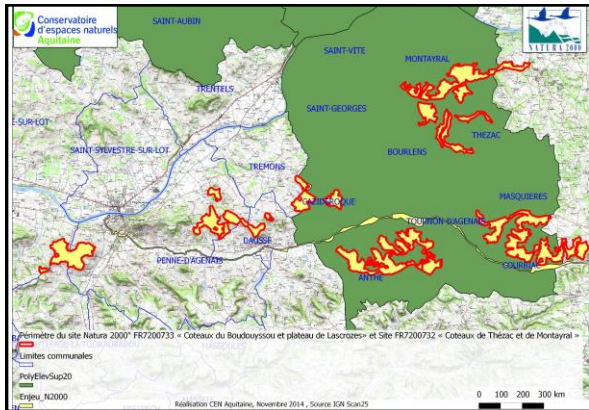
Projet Agro-Environnemental & Climatique

Qu'est-ce qu'un PAEC ?

- ✓ Nouveau **Programme de développement rural hexagonal (PDRH)** de portée nationale, et régional (PDRR) 2015-2020
- ✓ Un projet à double dimension **agricole et environnementale** construit en **partenariat** avec les acteurs du territoire et **articulé en synergie** avec les actions de développement local
- ✓ Soutien au développement rural par le **Fonds européen agricole (FEADER)**
- ✓ **Maintien et Amélioration de pratiques**

Projet Agro-Environnemental & Climatique

- **Zone d'Action Prioritaire (ZAP)** pour l'élaboration des PAEC :
 - ✓ Enjeux « Biodiversité » : **Sites Natura 2000**
 - ✓ Enjeux « Eau » liés à la **Directive Cadre sur l'Eau (DCE)**
 - ✓ Enjeux « Agriculture » :
 - **Zones défavorisées** pour l'agriculture (DDAF 47, 2006)
 - Zones où **plus de 20% des exploitations agricoles sont en polyculture élevage**



Projet Agro-Environnemental & Climatique



2015 : PAEC développé sur les sites Natura 2000 en priorité

Objectif du PAEC sur les deux sites N2000 :

Donner la possibilité aux agriculteurs de contractualiser des mesures agro-environnementales et climatiques (MAEC) en faveur des enjeux des Documents d'objectifs Natura 2000.



Aide financière en contrepartie d'une démarche volontaire de l'agriculteur

Enjeux environnementaux

➤ **Deux sites Natura 2000 : coteaux calcaires**

➤ **Pelouses calcaires à orchidées et Landes associées:**

- ✓ **Situation :** milieux ouverts de coteaux
- ✓ **Utilisation :** abandon/ pâturage/ arboriculture ou viticulture/ sylviculture
- ✓ **Principales menaces :** déprise agricole et abandon des pratiques d'élevage / plantation sur coteaux



Enjeux environnementaux

➤ **Ecrevisse à pieds blancs (secteur Boudouysson et Lascrozes)**

- ✓ **Restauration** de la qualité d'eau et des milieux humides
- ✓ **Gestion** des fourrés et forêts des bords de cours d'eau



Enjeux environnementaux

➤ **Chauve-souris (secteur Boudouysson et Lascrozes)**

- ✓ **Protection des gîtes** (bâti/cavités : grottes des cordonniers)
- ✓ **Gestion des territoires de chasse :** coteaux, prairies, haies, fourrés et forêts de bord de cours d'eau
- ✓ **Utilisation :** agriculture/ arboriculture / sylviculture
- ✓ **Principales menaces :** utilisation du chimique dans les pratiques, dégradation des entités haies et bord de cours d'eau et de la qualité de l'eau elle-même.



Contexte socio-économiques en lien avec l'Agriculture

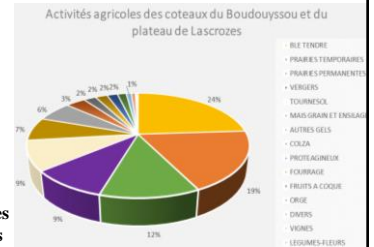
« Coteaux du Boudouyssou et Plateau de Lascrozes »

- SAU des îlots PAC (Source RPG, 2012)
 - ✓ 814 ha
 - ✓ 210 ha sont inclus exclusivement dans le périmètre Natura 2000
- Nbr d'agriculteurs (Source RGA, 2010)
 - ✓ Environ 80 sur le site N2000
 - ✓ Elevage : essentiellement bovins (1 troupeau pâture sur le site dans la commune de Courbiac) et ovins (quelques individus)
 - ✓ Données et connaissances **insuffisantes** à ce stade
- Dominance système **polyculture-élevage**

Contexte socio-économiques en lien avec l'Agriculture

« Coteaux du Boudouyssou et Plateau de Lascrozes » : 814 ha

- Analyse de l'assolement de la SAU des îlots PAC (Source RPG, 2012)



- ✓ 24% culture de blé
- ✓ 19% prairies permanentes
- ✓ 12% prairies temporaires

Contexte socio-économiques en lien avec l'Agriculture

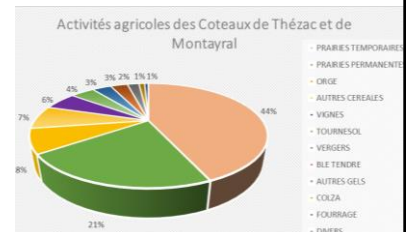
« Coteaux de Thézac et Montayral »

- SAU des îlots PAC (Source RPG, 2012)
 - ✓ 224 ha
 - ✓ 3 ha sont inclus exclusivement dans le périmètre Natura 2000
- Nbr d'agriculteurs (Source RGA, 2010)
 - ✓ Environ 25 sur le site N2000 principalement en polyculture-élevage
 - ✓ Elevage : bovins et ovins en périphérie du site, un éleveur caprin intéressé pour du pâturage sur site
 - ✓ Données et connaissances **insuffisantes** à ce stade
- Dominance système **polyculture-élevage**

Contexte socio-économiques en lien avec l'Agriculture

« Coteaux de Thézac et Montayral » : 224 ha

- Analyse de l'assolement de la SAU des îlots PAC (Source RPG, 2012)



- ✓ 44% prairies temporaires
- ✓ 21% prairies permanentes

Mesure Agro-Environnementale & Climatique

Qu'est-ce qu'une MAEC ? :

- ✓ Définie comme la combinaison d'un ensemble d'**obligations** et d'une **rémunération**
- ✓ Favoriser la mise en œuvre de **pratiques agricoles favorables à l'environnement**
- ✓ Exploitant agricole **volontaire**
- ✓ Rémunération calculée selon les **coûts supplémentaires, manques à gagner** et **coûts induits** liés à la mise en œuvre des pratiques agroenvironnementales



Mesure Agro-Environnementale & Climatique

➢ Nouveau Programme 2015-2020

	MAEC Système	MAEC unitaires
Pilotage	Chambre d'agriculture du 47	CEN Aquitaine
Type	MAEC à enjeu départemental - système polyculture-élevage	MAEC à enjeux localisés proposés sur le territoire du PAEC
Financements	100 % de financement des pertes ou surcoûts liés à la mesure	
Types de financeurs	Etat (MAAF) – Europe (FEADER) – Autres	
Pour qui?	- Titulaire de droits réels ou personnels portant sur des parcelles : propriétaire agriculteur - L'ayant droit qui possède une délégation de gestion	

Mesure Agro-Environnementale & Climatique

MAEC : où sont-elles contractualisées ? :

➤ **Périmètre du PAEC 2015**

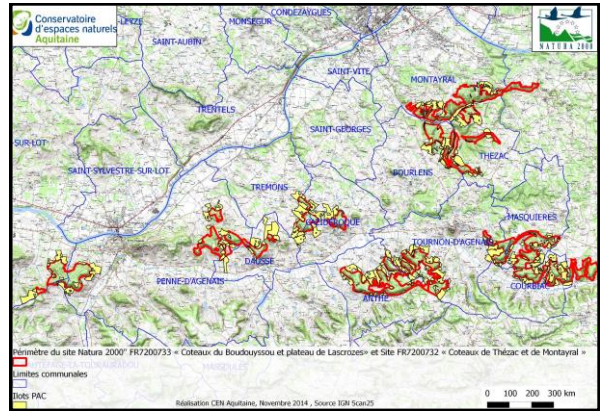
- ✓ ilots PAC concernés par le périmètre Natura 2000
- ✓ 1038 ha
- ✓ **MAEC unitaire** : parcelle doit être dans le périmètre PAEC
- ✓ **MAEC système** : 50% de la surface de l'exploitation doit être dans le périmètre PAEC

A ce stade :

➤ **Manque d'information** (notamment secteur Midi-Pyrénées)

Possibilités 2016 :

➤ **Evolution du périmètre**



Landes et Pelouses (MAEC système & unitaire)

➤ **Pelouses à orchidées :**

Habitats (Code Natura 2000)	Habitats
6210	Pelouses à orchidées



➤ **Pelouses pionnières :**

Habitats (Code Natura 2000)	Habitats
6110	Pelouses pionnières



Landes et Pelouses (MAEC système & unitaire)

➤ **Landes à genévriers :**

Habitats (Code Natura 2000)	Habitats
5130	Formations à genévriers



➤ **Formations à buis :**

Habitats (Code Natura 2000)	Habitats
5110	Buisettes



Landes et Pelouses (MAEC système & unitaire)

Description de la mesure	Montant annuel unitaire (€/ha/ml..)
MAEC systèmes herbagers et/ou pastoraux	117
MAEC systèmes herbagers et/ou pastoraux et Gestion pastorale	173,58
Enregistrement des interventions mécaniques et des pratiques de pâturage et Gestion pastorale	75,44
Maintien de l'ouverture par élimination mécanique ou manuelle des rejets ligneux et autres végétaux indésirables et Absence totale de fertilisation minérale et organique sur prairies et habitats remarquables	243,62
Ouverture d'un milieu en déprise et Absence totale de fertilisation minérale et organique sur prairies et habitats remarquables	385,2

Prairies de fauche (MAEC unitaire)

➤ **Prairies de fauche :**

Habitats (Code Natura 2000)	Habitats
6510	Prairies maigres de fauche



Description de la mesure	Montant annuel unitaire (€/ha/ml..)
Enregistrement des interventions mécaniques et des pratiques de pâturage et Retard de fauche sur prairies et habitats remarquables	90,26
Enregistrement des interventions mécaniques et des pratiques de pâturage, Absence totale de fertilisation minérale et organique sur prairies et habitats remarquables et Retard de fauche sur prairies et habitats remarquables	238,46

Milieux humides (MAEC unitaire)

> Bord de cours d'eau : Aulnaies-frênaies :

Habitats (Code Natura 2000)	Habitats
91E0	Aulnaies-Frênaies



> Lacs / Etangs / Mares/ Sources :

✓ *Thézac non concerné*

Habitats (Code Natura 2000)	Habitats
3260	Eau stagnante



> Prairies humides :

Milieux humides (MAEC unitaire)

Description de la mesure	Montant annuel unitaire (€/ha/ml.)
Enregistrement des interventions mécaniques et des pratiques de pâturage, Absence totale de fertilisation minérale et organique sur prairies et habitats remarquables et Retard de fauche sur prairies et habitats remarquables	238,46
Enregistrement des interventions mécaniques et des pratiques de pâturage, Absence totale de fertilisation minérale et organique sur prairies et habitats remarquables et Ajustement de la pression de pâturage sur certaines périodes (chargement à la parcelle sur milieu remarquable)	223,64
Entretien des ripisylves	1,5 / ML
Restauration et/ou entretien de mares et plans d'eau	149 /entités

Entités (MAEC unitaire)

> Lisières, Haies, Bosquets et arbres isolés :



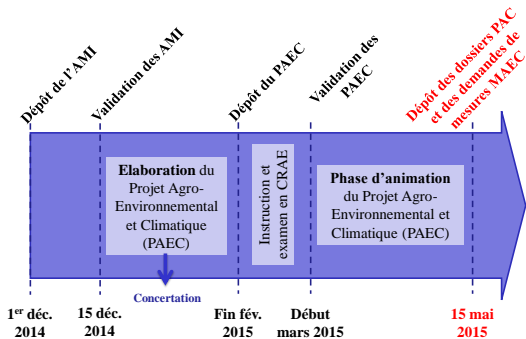
Description de la mesure	Montant annuel unitaire (€/ha/ml.)
Entretien de haies localisées de manière pertinente	0,91/ ML
Entretien d'arbres isolés ou en alignements	29 /entités
Entretien des bosquets	364,62

Chauves – souris (MAEC système & unitaire)



Description de la mesure	Montant annuel unitaire (€/ha/ml.)
Création et entretien d'un couvert herbacé, Enregistrement des interventions mécaniques et des pratiques de pâturage, Absence totale de fertilisation minérale et organique sur prairies et habitats remarquables et Retard de fauche sur prairies et habitats remarquables	523,98
Enregistrement des interventions mécaniques et des pratiques de pâturage, Absence totale de fertilisation minérale et organique sur prairies et habitats remarquables et Retard de fauche sur prairies et habitats remarquables	238,46
Bilan de la stratégie de protection des cultures et Absence de traitement herbicide	233,82
Bilan de la stratégie de protection des cultures et Absence de traitement phytosanitaire de synthèse	386,5
Enregistrement des interventions mécaniques et des pratiques de pâturage et Absence totale de fertilisation minérale et organique sur prairies et habitats remarquables	251,25
Enregistrement des interventions mécaniques et des pratiques de pâturage, Absence totale de fertilisation minérale et organique sur prairies et habitats remarquables et Gestion pastorale	307,83
MAEC systèmes herbagers et/ou pastoraux et Gestion pastorale	173,58

Planning de mise en œuvre



Conservatoire d'espaces naturels Aquitaine

A votre disposition

Rencontres individuelles

- Informations complémentaires
- Diagnostics de parcelles – Propositions de MAEC unitaires
- Propositions de contrats
- Propositions de chartes

Antenne Lot-et-Garonne

6 rue des Fossés

Tél : 05 53 64 00 51

47 800 Allemans du Dropt

antenne47@cen-aquitaine.fr



www.cen-aquitaine.fr/natura2000/Thezac-Lascrozes/

www.cen-aquitaine.fr/



**Le Conservatoire
 d'espaces naturels d'Aquitaine**
vous remercie de votre attention



Annexe 3 : Courrier d'invitation, note d'information et questionnaire

Antenne Lot-et-Garonne

6, rue des Fossés
47800 Allemans du Dropt
Tél : 05 53 64 00 51
antenne47@cen-aquitaine.fr
www.cen-aquitaine.org

Allemans-du-Dropt, le 12 janvier 2015

Objet : Réunion publique d'information à destination des agriculteurs – Sites Natura 2000 FR7200732 « Coteaux de Thézac et de Montayral » et FR7200733 « Coteaux du Boudouyssou et Plateau de Lascrozes »

Madame, Monsieur,

Les Mesures Agro-Environnementales et Climatiques (MAEC) 2015/2020 proposent un accompagnement financier des exploitants agricoles qui leur permettra de s'engager pour améliorer leurs performances économiques et prendre en compte les enjeux environnementaux : ressources en eau, biodiversité, cadre de vie.

Afin que le territoire puisse en bénéficier, un Projet Agro-Environnemental et Climatique (PAEC) doit être déposé fin février 2015. En tant qu'animateur des sites Natura 2000 « Coteaux de Thézac et de Montayral » et « Coteaux du Boudouyssou et Plateau de Lascrozes », le Conservatoire d'Espaces Naturels d'Aquitaine (CEN Aquitaine) souhaite mettre en place des MAEC sur les îlots PAC au sein des périmètres des sites Natura 2000.

Dans le but de vous informer et de recueillir votre avis sur ce projet, le CEN Aquitaine, en collaboration avec la Chambre d'Agriculture du Lot-et-Garonne, vous convie :

REUNION D'INFORMATION ET DE CONCERTATION A DESTINATION DES AGRICULTEURS

**Mercredi 21 janvier 2015, à 18h30
Salle du foyer, Résidence Croix Daniel
47 370 TOURNON d'AGENAIS**

Comptant sur votre présence, je vous prie d'agréer, Madame, Monsieur, mes sincères salutations.

Le Conservatoire d'Espaces Naturels d'Aquitaine

Pièces-jointes :

- Note d'information
- Questionnaire

Ensemble, préservons durablement le patrimoine naturel d'Aquitaine

NOTE D'INFORMATION DESTINEE AUX AGRICULTEURS

pour consultation sur Projet Agro-Environnemental et Climatique 2015/2020

1. Le Projet Agro-environnemental et Climatique (PAEC) et les Mesures Agro-environnementales et Climatiques (MAEC)

Les mesures agro-environnementales et climatiques (MAEC) constituent un des outils majeurs du second pilier de la PAC pour :

- accompagner le changement de pratiques agricoles afin de répondre à des pressions environnementales et climatiques identifiées à l'échelle des territoires ;
- maintenir les pratiques favorables sources d'aménités environnementales et favorables à l'adaptation au changement climatique là où il existe un risque de disparition ou d'évolution des pratiques.

Elles ont pour objectif d'accompagner financièrement ces projets. Elles se déclinent en deux catégories :

- les MAEC systèmes mises en place à l'échelle de l'exploitation agricole (portées par la Chambre d'Agriculture du Lot-et-Garonne) ;
- les MAEC à enjeu localisé, à l'image des anciennes MAE territorialisées (MAET), constituées d'engagements unitaires mis en place à l'échelle d'une parcelle ou d'un groupe de parcelles pour répondre à un enjeu environnemental relativement circonscrit (portées par le CEN Aquitaine).

Elles sont définies comme la combinaison d'un ensemble d'**obligations** et d'une **rémunération**, qui favorise la mise en œuvre de **pratiques agricoles favorables à l'environnement**, pour un exploitant volontaire et sur une durée de 5 ans. La rémunération est calculée selon les **coûts supplémentaires, manques à gagner** et **coûts induits** liés à la mise en œuvre des pratiques agroenvironnementales.

Sur une même exploitation, l'agriculteur, s'il est éligible, pourra souscrire à des actions « systèmes » (MAEC système) portées par la Chambre d'Agriculture du Lot-et-Garonne et à des actions unitaires (MAEC à enjeu localisé) portées par l'animateur Natura 2000 (CEN Aquitaine).

2. Rappels des enjeux des sites Natura 2000

L'enjeu principal des sites Natura 2000 « Coteaux de Thézac et Monteyral » et « Coteaux du Boudouyssou et Plateau de Lascrozes » est lié à la présence d'habitats communautaires de fort intérêt patrimonial. Il s'agit principalement de pelouses calcaires à orchidées (habitat d'intérêt communautaire prioritaire), milieu abritant une faune et une flore riche et diversifiée, mais également de landes à genévriers et de prairies maigres de fauche.



Le site Natura 2000 « Coteaux du Boudouyssou et Plateau de Lascrozes » présente également un enjeu écologique pour la présence d'espèces d'intérêt communautaire prioritaires (chauves-souris et écrevisses à pieds blancs) et de leurs habitats associés dans le vallon du Ruisseau de Vergnote : grottes à chauves-souris et cours d'eau de plaine avec ripisylve.

QUESTIONNAIRE

Ce questionnaire a pour but de recueillir votre avis sur ce projet en anticipant la réunion publique à laquelle vous êtes convié le **mercredi 21 janvier 2015** par le CEN Aquitaine en collaboration avec la Chambre d'Agriculture du Lot-et-Garonne.

NOM, Prénom :

Adresse :

Tél :

Mail :

Adresse de l'exploitation (si différente) :

Êtes-vous (plusieurs réponses possibles) :

Propriétaire : <input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non	Fermier : <input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non
GAEC/EARL... : <input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Si oui, type :	Autre : <input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Si oui, type :

Sur votre exploitation, quelles sont les activités agricoles principales ?

Culture : <input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Si oui, type :	Verger / Arboriculture : <input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Si oui, type :
Élevage / Pastoralisme/Fourrager : <input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Si oui, type :	Autre : <input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Si oui, type :

Votre exploitation a-t-elle une certification AREA ?

- Oui
 Non

Savez-vous si vos îlots PAC sont inclus dans le périmètre Natura 2000 ?

- Oui
 Non

Si oui : Quelle surface est concernée ? _____

Quel en est l'assolement (prairie, culture de ...) ? _____

Êtes-vous intéressés pour souscrire à une MAEC ?

- Oui
 Non

Si non, pourquoi ?

-
 -
 -

Quel type de mesures peut vous intéresser ?

Mesures de maintien de bonne pratique, sans modifier fortement celles-ci : <input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non	Mesures d'adaptation voire changement de pratique : <input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non
---	--

Parmi les mesures MAEC quelles sont celles susceptibles de vous intéresser ?

Chaque mesure est définie par un **cahier des charges** précisant les **obligations** et les **rémunérations correspondantes** ; il vous sera expliqué en détail à votre demande par l'animateur Natura 2000. Les financements de ces mesures sont à calculer à la surface (ha), ils vous sont indiqués à titre informatif pour chaque mesure dans le tableau suivant. Il s'agit des contributions financières maximales auxquelles vous donnent droit ces mesures.

Type de MAEC unitaires	Détail	Contribution financière	
Ouverture d'un milieu en déprise	Mise en œuvre du programme d'ouverture et d'entretien du milieu en vue d'un objectif de reconquête de la biodiversité ou de lutte contre les risques d'incendie de forêts	236,80/ha	<input type="checkbox"/>
Maintien de l'ouverture par élimination mécanique ou manuelle des rejets ligneux et autres végétaux indésirables	Mobilisé en complément d'une pratique de pâturage dans un objectif de lutte contre les risques d'incendie de forêts	95,42/ha	<input type="checkbox"/>
Enregistrement des interventions mécaniques et des pratiques de pâturage	Adapter des conditions d'utilisation des parcelles et a une vocation pédagogique envers les exploitants	18,86/ha	<input type="checkbox"/>
Absence totale de fertilisation minérale et organique sur prairies et habitats remarquables	Améliorer la biodiversité floristique (enjeu biodiversité uniquement)	148,20/ha	<input type="checkbox"/>
Ajustement de la pression de pâturage sur certaines périodes	Adapter le chargement moyen annuel à 1,2 UGB/ha et si besoin limitation du chargement instantané sur une période donnée	56,58/ha	<input type="checkbox"/>
Retard de fauche sur prairies et habitats remarquables	Adapter de l'intervention mécanique sur une période donnée afin de maintenir la biodiversité	204,00/ha	<input type="checkbox"/>
Maintien de la richesse floristique d'une prairie naturelle	Adapter les pratiques d'exploitation pour permettre l'expression d'une flore diversifiée	47,15/ha	<input type="checkbox"/>
Gestion pastorale	Adapter le pâturage en évitant le surpâturage et/ou le sous pâturage.	56,58/ha	<input type="checkbox"/>
Entretien de haies localisées de manière pertinente	Mise en œuvre du plan de gestion d'entretien des haies	0,91 /ml	<input type="checkbox"/>
Entretien d'arbres isolés ou en alignements	Mise en œuvre du plan de gestion d'entretien des arbres	29,00 /arbre	<input type="checkbox"/>
Entretien des bosquets	Mise en œuvre du plan de gestion d'entretien des bosquets	364,62/ha	<input type="checkbox"/>
Restauration et/ou entretien de mares et plans d'eau	Mise en œuvre du plan de gestion d'entretien des mares et plans d'eau	149,00/mare	<input type="checkbox"/>
Bilan de la stratégie de protection des cultures	Accompagnement technique des agriculteurs s'engageant dans des mesures de limitation du recours aux produits phytosanitaires	153,00/ha	<input type="checkbox"/>
Absence de traitement herbicide		236,82/ha	<input type="checkbox"/>
Absence de traitement phytosanitaire de synthèse		399,98/ha	<input type="checkbox"/>

Conseil et diagnostic :

Souhaitez-vous que l'animateur vienne vous rencontrer individuellement ?

- Oui, intéressé pour que l'animateur me rencontre
- Oui, intéressé pour de l'information sur les mesures agro-environnementales
- Non, je ne suis pas intéressé

Remarques, questions... :

-
-
-

Merci de votre participation à cette enquête, nous vous invitons à nous rapporter ce questionnaire complété lors de la réunion publique du mercredi 21 janvier 2015. Dans le cas où vous ne pourriez être présent, vous pouvez nous le renvoyer par e-mail ou courrier postal à l'adresse indiquée ci-dessous.

D'ici là, nous nous tenons à votre disposition pour toute information :

CEN Aquitaine :
Antenne Lot-et-Garonne
6, rue des Fossés – 47 800 Allemans-du-Dropt
05 53 64 00 51
antenne47@cen-aquitaine.fr



ANNEXE 2 : LETTRE D'INFORMATION NATURA 2000



Natura 2000

Coteaux du Boudouyssou et Plateau de Lascrozes
Coteaux de Thézac et de Montayral



Lettre d'information n°1 – Janvier 2016

Le premier cycle d'animation du site Natura 2000 a été porté par les services de l'État et accompagné par ARPE47 en collaboration avec l'ONF.

Dès 2013, le second et troisième cycle d'animation ont été menés conjointement pour les sites Natura 2000 « Coteaux du Boudouyssou et Plateau de Lascrozes » et « Coteaux de Thézac et de Montayral », ces deux sites étant situés à proximité l'un de l'autre et abritant des enjeux similaires. Ces deux dernières périodes ont été également portées par les services de l'Etat mais accompagnées par le Conservatoire d'espaces naturels d'Aquitaine.

Désormais, la phase d'animation du site est de 3 ans (2015-2017) avec une dynamique qui reste intacte sur le terrain. En effet, on peut noter l'intérêt porté par les élus, les associations et les propriétaires, qui participent toujours nombreux aux comités de pilotage, témoignant d'une attente évidente en matière d'engagements ou de réengagements dans des contrats et des chartes au profit des propriétaires.

La récente mobilisation des fonds européens permet le redémarrage du financement de contrats Natura 2000, ainsi que la mise en œuvre des Mesures Agro-Environnementales et Climatiques (MAEC) destinées aux agriculteurs. Après quelques engagements cette année, cela laisse augurer des perspectives pour les années à venir.



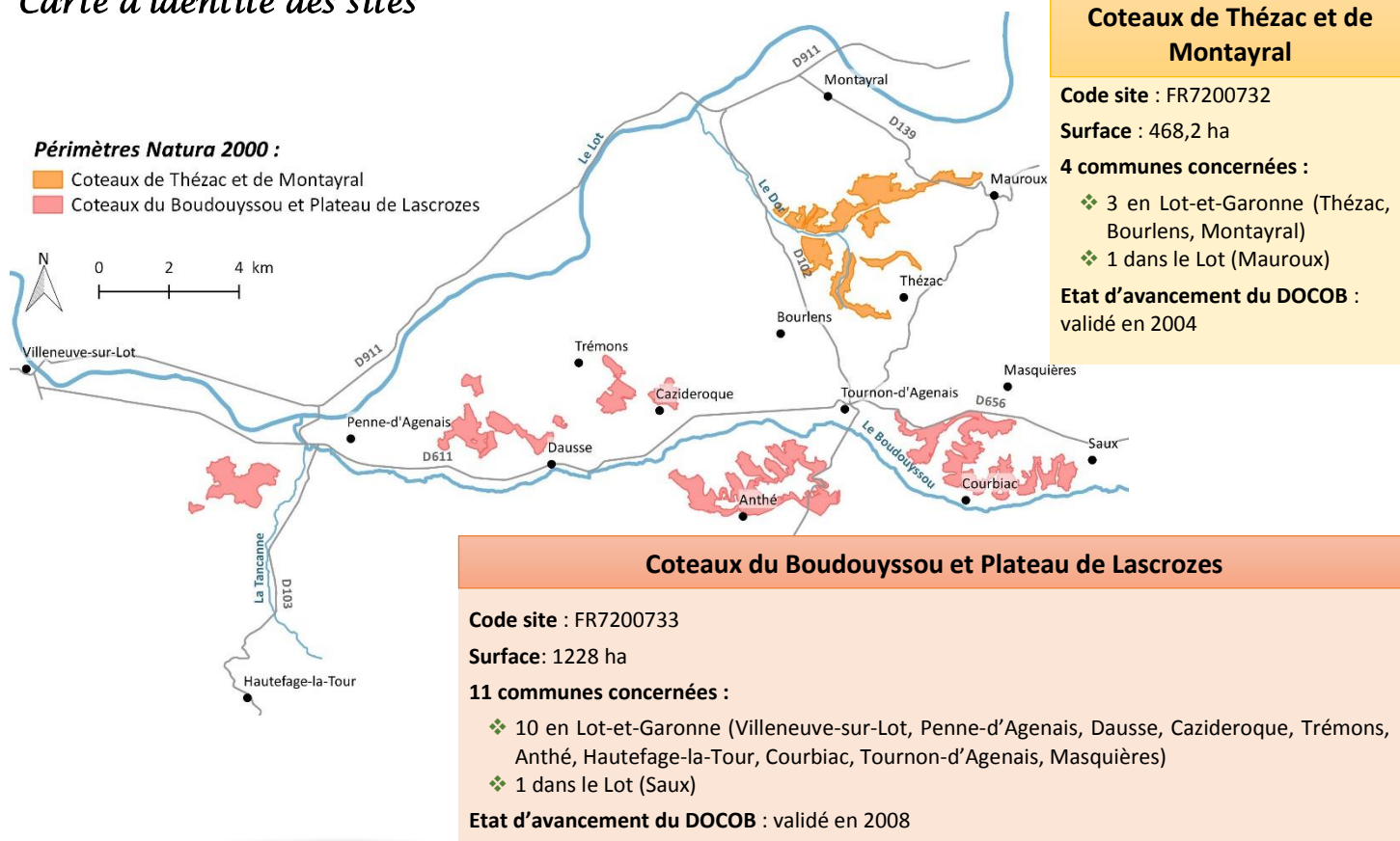
Coteau calcaire



Damier de la succise

LES SITES NATURA 2000 ET LEURS ENJEUX

Carte d'identité des sites



Intérêt écologique des sites

L'enjeu principal des sites Natura 2000 « Coteaux de Thézac et Montayral » et « Coteaux du Boudouyssou et Plateau de Lascrozes » est lié à la présence d'habitats communautaires de fort intérêt patrimonial. Il s'agit principalement de pelouses calcaires à orchidées (habitat d'intérêt communautaire prioritaire), milieu abritant une faune et une flore riche et diversifiée, mais également de landes à genévriers et de prairies maigres de fauche.

Le site Natura 2000 « Coteaux du Boudouyssou et Plateau de Lascrozes » présente également un enjeu écologique pour la présence d'espèces d'intérêt communautaire prioritaires (chauves-souris et écrevisses à pieds blancs) et de leurs habitats associés dans le vallon du Ruisseau de Vergnote : grottes à chauves-souris et cours d'eau de plaine avec ripisylve.



Céphalanthère rouge sur coteau calcaire



Lande basse à genévriers et pelouse sèche



Ophrys bécasse



Ophrys jaune et empuse
(©V. Gillet)

LES MESURES AGRO-ENVIRONNEMENTALES ET CLIMATIQUES

Les MAEC, qu'est-ce que c'est ?

Les **Mesures Agro-Environnementales et Climatiques (MAEC)** ont pour objectif de favoriser des pratiques agricoles respectueuses de la biodiversité et notamment des habitats et espèces d'intérêt communautaire. Ces pratiques agricoles peuvent générer un surcoût pour l'agriculteur (rendement moindre, temps de travail plus important, etc.) qui est chiffré et indemnisé dans le cadre de ces contrats. Ainsi, l'exploitant agricole qui souscrit à une MAEC bénéficie d'une aide financière en contrepartie du respect des engagements liés à la mesure pendant la durée de l'engagement, soit 5 ans.

Qui est concerné ?

Les MAEC ne peuvent s'appliquer qu'aux **îlots PAC intégrés au périmètre d'un Projet Agro-Environnemental et Climatique (PAEC)**. Tout agriculteur exploitant des parcelles incluses au sein du périmètre d'un PAEC et déclarant ces parcelles sur le registre parcellaire graphique peut être éligible à la souscription de MAEC. Cet engagement est entièrement volontaire.

Le PAEC des coteaux de Thézac-Lascrozes

Construction et dépôt d'un PAEC pour la région Aquitaine début 2015 :

Les différentes étapes déroulées pour la construction du PAEC et la mise en œuvre des MAEC en région Aquitaine en 2015 sont présentées ci-dessous.

Début janvier	Envoi d'un courrier et d'un questionnaire aux exploitants agricoles concernés par le territoire
21 janvier	Réunion de présentation et de concertation avec les agriculteurs
Février	Rencontres individuelles avec les agriculteurs intéressés
Mars	Construction des MAEC et dépôt d'un PAEC auprès de la Région et de la DRAAF Aquitaine
Fin avril	Validation du PAEC
Mai – juin	Déclaration PAC (campagne 2015) et premiers engagements MAEC

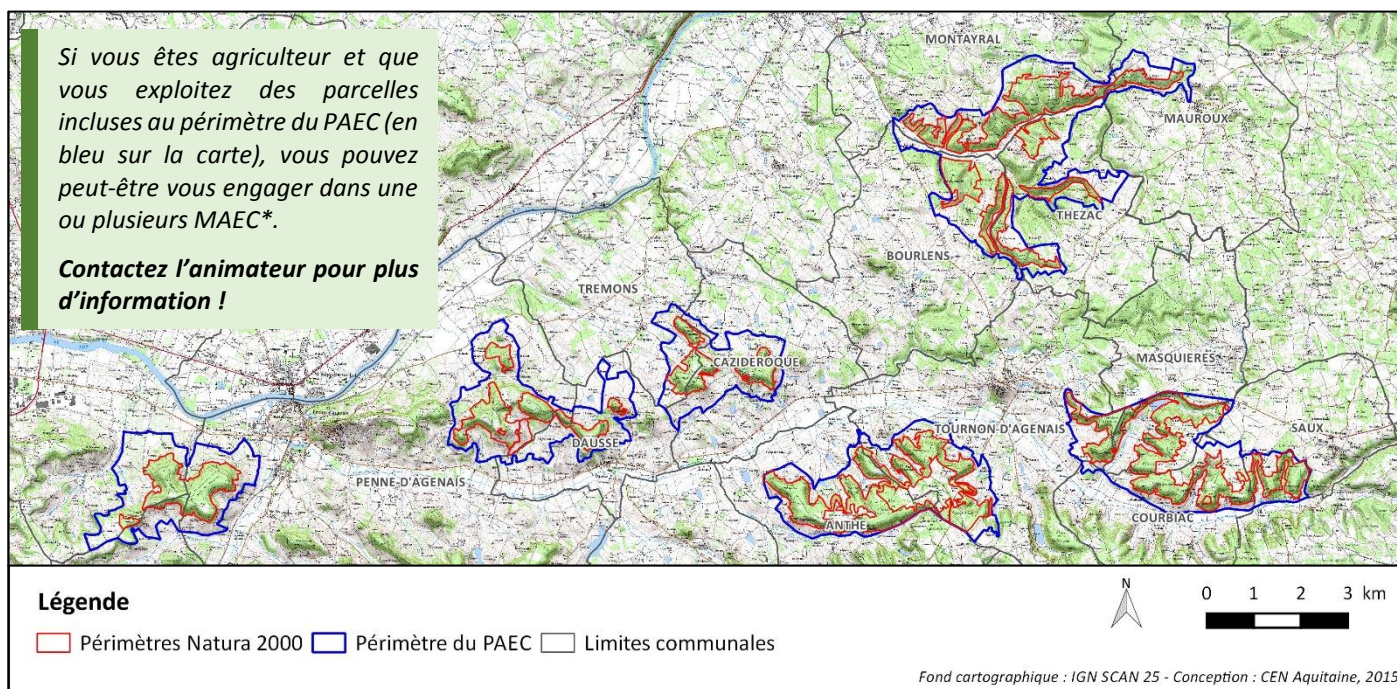
Le PAEC sera de nouveau déposé en 2016 sur la base de celui déjà validé en 2015.

Construction et dépôt d'un PAEC pour la région Midi-Pyrénées fin 2015 :

Sur la base du PAEC rédigé pour la région Aquitaine, un dossier de candidature PAEC a été déposé auprès de la Région et de la DRAAF Midi-Pyrénées le 2 décembre 2015. Il est actuellement en attente de validation par les services instructeurs.

Si vous êtes agriculteur et que vous exploitez des parcelles incluses au périmètre du PAEC (en bleu sur la carte), vous pouvez peut-être vous engager dans une ou plusieurs MAEC*.

Contactez l'animateur pour plus d'information !



*(en fonction des conditions d'éligibilité propres à chaque mesure).

Quelles mesures sur le territoire ?

19 MAEC différentes peuvent être contractualisées sur les parcelles éligibles :

- mesures de maintien de l'ouverture des habitats en milieu ouvert (entretien par gestion pastorale) ;
- mesures de restauration et maintien de l'ouverture des habitats en milieu fortement ou moyennement embroussaillés (intervention mécanique ou manuelle en complément ou non d'un plan de gestion pastoral) ;
- mesures de gestion extensive de prairies de fauche : retard de fauche de 20 ou 40 jours avec absence de fertilisation azotée ou non ;
- mesures de conversion de terres arables en prairies avec retard de fauche ou avec absence de fertilisation azotée ;
- mesures d'entretien de haies et d'arbres isolés.

Un bilan 2015 positif

4 exploitations agricoles se sont engagées dans une ou plusieurs MAEC en 2015 :

- Les parcelles engagées se situent sur les communes de Penne-d'Agenais, Courbiac, Thézac et Bourlens
- Le total des indemnités s'élève à environ 30 000 € pour les 5 années d'engagement
- 26 ha de terres agricoles et 1000 m de haies bénéficient de ces mesures (dont 21 ha d'habitats d'intérêt communautaire)
- Les principales mesures souscrites concernent la **gestion extensive des prairies maigres de fauche** (retard de fauche et absence de fertilisation azotée) et la **reconquête des milieux en déprise**. La gestion pastorale des landes et pelouses, la conversion de terres arables en prairies et l'entretien de haies font aussi partie des mesures choisies par les agriculteurs.

Pour plus d'information, pensez à consulter le site internet !

<http://www.cen-aquitaine.fr/natura2000/Thezac-Lascrozes/>

Vous y trouverez les dernières actualités et pourrez y télécharger de nombreux éléments (onglet « Téléchargements ») :

- Cartes détaillées par secteur du périmètre du PAEC
- Notice de territoire du PAEC
- Notices spécifiques des MAEC (cahiers des charges des mesures)

UN POINT SUR LES CONTRATS ET LES CHARTES

Afin de mettre en œuvre des mesures de préservation de la biodiversité locale, le dispositif Natura 2000 propose aux propriétaires de parcelles incluses dans le périmètre des sites deux outils supplémentaires aux MAEC : la charte et le contrat Natura 2000. **La charte** permet à un propriétaire de marquer son engagement en faveur des objectifs du site. Les engagements proposés correspondent à des bonnes pratiques permettant de maintenir et restaurer le milieu naturel sans entraîner de surcoût de gestion. Elles ne donnent donc pas lieu à rémunération.

Les contrats Natura 2000

Phase d'animation 2010-2013 :

- ❖ 4 contrats signés pour une durée de 5 ans
- ❖ 12,4 ha, 2670 m de lisières, 1111 m de haies, 14 arbres isolés

Phase d'animation 2013-2014 :

- ❖ 2 contrats signés pour une durée de 2 ans
- ❖ 2 ha, 612 m de lisières

Nouvelle phase d'animation 2015 :

- ❖ 1 contrat signé pour une durée de 5 ans
- ❖ 1,3 ha

Quant au **contrat Natura 2000**, applicable uniquement sur des parcelles non agricoles, il permet à un propriétaire d'être rémunéré en contrepartie de travaux de restauration ou d'entretien du milieu naturel. Lors des premières phases d'animation (2010-2013 puis 2013-2014), 6 contrats ont été signés. Ces contrats sont arrivés à échéance début 2015. Fin 2015, un nouveau contrat a été signé pour une durée de 5 ans, engageant 5 parcelles dans des travaux de restauration et d'entretien des milieux ouverts sur coteau calcaire sur une surface de 1,3 ha. Les travaux ont débuté dès le mois de décembre 2015 et se poursuivront chaque année jusqu'à l'hiver 2019-2020.



Entretien de milieu ouvert par la fauche

Pelouse fortement embroussaillée à restaurer
(© F. Hervouet)



Les chartes

Phase d'animation 2013-2014 :

- ❖ 2 chartes signées pour une durée de 5 ans
- ❖ 15 parcelles engagées – 20 ha

QUELLES PERSPECTIVES POUR 2016 ?

De nombreuses actions sont encore à mener en 2016 pour la préservation de la biodiversité sur les sites Natura 2000 !

- Prendre rendez-vous avec les agriculteurs intéressés pour souscrire à des MAEC en 2016 (attention : contactez rapidement vos animateurs avant le 15 mars 2016 – voir encadré ci-contre)
- Renouveler les contrats et mobiliser de nouveaux propriétaires
- Suivre et encadrer les travaux prévus dans les contrats Natura 2000 et les MAEC
- Faire signer de nouvelles chartes
- Animer le site Internet dédié aux sites Natura 2000
- Organiser et animer une sortie nature à la découverte des sites Natura 2000
- Rédiger et publier la lettre d'informations N°2.

Contactez-nous !

Vous souhaitez vous investir dans la démarche, ou simplement obtenir des informations ? Contactez votre animateur Natura 2000 !



CEN Aquitaine

Antenne Lot-et-Garonne

6 rue des fossés
47800 ALLEMANS-DU-DROPT
05 53 64 00 51

antenne47@cen-aquitaine.fr



Pensez-y, nous sommes aussi sur internet :

<http://www.cen-aquitaine.org/>

<http://www.cen-aquitaine.fr/natura2000/Thezac-Lascrozes/>

ANNEXE 3 : OUTILS DE COMMUNICATION POUR LA SORTIE NATURE

- Agenda en ligne Sortir47.fr :



The screenshot shows the website interface for 'Sortir47.fr'. At the top, there is a navigation menu with categories: MUSIQUE, THÉÂTRE, SPECTACLE, EXPOSITION, ÉVÈNEMENT, ENFANT, AU VILLAGE, and CINÉ. Below the menu is a large landscape photograph of a green valley. Underneath the photo are social media sharing options for Twitter, Facebook, and an 'Envoyer par e-mail' button. The main content area features the title 'Balade nature autour du château de Noailiac' in purple, followed by the date 'SAMEDI 6 JUIN 2015'. A grey box contains the event details: 'Château de Noailiac [Plan d'accès]', 'Au Bourg', '47140 Penne-d'Agenais', '05 53 36 25 25 (mairie)', and 'Gratuit'. A red speech bubble with the word 'gratuit!' is positioned to the right of these details. Below this box, the text describes the event: 'A partir de 9h30. Balade nature autour du château de Noailiac - Penne-d'Agenais (Lot-et-Garonne)'. It mentions that the Conservatoire d'Espèces Naturels d'Aquitaine is organizing a guided nature walk to discover the natural environment and flora of the Natura 2000 site. Further details include the distance (4 km), duration (2h30), and a note to wear appropriate clothing and shoes. At the bottom, there is a contact number and email for more information and registration.

envie de sortir ?

sortir47.fr

MUSIQUE THÉÂTRE SPECTACLE EXPOSITION ÉVÈNEMENT ENFANT AU VILLAGE CINÉ

Twitter Partager Envoyer par e-mail

LOISIRS

Balade nature autour du château de Noailiac

SAMEDI 6 JUIN 2015

Château de Noailiac [Plan d'accès]
Au Bourg
47140 Penne-d'Agenais
—
05 53 36 25 25 (mairie)
—
Gratuit

gratuit!

A partir de 9h30. Balade nature autour du château de Noailiac - Penne-d'Agenais (Lot-et-Garonne)

Le Conservatoire d'Espèces Naturels d'Aquitaine organise une balade nature commentée autour du château de Noailiac : partez à la découverte des milieux naturels et de la flore du site Natura 2000 des Coteaux du Boulouyssou et du plateau de Lascrozes, observation de la flore, découverte du réseau Natura 2000, points de vue...

Distance : Environ 4 km
Durée : prévoir environ 2h30
Prévoir une tenue adaptée à la météo (chapeau, crème solaire...) et au terrain (chaussures de marche)

[Pour plus d'infos cliquez ici !](#)

Renseignements et inscriptions avant le 6 juin soir au 06 87 78 88 12 ou amancez7@caenpoitoune.fr



Balade nature

autour du château
de Noailac



à Penne-d'Agenais (47)

Samedi 6 juin 2015

À 9h30 (durée : environ 2h30)

A la découverte des milieux naturels et de la flore
du site Natura 2000 des Coteaux du Boudouyssou
et du plateau de Lascrozes

Balade commentée - Environ 4 km

Pour connaître le point de rendez-vous, **inscrivez-vous avant le 5 juin au soir**
(attention, places limitées !):

antenne47@cen-aquitaine.fr ou 06.87.76.39.12

- Article paru sur La Dépêche.fr le 28/06/2015

Actualité > Grand Sud > Lot-et-Garonne > Penne-d'Agenais

Balade nature, autour du château de Noailac

Article exclusif réservé aux abonnés VOIR L'OFFRE DIGITAL Votre crédit de bienvenue en cours : 2 5 articles

Publié le 28/06/2015 à 03:50



Julie montre les orchidées qui poussent sur le chemin de St Jacques./Photo DDM.

Dans le cadre de l'animation des sites Natura 2000 des «Coteaux du Boudouyssou et plateau de Lascrozes» et des «Coteaux de Thézac et de Montayral», le Conservatoire d'Espaces Naturels d'Aquitaine organisait une balade nature sur la commune de **Penne-d'Agenais**, autour du château de Noailac. Une balade commentée par Julie Goblot, chargée de mission au Conservatoire d'Espaces Naturels d'Aquitaine. Peu nombreux, les participants ont suivi Julie Goblot sur un agréable sentier de randonnée, abondamment ombragé et inscrit sur les chemins vers Jean-Jacques de Compostelle (GR 652) à la découverte du réseau Natura 2000, des points de vue sur la vallée du Boudouyssou, et l'observation de la flore, notamment des nombreuses espèces d'arbres bordant ce sentier et des orchidées sauvages donc beaucoup d'espèces sont protégées. Et, au passage, un coup d'œil sur le château de Noailac.

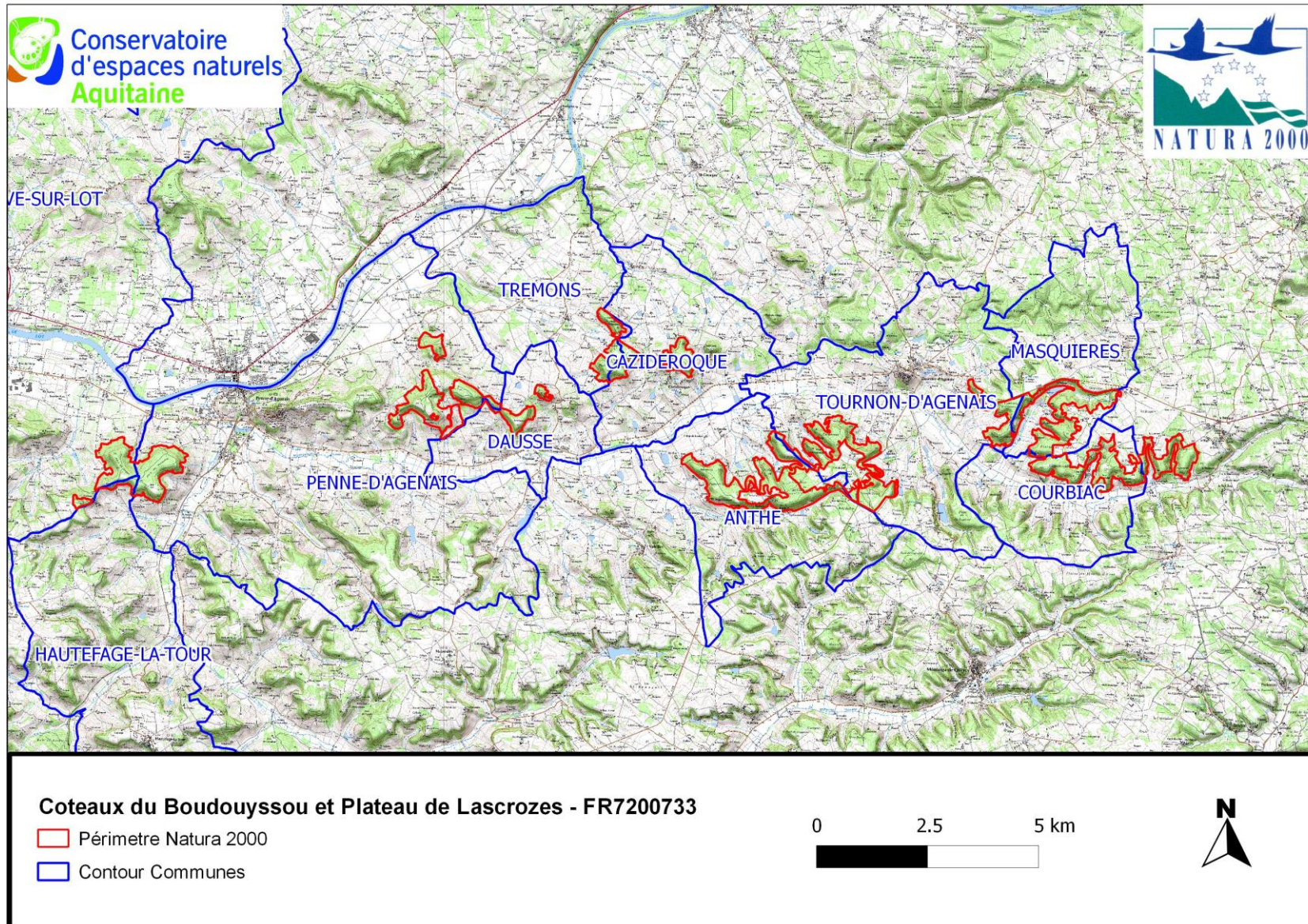
La Dépêche du Midi

ANNEXE 4 : APPEL A MANIFESTATION D'INTERET POUR LA MISE EN ŒUVRE D'UN PAEC

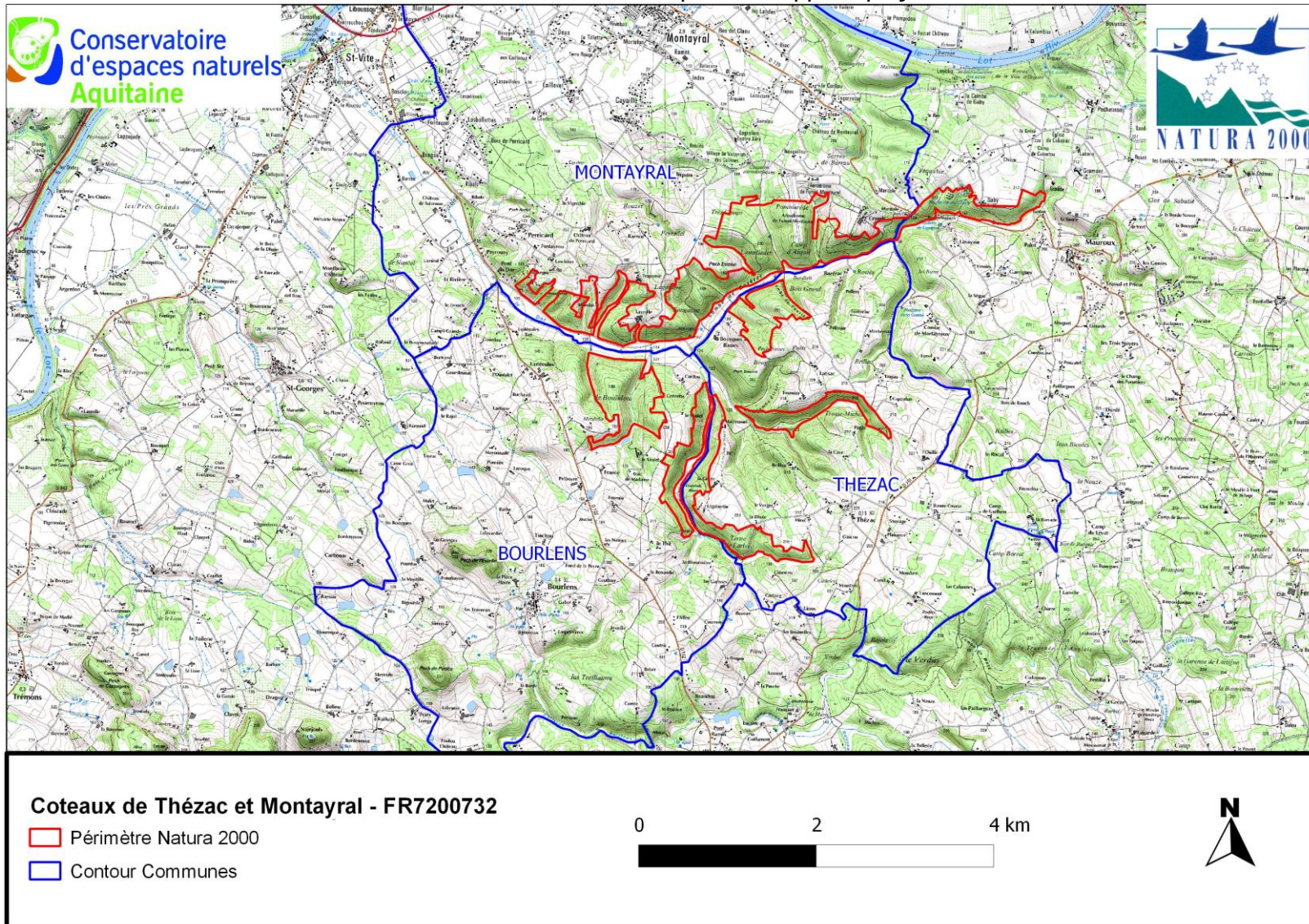
- Mesures AgroEnvironnementales et Climatiques en Aquitaine -
Manifestation d'intérêt en vue d'une réponse à l'appel à projet PAEC 2015

<p>Nature du PAEC</p> <p><input type="checkbox"/> PAEC principal</p> <p><input checked="" type="checkbox"/> PAEC associé</p>	<p>Porté par (pilote et/ou coordonnateur) :</p> <p align="center">Conservatoire d'espaces naturels d'Aquitaine (CEN Aquitaine) – Antenne Lot-et-Garonne – (PAEC associé) 6 rue des Fossés 47800 Allemans-du-Dropt 05.53.64.00.51 <i>antenne47@cen-aquitaine.fr</i></p> <p align="center">Animation :</p> <p align="center">Julie Goblot : Chargée de mission <i>j.goblot@cen-aquitaine.fr</i> Marion Souriat : Chargée de secteur 47 <i>m.souriat@cen-aquitaine.fr</i></p>	
<p>Nom (provisoire) du territoire du PAEC :</p> <p>PAEC des sites Natura 2000 FR7200733 « Coteaux du Boudouyssou et plateau de Lascrozes » et Site Natura 2000 FR7200732 « Coteaux de Thézac et de Montayral »</p> <p>Localisation géographique :</p> <p>Le site « Coteaux du Boudouyssou et plateau de Lascrozes » s'étend sur 11 communes dans 2 régions (Aquitaine et Midi-Pyrénées), 2 départements (10 en Lot-et-Garonne et 1 dans le Lot), 4 cantons (Villeneuve sur Lot, Penne d'Agenais, Tournon d'Agenais, Montcuq).</p> <p>L'ensemble du site «Coteaux du Boudouyssou et plateau de Lascrozes » borde la frange nord-est du Pays de Serres, région géographique calcaire pour les communes de Villeneuve/Lot, Penne d'Agenais, Dausse, Cazideroque, Trémons, Anthé, Masquières. Il se prolonge par la pointe ouest du Quercy blanc pour les communes de Tournon d'Agenais, Courbiac et Saux dans le Lot, autre région calcaire.</p> <p>Le site « Coteaux de Thézac et Montayral » est situé pour la plus grande part à l'extrémité est de la région Aquitaine, en Lot et Garonne, sur les communes de Thézac, Montayral et Burlens. Une petite partie est quant à elle située dans le département du Lot en Midi-Pyrénées et comprend la commune de Mauroux. Au nord, la ville de Fumel se situe à une dizaine de kilomètres. A l'est, la ville de Cahors à une cinquantaine de kilomètres ; à l'ouest, Villeneuve/Lot à 20 kilomètres. Agen est à 50 kilomètres au sud-ouest.</p>	<p>Associé à (notamment pour les PAEC associés) :</p> <p align="center">Chambre d'agriculture du Lot-et-Garonne Adresse : 271 rue de Pechabout, 47008 AGEN (PAEC Principal)</p>	
	<p>Nom de la structure</p>	<p>Zone du PAEC associé</p>
	<p>CA 47 sur le PAEC principal</p> <p>CA 47 PAEC associé « Protection du captage d'eau potable de la source Lenclio »</p>	<p>Maintien de l'élevage en 47</p> <p>Protection du captage d'eau potable de la source Lenclio</p>

- Mesures AgroEnvironnementales et Climatiques en Aquitaine -
Manifestation d'intérêt en vue d'une réponse à l'appel à projet PAEC 2015



- Mesures AgroEnvironnementales et Climatiques en Aquitaine -
Manifestation d'intérêt en vue d'une réponse à l'appel à projet PAEC 2015



- Mesures AgroEnvironnementales et Climatiques en Aquitaine -
Manifestation d'intérêt en vue d'une réponse à l'appel à projet PAEC 2015

Extension du territoire

Superficie : 1 663 ha Nombre de communes concernées en entier ou pour partie : 15 communes

<u>Enjeux environnementaux principaux</u>	<u>Enjeux économiques agricoles principaux</u>
<p><input checked="" type="checkbox"/> Natura 2000 – Nom des sites concernés + état avancement des DOCOB</p> <p>Site Natura 2000 FR7200733 « Coteaux du Boudouyssou et plateau de Lascrozes » ; DOCOB finalisé en 2007. En cours : phase d'animation par le CEN Aquitaine sur les périodes 2013/2014 et 2015/2017</p> <p>Site Natura 2000 FR7200732 « Coteaux de Thézac et de Montayral » ; DOCOB finalisé en 2004. En cours : phase d'animation par le CEN Aquitaine sur les périodes 2013/2014 et 2015/2017</p> <p><input checked="" type="checkbox"/> DCE – bassin et/ou captages concernés + état avancement des PAT ou CT éventuels</p> <p>- Le Site N2000 superpose en partie la zone vulnérable pour les nitrates en bas de coteau et le secteur d'intervention des Plans d'Action Territoriaux de l'Agence de l'Eau Adour-Garonne (AEAG).</p> <p>- Un point de captage prioritaire des eaux souterraines se situe sur la commune de Mauroux dans le Lot (46).</p> <p><input checked="" type="checkbox"/> Autres enjeux tels que repérés avec ceux de la ZAP :</p> <p>- Sites N2000 inclus dans la Zone d'Action Prioritaire (ZAP) pour la mise en œuvre des MAEC,</p> <p>- Communes toutes situées en Zones défavorisées pour l'agriculture (DDAF 47, 2006),</p> <p>- Sites N2000 inclus dans une zone où plus de 20% des exploitations agricoles sont en polyculture élevage.</p>	<p>SAU du territoire :</p> <p>La SAU des îlots PAC concernés par le périmètre Natura 2000 « Coteaux du Boudouyssou et plateau de Lascrozes », est de 814 ha (<i>Source RPG, 2012</i>). 210 ha sont inclus exclusivement dans le périmètre Natura 2000.</p> <p>La SAU des îlots PAC concernés par le périmètre Natura 2000 « Coteaux de Thézac et de Montayral », est de 224 ha (<i>Source RPG, 2012</i>). 3 ha sont inclus exclusivement dans le périmètre Natura 2000.</p> <p>Nombre d'exploitations agricoles :</p> <p>Sur les communes concernées par les deux sites Natura 2000, il existe un très grand nombre d'exploitations agricoles (<i>Source : RGA, 2010</i>). A ce stade du diagnostic, le nombre d'éleveurs inclus strictement dans le périmètre du site pour le PAEC n'est pas connu (<i>à minima</i> 150 selon les données des DOCOB).</p> <p>Dont nb d'éleveurs :</p> <p>Sur le site du « Coteaux du Boudouyssou et plateau de Lascrozes », l'élevage est peu représenté : essentiellement bovins (1 troupeau pâture sur le site dans la commune de Courbiac) et ovins (quelques individus).</p> <p>Sur le site du « Coteaux de Thézac et de Montayral », il y a 25 exploitations en système de polyculture-élevage. L'élevage est essentiellement ovin et bovin en périphérie du site. Un éleveur caprin serait potentiellement intéressé pour faire pâturer sur le site. Les terres concernées par le périmètre du site sont des surfaces à très faible valeur agricole, classées landes, pâtures, bois taillis et pour un faible pourcentage en terres agricoles de qualité médiocre.</p> <p>Principales filières présentes :</p> <p>Sur le site du « Coteaux du Boudouyssou et plateau de Lascrozes », 24% des surfaces de la SAU des îlots PAC sont de la culture de blé tandis que 19% et 12% sont respectivement associées à des prairies permanentes et temporaires (<i>Source : RPG, 2012</i>).</p> <p>Les vergers occupent également une surface significative avec 9% de la SAU.</p>

- Mesures AgroEnvironnementales et Climatiques en Aquitaine -
Manifestation d'intérêt en vue d'une réponse à l'appel à projet PAEC 2015

☒ Autres enjeux non repérés dans la ZAP

- ZNIEFF de type 1 : « Coteaux de Tournon d'Agenais et Courbiac »,

- ZNIEFF de type 1 : du « Coteaux de Montayra » et du « Coteaux de Thézac »,

- Site du « Coteau de Casserouge » à Tournon d'Agenais qui est un site d'enjeu majeur (habitats et espèces à statut de protection et patrimoniales) qui est géré par le CEN Aquitaine depuis 1999 dans le cadre de convention de gestion et en tant que propriétaire,

- Site du « Coteau de Castermerle », qui est un site d'enjeu majeur (habitats et espèces à statut de protection et patrimoniales, propriété du CEN Aquitaine, commune de Villeneuve-sur-Lot. Il fait l'objet d'un programme de restauration financé dans le cadre d'un contrat N2000.

- Classement du site du « Coteau de Casserouge » en espace naturel sensible (ENS) du Conseil Général du Lot-et-Garonne en 2011,

- Le secteur de pelouses sèches de Villeneuve-sur-lot/Fumel est désigné comme « Réservoir de biodiversité » (R422) dans le cadre du schéma régional de cohérence écologique (SRCE).

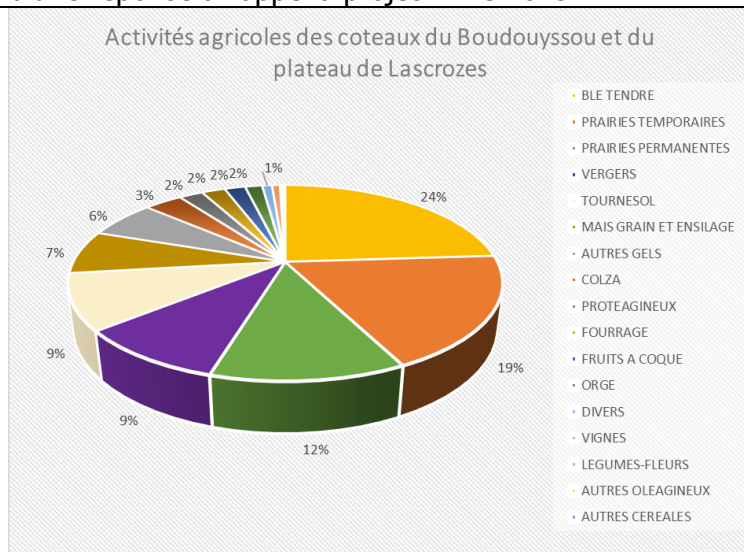


Figure 1 : Analyse îlots PAC -RPG 2012 (CEN Aquitaine 2014)

Sur le site du « Coteaux de Thézac et de Montayral », l'agriculture se localise sur le pourtour du périmètre, dans quelques combes et pentes de coteaux avec des cultures sur de faible surface : céréales, plantes fourragères, verger, truffière. L'élevage est en marge du périmètre et sa présence se traduit sur le site par la fauche et le pâturage en enclos du regain sur les prairies de fauche.

Sur les îlots PAC concernés par le site, 44% des surfaces de la SAU sont des prairies temporaires et 21% des prairies permanentes (Source : RPG, 2012). Avec la dominance du système de polyculture-élevage, les surfaces déclarées en céréales et vergers sont minoritaires.

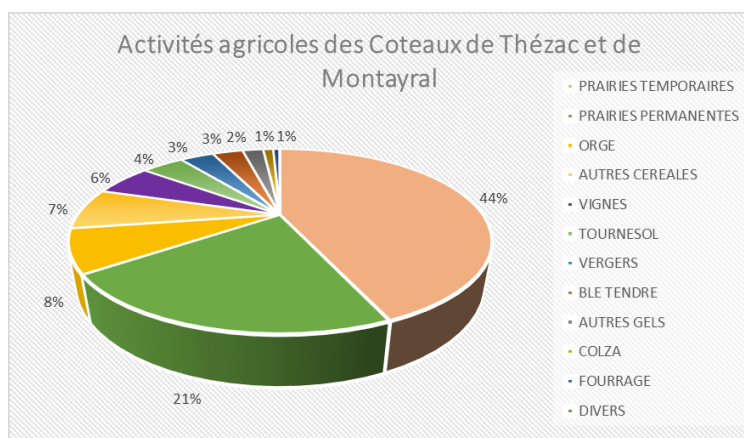


Figure 2 : Analyse îlots PAC -RPG 2012 (CEN Aquitaine 2014)

- Mesures AgroEnvironnementales et Climatiques en Aquitaine -
Manifestation d'intérêt en vue d'une réponse à l'appel à projet PAEC 2015

	<p>Principaux systèmes agricoles en place (polyculture-élevage, élevage spécialisé, pastoralisme, grandes cultures, cultures pérennes, cultures sous contrats, etc.)</p> <p>- Le système « Polyculture poly-élevage » domine les 15 communes concernées par les deux périmètres Natura 2000 (Source : RGA, 2010).</p> <p><input checked="" type="checkbox"/> Projet participant directement au développement ou au soutien de filières. Si oui, lesquelles et comment ? (nouvelles ou à développer) :</p> <p>Le CEN Aquitaine, propriétaire sur une partie du site du « Coteau de Casserouge », souhaite restaurer, par le biais d'un contrat « ni ni » Natura 2000, le pâturage du site avec la mise à disposition du site pour un éleveur local. Sur le « Coteau de Castermerle », le CEN Aquitaine procède à des travaux de réouverture manuels afin d'étendre les surfaces de pelouses (habitat d'intérêt communautaire au titre de la Directive Habitat). A terme, la mise en place d'un éleveur sur les coteaux est souhaitée, cette pratique permettra le soutien de l'élevage sur le secteur.</p> <p><input checked="" type="checkbox"/> Signes de qualité et d'origine ?</p> <p>- A.O.C. Cahors et du Vin du Tsar - Elevage de Blondes d'Aquitaine</p>
--	---

- Mesures AgroEnvironnementales et Climatiques en Aquitaine -
Manifestation d'intérêt en vue d'une réponse à l'appel à projet PAEC 2015

<u>Principales MAEC mises en place</u>	<u>Estimatif du potentiel de contractualisation</u>
<p><input checked="" type="checkbox"/> MAEC système polyculture-élevage</p> <p><input checked="" type="checkbox"/> MAEC systèmes herbagers et pastoraux individuelle</p> <p><input type="checkbox"/> MAEC systèmes herbagers et pastoraux collective</p> <p><input checked="" type="checkbox"/> MAEC à enjeux localisés :</p> <ul style="list-style-type: none"> - famille HERBE <input checked="" type="checkbox"/> - famille COUVER <input type="checkbox"/> - famille OUVERT <input checked="" type="checkbox"/> - famille MILIEU <input type="checkbox"/> - famille LINEA <input checked="" type="checkbox"/> - famille IRRIG <input type="checkbox"/> - famille PHYTO <input checked="" type="checkbox"/> 	<p>Nb d'agriculteurs engagés au terme des 3 années : 20 agriculteurs dont en 2015 : 8 agriculteurs</p> <p>Surfaces engagées : 100 ha dont en 2015 : 30 ha</p> <p>Descriptif libre du potentiel en rapport avec les objectifs :</p> <p>Ces sites sont caractérisés par une très forte déprise agricole avec un abandon des systèmes de polyculture élevage et de pastoralisme.</p> <p>Le territoire est classé en zone Natura 2000. L'enjeu principal concerne la préservation et la réhabilitation des habitats d'intérêt communautaire. L'évolution des pratiques d'élevage a conduit à l'abandon de certains espaces qui ont tendance à être colonisés par une végétation ligneuse conduisant à leur fermeture. La mobilisation d'éleveurs permettrait la restauration de ces espaces dégradés et le soutien de ces filières agricoles, d'où le besoin de contractualiser des mesures de type « HERBE » et « OUVERT ».</p> <p>Un deuxième enjeu concerne la présence d'espèces d'intérêt communautaires et la conservation de leur habitat d'espèce ; dont les territoires de chasse pour les chiroptères (action sur les zones de culture et maintien de mosaïques bocagères et d'entités linéaires : mesure « LINEA »), le maintien et/ou restauration de la qualité des cours d'eau de plaine (action qualitative sur les intrants, l'enherbement et cultures intermédiaires : mesure « PHYTO »).</p> <p>Dans le cadre des phases d'animation des DOCOB et dans l'objectif de réfléchir à un projet agro-environnemental sur ce territoire, les agriculteurs ont été recensés et un questionnaire à leur attention a été réalisé. Il est prévu de les rencontrer prochainement lors d'une réunion d'information à laquelle ils seront conviés par un courrier attaché du questionnaire. Des premiers contacts ont déjà eu lieu lors des réunions d'information Natura 2000. Le relais par le site internet pourra être utilisé : http://www.cen-aquitaine.fr/natura2000/Thezac-Lascrozes/</p> <p>Les objectifs sont d'informer sur ces mesures MAEC, de produire un PAEC en concertation étroite avec les acteurs du territoire et de réaliser un premier recensement des personnes intéressées. L'estimatif du potentiel de contractualisation pourra ainsi être amendé lors de l'élaboration du PAEC.</p>

- Mesures AgroEnvironnementales et Climatiques en Aquitaine -
Manifestation d'intérêt en vue d'une réponse à l'appel à projet PAEC 2015

	<p>Adéquation des objectifs</p> <p>La priorité sera mise sur les zones dégradées en cours de fermeture comme les parcours, pelouses calcaires et les zones de jachères. Les habitats d'espèces comme les prairies permanentes, les abords des cours d'eau et zones humides en contexte agricole seront également intégrés dans ce même niveau de priorité.</p> <p>Enfin, ces objectifs d'améliorations des pratiques seront étendus à des systèmes plus larges avec la prise en compte des cultures et des vergers.</p>
<p><u>Modalités d'animation envisagées</u></p> <p><input checked="" type="checkbox"/> Animateur interne de la structure porteuse du PAEC (entièrement)</p> <p><input type="checkbox"/> Embauche d'un animateur dédié</p> <p><input type="checkbox"/> Déléguée à une structure associée</p> <p><input type="checkbox"/> Par filière ou par secteur géographique ou autre : _____</p> <p>Type(s) d'association ou de délégation envisagé(s) (conventionnement, délégation, copilotage, etc.)</p> <p>Ce projet sera piloté en PAEC principal par la Chambre d'agriculture du Lot-et-Garonne qui se charge de la mise en œuvre des mesures systèmes et le CEN Aquitaine accompagnera les mesures unitaires du futur projet agro-environnemental et climatique.</p>	<p><u>Animation et suivi du PAEC :</u></p> <p>Montant sur 3 années de contractualisation et les années suivantes pour suivi et bilan (2015-2020) : 60 000 € dont 1^{er} année : 15 000 €</p> <p><u>Sources attendues de financement</u></p> <p><input type="checkbox"/> Autofinancement</p> <p><input checked="" type="checkbox"/> MEDDE via animation DOCOB + FEADER</p> <p><input type="checkbox"/> Agence de l'Eau</p> <p><input type="checkbox"/> MAAF sur mesure animation bio/MAEC</p> <p><input type="checkbox"/> MAAF sur part d'enveloppe MAEC du PAEC</p> <p><input type="checkbox"/> Autres : collectivités, etc</p>
<p><u>Budget MAEC</u></p> <p>Pour la période de 3 années de campagne de contractualisation (5 années des contractants 2015 + 5 années des contractants 2016 + 5 années des contractants 2017) : 25 000€</p> <p>dont budget 2015 (5 années des contractants 2015) : 5 500 €</p> <p><u>Cartographie précise</u> des îlots PAC concernés par les deux sites Natura 2000 est consultable en page suivante.</p>	<p><u>Articulation avec autres actions</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - avec les autres actions du PDR (plan de compétitivité, Leader, etc.) - les politiques publiques (agro-écologie et développement des GIEE, méthanisation, etc.) - Selon l'engagement de la Région Aquitaine pour la certification AREA, elle pourra être proposée aux agriculteurs souhaitant contractualiser des mesures agro-environnementales et climatiques - développement de l'AB

Date : 25/11/2014

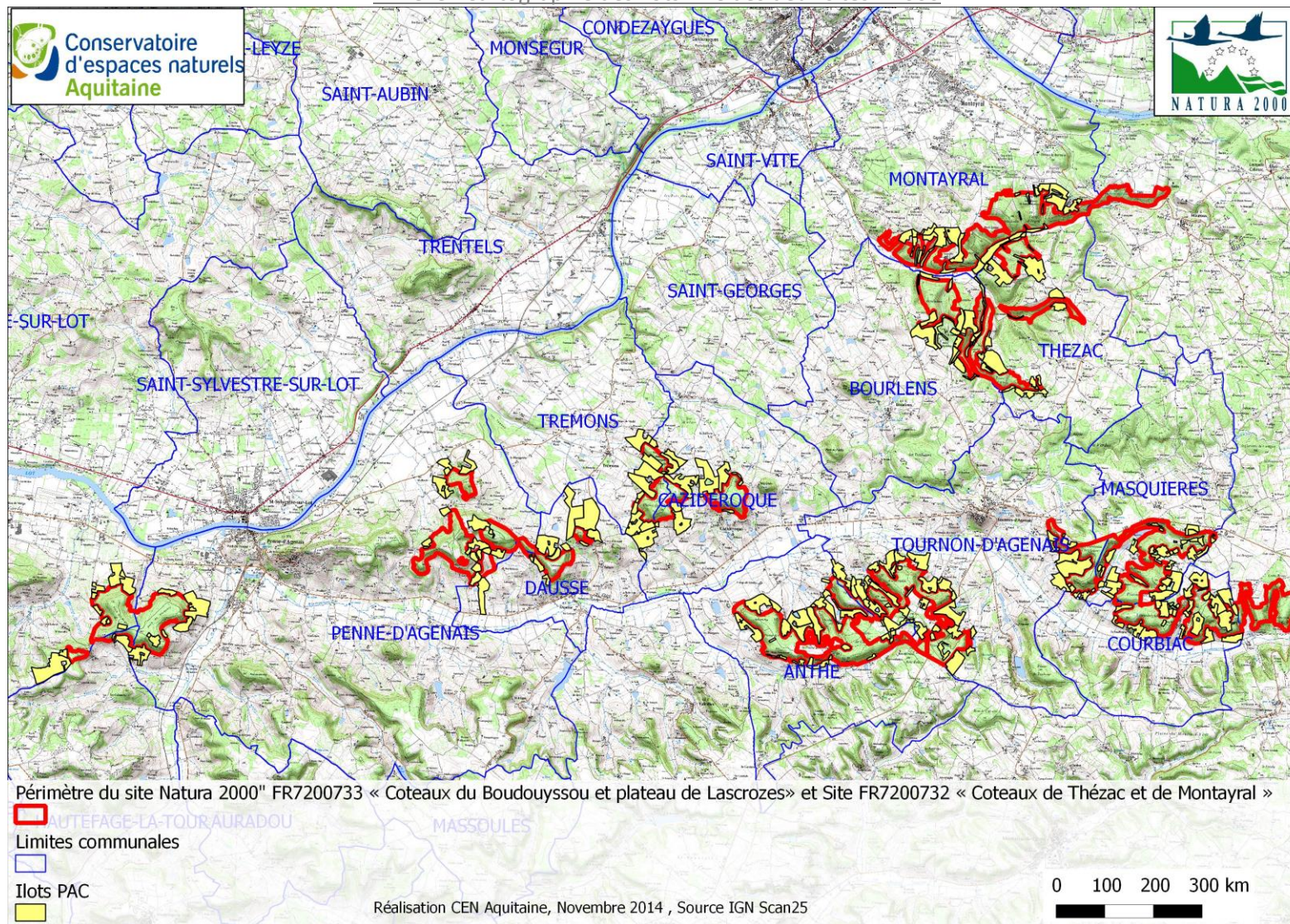
Signature et qualité du signataire :

Marion Souriat, Chargée de secteur Lot-et-Garonne du
Conservatoire d'espaces naturels d'Aquitaine



- Mesures AgroEnvironnementales et Climatiques en Aquitaine -
Manifestation d'intérêt en vue d'une réponse à l'appel à projet PAEC 2015

Annexe : Cartographie des îlots PAC des deux sites N2000



- Mesures AgroEnvironnementales et Climatiques en Aquitaine -
Manifestation d'intérêt en vue d'une réponse à l'appel à projet PAEC 2015

Annexe : Mesures et Budget prévisionnel provisoire

Enjeux	Types de surface ou de milieu	Partenaire(s) technique(s)	Mesures (Engagements unitaires)	Intitulé et contenu	Cumul avec MAEC système	Nom MAEC Système cumulable	Montant unitaire	Surface ou linéaire à engager	Couches SIG (Source : RPG, 2012 ; DOCOB Natura 2000, 2007 et 2004)	Montant prévisionnel total	Dont 2015
Restauration des pelouses calcaires et prairies en cours de fermeture, gestion des landes mésophiles en déprise	Pelouses, prairies et landes comprises dans périmètre PAEC		EU OUVERT_01	Ouverture d'un milieu en déprise => Mise en oeuvre du programme d'ouverture et d'entretien du milieu en vue d'un objectif de reconquête de la biodiversité ou de lutte contre les risques d'incendie de forêts.	optionelle	SHP ou SPE	236,80	20	Pelouses sur faciès d'emboisement ; Landes et fourrés	4736,0	1578,7
	Pelouses, prairies et landes comprises dans périmètre PAEC		EU OUVERT_02	Maintien de l'ouverture par élimination mécanique ou manuelle des rejets ligneux et autres végétaux indésirables => EU mobilisé en complément d'une pratique de pâturage dans un objectif de lutte contre les risques d'incendie de forêts	optionelle	SHP ou SPE	95,42	25		2385,5	795,2
Suivi pratiques de gestion	SAU comprise dans périmètre PAEC		EU HERBE_01	Enregistrement des interventions mécaniques et des pratiques de pâturage => Cet EU permet le contrôle des conditions d'utilisation des parcelles et a une vocation pédagogique envers les exploitants	optionelle	SHP ou SPE	18,86	80	Prairies landes et parcours déclarés dans les îlots PAC (RPG, 2012) et Habitats d'intérêt communautaire cartographiés dans les DOCOB N2000 Engagements possibles sur 550 ha de pelouses et 60 ha de prairies permanentes	1508,8	502,9
Conservation / gestion des pelouses calcaires et habitats prairiaux	Pelouses et prairies comprises dans périmètre PAEC		EU HERBE_03	Absence totale de fertilisation minérale et organique sur prairies et habitats remarquables => Objectif d'augmentation de la biodiversité floristique (enjeu biodiversité uniquement)	optionelle	SHP ou SPE	148,20	15		2223,0	741,0
			EU HERBE_04	Ajustement de la pression de pâturage sur certaines périodes (chargement à la parcelle sur milieu remarquable) => Limitation du chargement moyen annuel à 1,2 UGB/ha et si besoin limitation du chargement instantané sur une période donnée	optionelle	SHP ou SPE	56,58	15		848,7	282,9
			EU HERBE_06	Retard de fauche sur prairies et habitats remarquables => Interdiction d'intervention mécanique sur une période donnée afin de maintenir la biodiversité.	optionelle	SHP ou SPE	204,00	15		3060,0	1020,0
			EU HERBE_07	Maintien de la richesse floristique d'une prairie naturelle => Raisonner les pratiques d'exploitation pour permettre l'expression d'une flore diversifiée. Obligation d'avoir au moins 4 plantes indicatrices sur une diagonale de la parcelle.	optionelle	SHP ou SPE	47,15	10		471,5	157,2
			EU HERBE_09	Gestion pastorale => Maintien de la mosaïque des milieux pastoraux en évitant le surpâturage et/ou le sous pâturage.	optionelle	SHP ou SPE	56,58	20		1131,6	377,2
Reconnection des zones naturelles et rôle des zones tampons entre les cultures et les milieux remarquables	SAU comprise dans périmètre PAEC		EU LINEA_01	Entretien de haies localisées de manière pertinente => Mise en oeuvre du plan de gestion d'entretien des haies	optionelle	SHP ou SPE	0,91	300	à localiser	273,0	0,0
Favoriser la conservation des arbres à enjeu biodiversité			EU LINEA_02	Entretien d'arbres isolés ou en alignements => Mise en oeuvre du plan de gestion d'entretien des arbres	optionelle	SHP ou SPE	29,00	5 à 10 arbres		290,0	0,0
			EU LINEA_04	Entretien des bosquets => Mise en oeuvre du plan de gestion d'entretien des bosquets	optionelle	SHP ou SPE	364,62	5		3646,2	0,0
Conserver et/ou entretenir les milieux humides	Mares (création/entretien)		EU LINEA_07	Restauration et/ou entretien de mares et plans d'eau => Mise en oeuvre du plan de gestion d'entretien des mares et plans d'eau	optionelle	SHP ou SPE	149,00	5 à 10 mares		1490,0	0,0
Suivi pratiques de gestion	SAU comprise dans périmètre PAEC		EU PHYTO_01	Bilan de la stratégie de protection des cultures => Objectif d'accompagnement technique des agriculteurs s'engageant dans des EU de limitation du recours aux produits phytosanitaires	optionelle	SHP ou SPE	153,00	20		Cartographie des îlots PAC (RPG, 2012) + 450ha	3060,0
Biodiversité et protection de la ressource en eau	SAU comprise dans périmètre PAEC		EU PHYTO_02	Absence de traitement herbicide	optionelle	SHP ou SPE	236,82	10	2368,2		0
	SAU comprise dans périmètre PAEC		EU PHYTO_03	Absence de traitement phytosanitaire de synthèse	optionelle	SHP ou SPE	399,98	10	3999,8		0
TOTAL prévisionnel									24370,80	5455,03	

ANNEXE 5 : FICHE DE SYNTHÈSE DU PAEC AQ_THLA

<p>Nom du territoire : PAEC des sites Natura 2000 FR7200733 « Coteaux du Boudouyssou et plateau de Lascrozes » et Site Natura 2000 FR7200732 « Coteaux de Thézac et de Montayral »</p> <p>PAEC principal</p>	<p>Code territoire : AQ_THLA</p>	<p>Enjeux : Natura 2000 :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Site Natura 2000 FR7200733 « Coteaux du Boudouyssou et plateau de Lascrozes » ; DOCOB finalisé en 2007. En cours : phase d'animation par le CEN Aquitaine sur les périodes 2013/2014 et 2015/2017 • Site Natura 2000 FR7200732 « Coteaux de Thézac et de Montayral » ; DOCOB finalisé en 2004. En cours : phase d'animation par le CEN Aquitaine sur les périodes 2013/2014 et 2015/2017 <p>Enjeux : DCE</p> <ul style="list-style-type: none"> • Le Site N2000 superpose en partie la zone vulnérable pour les nitrates en bas de coteau et le secteur d'intervention des Plans d'Action Territoriaux de l'Agence de l'Eau Adour-Garonne (AEAG). • Un point de captage prioritaire des eaux souterraines se situe sur la commune de Mauroux dans le Lot (46) (Cf. Projet PAT Lenclo) <p>Autres enjeux tels ZAP et autres :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Sites N2000 inclus dans la Zone d'Action Prioritaire (ZAP) pour la mise en œuvre des MAEC, • Communes toutes situées en Zones défavorisées pour l'agriculture (DDAF 47, 2006), • Sites N2000 inclus dans une zone où plus de 20% des exploitations agricoles sont en polyculture élevage. • Nombreuses ZNIEFF de type I et II dont «Coteaux de Tournon d'Agenais et Courbiac », « Coteaux de Thézac et Montayral », « Plateau de Lascrozes » et « Coteaux du Boudouyssou », • Le CEN Aquitaine travaille à une gestion conservatoire sur trois coteaux calcaires de son réseau de site en Lot-et-Garonne : le coteau de Castelmerle ; le coteau de Casserouge et enfin le Château du domaine de Rodié en cours de classement en Réserve Naturelle Régionale, • Le secteur de pelouses sèches de Villeneuve-sur-lot/Fumel est désigné comme « Réservoir de biodiversité » (R422) dans le cadre du schéma régional de cohérence écologique (SRCE). 	<p>Année de 1^{ère} mise en œuvre</p> <p align="center">2015</p>
<p>Localisation : Le périmètre du PAEC s'étend sur 15 communes dans les régions Aquitaine et Midi-Pyrénées. Il inclut deux sites Natura 2000 de pelouses calcaires.</p>		<p>Type(s) de territoire : Sites Natura 2000 désignés principalement pour la présence de pelouses calcaires riches de leurs cortèges d'orchidées.</p>	
<p>Opérateur : Conservatoire d'espaces naturels d'Aquitaine (CEN Aquitaine) Opérateur principal dans le PAEC : Sur la commune de Thézac, la Chambre d'Agriculture du Lot-et-Garonne porte le PAEC PAT Lenclo. Les deux structures se sont concertées afin de coordonner leurs propositions de MAEC.</p>		<p>Animateur : Conservatoire d'espaces naturels d'Aquitaine - Animation : – Antenne Lot-et-Garonne – 6 rue des Fossés 47800 Allemans-du-Dropt 05.53.64.00.51 antenne47@cen-aquitaine.fr Julie Goblot : Chargée de mission (j.goblot@cen-aquitaine.fr) Marion Souriat : Chargée de secteur 47(m.souriat@cen-aquitaine.fr)</p>	
<p>Résumé du diagnostic de territoire : Le territoire couvert par le périmètre du PAEC occupe une surface de 4305,6 ha. Il s'étend sur 15 communes dont 2 se situent dans le département du Lot, en région Midi-Pyrénées. Il s'agit d'un secteur essentiellement rural avec de faibles densités de population.</p>			

L'occupation du sol du périmètre du PAEC est en grande majorité des espaces naturels et agricoles. L'urbanisation est absente du territoire. Les constructions présentes correspondent à des habitats plus ou moins isolés et les fermes et autres bâtiments d'exploitations agricoles.

Les milieux naturels remarquables sont composés de pelouses sèches calcaires, de landes à genévriers, de buxaias ou encore de chênaies pubescentes et de yeuseraies. Lors des compléments d'inventaires de l'élaboration des DOCOB, l'Ecrevisse à pattes blanches, des rapaces et des chiroptères ont été diagnostiqués, d'où l'identification des enjeux de qualité d'eau et de diversité des paysages liés à la préservation des habitats d'espèces et des territoires de chasses. En effet, en périphérie des sites Natura 2000 se rencontrent des prairies mésophiles, des cultures (principalement céréalières) ainsi que des vergers (dominés par le Prunier d'Ente, variété destinée à la production du Pruneau d'Agen).

Les pratiques agricoles actuelles entraînent, par le recul de la pratique de l'élevage, une fermeture des milieux ouverts sur les coteaux et tendent vers une intensification de l'agriculture dans les combes et sur les plateaux. Le territoire semble donc nécessiter d'un rééquilibrage des activités agricoles par le rétablissement et le maintien du pâturage sur les coteaux et une adaptation des pratiques culturales (conversion de cultures en prairies, arrêt de l'utilisation de produits phytosanitaires, ...) en périphérie.

La Surface Agricole Utile (SAU) représente environ 30% de la surface du territoire du PAEC, soit **1603,15 ha**. Sur les communes concernées 414 exploitations agricoles sont recensées (*Source : RGA, 2010*). Le nombre d'exploitations inclus strictement dans le périmètre du site pour le PAEC n'est pas connu (à *minima* 150 exploitations selon les données DOCOB). Sur les deux sites Natura 2000, l'élevage est peu représenté. A l'échelle du territoire du PAEC, 22% des surfaces de la SAU des îlots PAC sont des prairies temporaires tandis que 18% et 13% sont respectivement associées à de la culture de blé et des prairies permanentes (*Source : RPG, 2012*). Les vergers occupent également une surface significative avec 10% de la SAU. Le territoire est donc constitué en majorité de prairies.

Mesures MAEC proposées

Code mesure	Intitulé complet de la mesure	Mesures équivalentes déjà ouvertes dans précédente programmation (O/N)	Montant annuel unitaire
AQ_THLA_PS01	Maintien de l'ouverture des habitats en milieux ouverts - Entretien par gestion pastorale	N	75,44 €
AQ_THLA_PS02	Maintien de l'ouverture des habitats en milieux ouverts - Entretien par gestion pastorale avec absence de fertilisation azotée	N	107,91 €
AQ_THLA_PS03	Maintien de l'ouverture des habitats en milieux moyennement embroussaillés – Entretien par gestion mécanique/manuelle	N	38,17 €
AQ_THLA_PS04	Maintien de l'ouverture des habitats en milieux moyennement embroussaillés – Entretien par gestion mécanique/manuelle avec absence de fertilisation azotée	N	70,64 €
AQ_THLA_PS05	Maintien de l'ouverture des habitats en milieux moyennement embroussaillés – Entretien par gestion pastorale et complément d'entretien mécanique/manuel avec absence de fertilisation azotée	N	123,45 €
AQ_THLA_PS06	Restauration et maintien de l'ouverture des habitats en milieux fortement embroussaillés – Entretien par gestion mécanique/manuelle	N	246,76 €
AQ_THLA_PS07	Restauration et maintien de l'ouverture des habitats en milieux fortement embroussaillés – Entretien par gestion pastorale et complément d'entretien mécanique/manuel avec absence de fertilisation azotée	N	276,47 €
AQ_THLA_HE01	Gestion des prairies par retard de fauche (20 j.)	N	120,86 €
Code mesure	Intitulé complet de la mesure	Mesures équivalentes déjà ouvertes dans précédente programmation (O/N)	Montant annuel unitaire

AQ_THLA_HE02	Gestion des prairies par retard de fauche (20 j.) avec absence de fertilisation azotée	N	153,33 €
AQ_THLA_HE03	Gestion des prairies par retard de fauche (40 j.)	N	222,86 €
AQ_THLA_HE04	Gestion des prairies par retard de fauche (40 j.) avec absence de fertilisation azotée	N	255,33 €
AQ_THLA_GC01	Conversion de terres arables en prairies avec absence de fertilisation azotée	N	416,09 €
AQ_THLA_GC02	Conversion de terres arables en prairies avec absence de fertilisation azotée	N	406,38 €
AQ_THLA_GC03	Absence de traitement herbicide sur les grandes cultures	N	139,08 €
AQ_THLA_GC04	Absence de traitement phytosanitaire de synthèse sur les grandes cultures	N	282,04 €
AQ_THLA_VE01	Absence de traitement herbicide sur les vergers	N	233,82 €
AQ_THLA_VE02	Absence de traitement phytosanitaire de synthèse sur les vergers	N	368,50 €
AQ_THLA_LI01	Entretien de haies localisées de manière pertinente	N	0,54 €
AQ_THLA_LI02	Entretien d'arbres isolés	N	3,96 €

Justifications et autres modifications pour 2015 (territoire, etc.)

	Année	Surfaces engagées	Nombre de demandes	Montant d'AE 5 ans	Remarques
Objectifs	2015	26,5	8	21 944,52 €	
	2016	59	12	59 574,11 €	
	2017	36	10	37 816,83 €	
	Total	121,5	30	119 335,46 €	

Bilan (pour anciens territoires)	2010				
	2011				
	2012				
	2013				
	2014				
	Total sous contrat en 2014				

Synthèse de l'argumentaire de l'opérateur : Les traitements herbicides et phytosanitaires de synthèse apportés aux cultures et aux vergers peuvent être défavorables à la qualité écologique et chimique des cours d'eau. Ils ont également un impact négatif sur la diversité et l'abondance des insectes dont les auxiliaires de cultures. L'apport de fertilisation sur les prairies et cultures peut participer à la dégradation de la qualité de l'eau (eutrophisation), et entraîne une diminution de la richesse floristique, de la diversité et de l'abondance des insectes, et par conséquent de la ressource alimentaire pour les prédateurs (chiroptères et rapaces). Enfin, la présence du pâturage et de la fauche sur les coteaux permet le maintien de

milieux ouverts. Toutefois, la fauche est généralement trop précoce pour permettre aux espèces floristiques et notamment aux orchidées d'accomplir leur cycle biologique. Aussi, certains secteurs pourraient bénéficier d'une adaptation des pratiques pastorales afin d'améliorer le potentiel d'accueil de ces milieux pour la faune et la flore. Ainsi différents enjeux sont visés dans ce PAEC :

Les enjeux liés aux coteaux calcaires sont les suivants :

- Limiter/enrayer la fermeture des milieux ouverts et semi-ouverts sur coteaux calcaires ;
- Maintenir les prairies de fauche ;
- Favoriser la gestion des milieux ouverts / semi-ouverts par pâturage ;
- Remobiliser une activité pastorale extensive sur les coteaux calcaires.

Les enjeux liés aux territoires de chasse des chiroptères et des rapaces sont les suivants :

- Limiter/enrayer la fermeture des milieux ouverts et semi-ouverts sur coteaux calcaires ;
- Maintenir les prairies de fauche et améliorer leur qualité écologique (richesse floristique et entomologique) ;
- Maintenir et restaurer les entités bocagères (haies, bosquets, etc.) ;
- Améliorer la qualité écologique des vergers (absence de traitements herbicides).

Les enjeux liés à la qualité de l'eau sont les suivants :

- Reconquête de la qualité de l'eau par l'absence de traitements herbicides et d'autres produits phytosanitaires de synthèse dans les grandes cultures et les vergers ;
- Maintien et restauration des éléments paysagers participant au maintien de la qualité de l'eau (haies, ripisylves, bandes enherbées).

En résumé le PAEC s'attachera plus particulièrement à développer des mesures en lien avec les objectifs du DOCOB suivants :

- OI : Maintenir et restaurer les habitats naturels et les espèces d'intérêt communautaire du site.
- OII : Préserver et améliorer la qualité de l'eau.
- OIII : Préserver une mosaïque d'habitats naturels et développer sa fonctionnalité au sein des écosystèmes des coteaux, des vallons et ruisseaux.

Toutes les mesures seront déclinées en ce sens.

Commentaires Services instructeurs :



UNION EUROPÉENNE

FONDS EUROPÉEN AGRICOLE
POUR LE DÉVELOPPEMENT RURAL



Direction départementale des territoires de
« Lot-et-Garonne »

Mesure agroenvironnementale et climatique (MAEC)

Notice d'information du territoire
« Sites Natura 2000 FR7200733 Coteaux du Boudouyssou et Plateau de Lascrozes et FR7200732 Coteaux de Thézac et de Montayral »

Campagne 2015

Accueil du public du lundi au vendredi de 9h à 12h et de 14h à 17h.

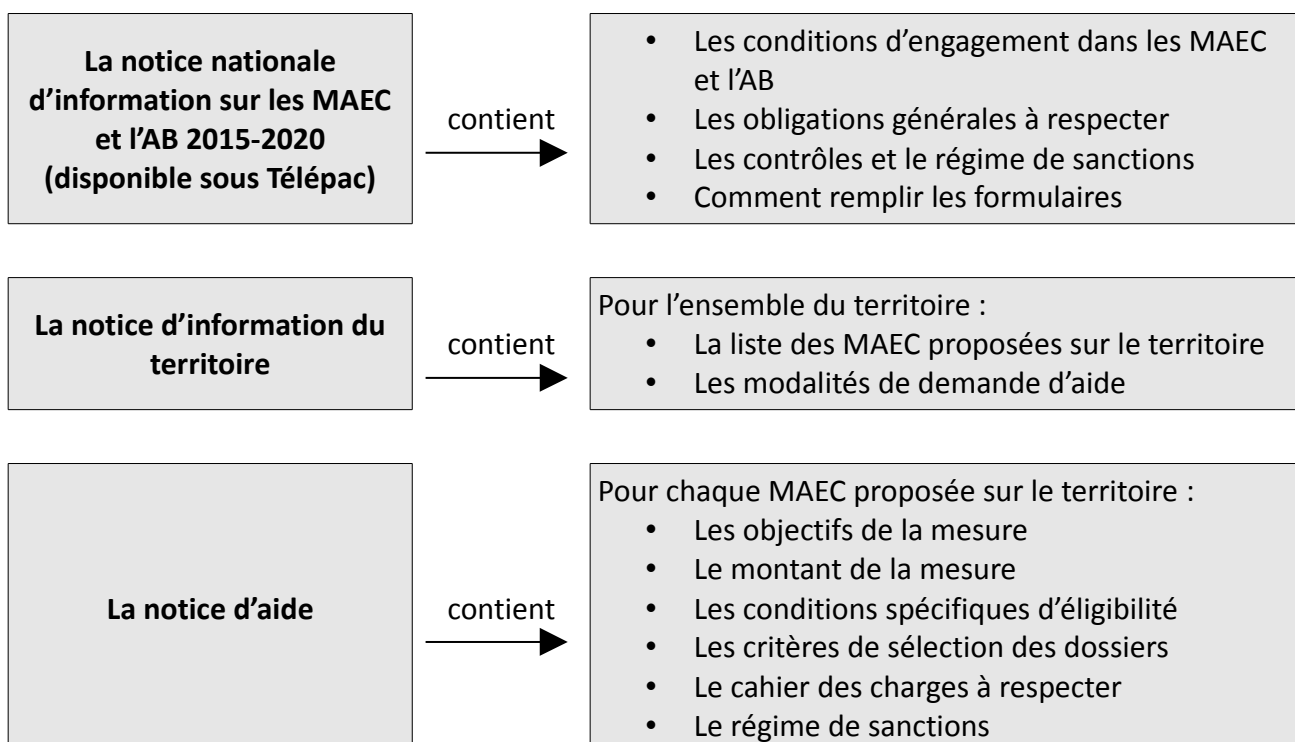
Correspondant MAEC de la DDT : Service Agriculture :Véronique Grandseigne

téléphone : 05 53 69 34 74

e mail : veronique.grandseigne@lot-et-garonne.gouv.fr

Cette notice présente l'ensemble des mesures agroenvironnementales et climatiques (MAEC) proposées sur le territoire « Sites Natura 2000 FR7200733 Coteaux du Boudouyssou et Plateau de Lascrozes et FR7200732 Coteaux de Thézac et de Montayral » au titre de la programmation 2015-2020.

Elle complète la notice nationale d'information sur les mesures agroenvironnementales et climatiques (MAEC) et les aides à l'agriculture biologique 2015-2020, disponible sous Télépac



Les bénéficiaires de MAEC doivent respecter, comme pour les autres aides, les exigences de la

conditionnalité présentées et expliquées dans les différentes fiches conditionnalité qui sont à votre disposition sous Télépac.

Lisez cette notice attentivement avant de remplir votre demande d'engagement en MAEC.

Si vous souhaitez davantage de précisions contactez votre DDT.

1. PERIMETRE DU TERRITOIRE « Sites Natura 2000 FR7200733 Coteaux du Boudouyssou et Plateau de Lascrozes et FR7200732 Coteaux de Thézac et de Montayral »

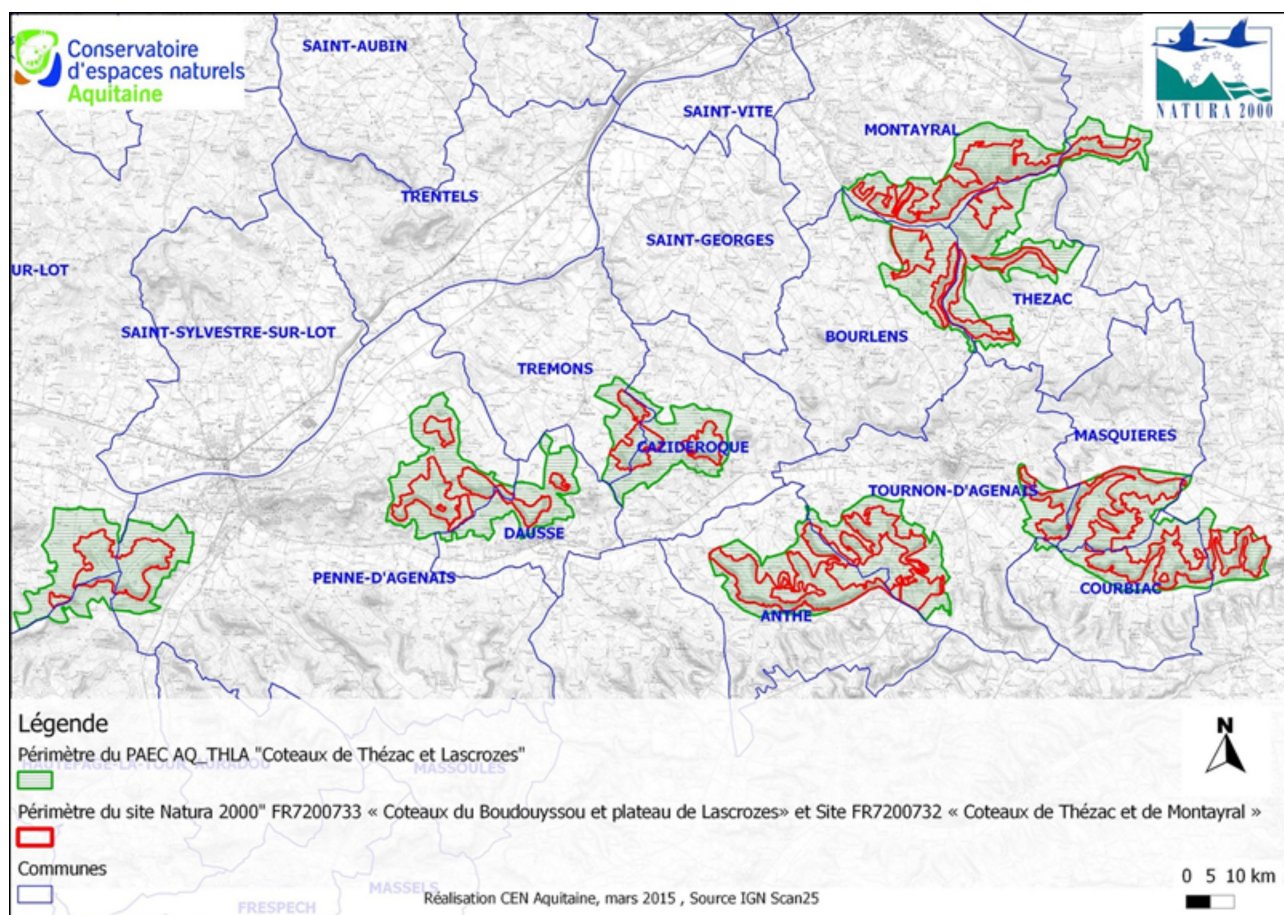
Seuls les éléments situés sur ce territoire sont éligibles aux mesures localisées qui y sont proposées (Cf. § 3).

En ce qui concerne les mesures « systèmes », seules les exploitations dont 50 % au moins de la SAU est située sur un ou plusieurs territoires en année 1, sont éligibles. Le cahier des charges de la mesure à respecter correspond à celle du territoire où l'exploitation a le plus de surfaces.

Le périmètre du territoire du projet agroenvironnemental et climatique (PAEC) correspond à celui des deux sites Natura 2000 étendu aux îlots PAC attenants.

13 communes sont concernées pour partie sur ce territoire en Aquitaine dans le département de Lot-et-Garonne : Villeneuve-sur-Lot, Hautefage-la-Tour, Penne-d'Agenais, Dausse, Trémons, Cazideroque, Anthé, Tournon-d'Agenais, Masquières, Courbiac, Montayral, Thézac et Bourlens.

Le périmètre Natura 2000 est représenté en rouge dans la carte ci-après (correspond uniquement au haut de coteaux) et le **périmètre d'éligibilité aux MAEC est en vert** (périmètre non Natura 2000 tenant compte des îlots PAC situés à proximité des sites Natura 2000).



2. RESUME DU DIAGNOSTIC AGROENVIRONNEMENTAL DU TERRITOIRE

Le territoire comprend deux sites Natura 2000 désignés principalement pour la présence de pelouses calcaires sur coteaux riches de leurs cortèges d'orchidées, d'une mosaïque de milieux naturels favorable aux Chiroptères et de la présence d'une station d'Écrevisse à pattes blanches.

L'enjeu principal concerne la préservation et la réhabilitation des habitats d'intérêt communautaire au titre de la Directive Habitat, et notamment des **milieux ouverts (pelouses calcaires et prairies)**.

Un deuxième enjeu concerne la conservation des habitats d'espèces d'intérêt communautaire, notamment pour les chiroptères et les rapaces (préservation des territoires de chasse par une action sur les zones de culture et le maintien de **mosaïques bocagères et d'entités linéaires comme les haies**) et la présence de l'Écrevisse à pattes blanches (maintien et/ou restauration de la **qualité des cours d'eau** de plaine par une action qualitative sur les intrants, l'enherbement des bords de cultures et mise en œuvre de cultures intermédiaires).

Le territoire est constitué en majorité de prairies. Toutefois, avec le recul de la pratique de l'élevage sur ces territoires et de manière élargie en Lot-et-Garonne, il est constaté une fermeture des milieux ouverts sur les coteaux (espaces pentus difficilement exploitables en dehors du pastoralisme) et une intensification de l'agriculture dans les combes et sur les plateaux qui se tourne vers la culture céréalière conventionnelle. Le territoire semble donc nécessiter d'un accompagnement pour rééquilibrer ses activités agricoles avec le rétablissement et le maintien du pâturage sur les coteaux et une adaptation des pratiques culturales en périphérie (conversion de cultures en prairies, arrêt de l'utilisation de produits phytosanitaires, ...).

3. LISTE DES MAEC PROPOSEES SUR LE TERRITOIRE

Type de couvert et/ou habitat visé	Code de la mesure	Objectifs de la mesure	Montant	Financement
Habitats d'intérêt communautaire : Landes, pelouses, prairies Prairies gérées par la fauche et/ou le pâturage	AQ_THLA_PS01	Maintien de l'ouverture des habitats en milieux ouverts - Entretien par gestion pastorale	75,44 €	25 % Etat – 75 % FEADER
	AQ_THLA_PS02	Maintien de l'ouverture des habitats en milieux ouverts - Entretien par gestion pastorale avec absence de fertilisation azotée	86,11 €	25 % Etat – 75 % FEADER
	AQ_THLA_PS03	Maintien de l'ouverture des habitats en milieux moyennement embroussaillés – Entretien par gestion mécanique/manuelle	38,17 €	25 % Etat – 75 % FEADER
	AQ_THLA_PS04	Maintien de l'ouverture des habitats en milieux moyennement embroussaillés – Entretien par gestion mécanique/manuelle avec absence de fertilisation azotée	48,84 €	25 % Etat – 75 % FEADER
	AQ_THLA_PS05	Maintien de l'ouverture des habitats en milieux moyennement embroussaillés – Entretien par gestion pastorale et complément d'entretien mécanique/manuel avec absence de fertilisation azotée	101,65 €	25 % Etat – 75 % FEADER
Habitats d'intérêt communautaire : Landes, pelouses	AQ_THLA_PS06	Restauration et maintien de l'ouverture des habitats en milieux fortement embroussaillés – Entretien par gestion mécanique/manuelle	246,76 €	25 % Etat – 75 % FEADER
	AQ_THLA_PS07	Restauration et maintien de l'ouverture des habitats en milieux fortement embroussaillés – Entretien par gestion pastorale et complément d'entretien mécanique/manuel avec absence de fertilisation azotée	259,03 €	25 % Etat – 75 % FEADER
Habitats d'intérêt communautaire : Pelouses, prairies Prairies gérées par la fauche	AQ_THLA_HE01	Gestion des prairies par retard de fauche (20 j.)	120,86 €	25 % Etat – 75 % FEADER
	AQ_THLA_HE02	Gestion des prairies par retard de fauche (20 j.) avec absence de fertilisation azotée	131,53 €	25 % Etat – 75 % FEADER
	AQ_THLA_HE03	Gestion des prairies par retard de fauche (40 j.)	222,86 €	25 % Etat – 75 % FEADER
	AQ_THLA_HE04	Gestion des prairies par retard de fauche (40 j.) avec absence de fertilisation azotée	233,53 €	25 % Etat – 75 % FEADER
Grandes cultures	AQ_THLA_HE05	Conversion de terres arables en prairies avec absence de fertilisation azotée	372,49 €	25 % Etat – 75 % FEADER

	AQ_THLA_HE06	Conversion de terres arables en prairies avec gestion par retard de fauche (20 jours)	406,38 €	25 % Etat – 75 % FEADER
	AQ_THLA_GC01	Absence de traitement herbicide sur les grandes cultures	139,08 €	25 % Etat – 75 % FEADER
	AQ_THLA_GC02	Absence de traitement phytosanitaire de synthèse sur les grandes cultures	282,04 €	25 % Etat – 75 % FEADER
Arboriculture	AQ_THLA_VE01	Absence de traitement herbicide sur les vergers	233,82 €	25 % Etat – 75 % FEADER
	AQ_THLA_VE02	Absence de traitement phytosanitaire de synthèse sur les vergers	368,50 €	25 % Etat – 75 % FEADER
Haies	AQ_THLA_HA01	Entretien de haies localisées de manière pertinente	0,54 €	25 % Etat – 75 % FEADER
Arbres isolés	AQ_THLA_AR01	Entretien d'arbres isolés	3,96 €	25 % Etat – 75 % FEADER

Une notice spécifique à chacune de ces mesures, incluant le cahier des charges à respecter, est jointe à cette notice d'information du territoire « Sites Natura 2000 FR7200733 Coteaux du Boudouyssou et Plateau de Lascrozes et FR7200732 Coteaux de Thézac et de Montayral ».

4. MONTANTS D'ENGAGEMENT MINIMUM ET MAXIMUM

Vous ne pouvez vous engager dans une ou plusieurs MAEC de ce territoire que si votre engagement sur ce territoire représente, **au total, un montant annuel supérieur ou égal à 300 euros**. Si ce montant minimum n'est pas respecté lors de votre demande d'engagement, celle-ci sera irrecevable.

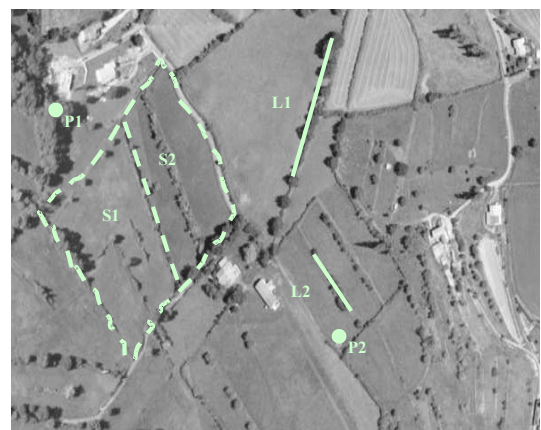
Par ailleurs, le montant de votre engagement est susceptible d'être plafonné selon les modalités d'intervention des différents financeurs qui sont précisées dans la notice spécifique de chaque mesure. Si ce montant maximum est dépassé, votre demande devra être modifiée.

5. COMMENT REMPLIR LES FORMULAIRES D'ENGAGEMENT POUR UNE NOUVELLE MAEC ?

Pour vous engager en 2015 dans une nouvelle MAEC, vous devez obligatoirement remplir les documents ci-après et les adresser à la DDT avec votre dossier de déclaration de surface avant le 9 juin 2015.

5.1 Le registre parcellaire graphique

Pour déclarer des **éléments surfaciques** engagés dans une MAEC (AQ_THLA_PS01 à AQ_THLA_PS07, AQ_THLA_HE01 à AQ_THLA_HE06, AQ_THLA_GC01 à AQ_THLA_GC02, AQ_THLA_VE01 et AQ_THLA_VE02), vous devez dessiner, sur l'exemplaire du RPG que vous renverrez à la DDT, les surfaces que vous souhaitez engager dans chacune des MAEC proposées. Chaque élément surfacique engagé doit correspondre à une parcelle numérotée. Pour de plus amples indications, reportez-vous à la notice nationale d'information sur les MAEC et l'agriculture biologique 2015-2020.



Pour déclarer des **éléments linéaires** engagés dans une MAEC (AQ_THLA_HA01,), vous devez également dessiner d'un trait les éléments linéaires (ex : haies, ripisylves, talus, fossés ou bandes refuge) que vous souhaitez engager dans chacune de ces MAEC. Chaque élément devra être numéroté. Pour de plus amples indications, reportez-vous à la notice nationale d'information sur les MAEC et l'agriculture biologique 2015-2020.

Pour déclarer des **éléments ponctuels** engagés dans une MAEC (AQ_THLA_AR01), vous devez également localiser les éléments ponctuels (ex : mares ou arbres isolés) que vous souhaitez engager dans chacune de ces MAEC. Chaque élément devra être numéroté. Pour de plus amples indications, reportez-vous à la notice nationale d'information sur les MAEC et l'agriculture biologique 2015-2020.

5.2 Le formulaire « Registre Parcelaire Graphique - Descriptif des parcelles »

Ce formulaire doit être rempli pour déclarer les éléments surfaciques engagés en MAEC.

Indiquer le numéro de l'ilot où se situera l'engagement MAEC

Numéro d'ilot	Numéro de parcelle

Reportez le numéro de la parcelle renseignée sur le RPG correspondant exactement à l'élément engagé

MAEC / AGROFORESTERIE			
MAEC 1 (4)	MAEC 2 (4)	MAEC 3 (4)	Agroforesterie (5)

Le code de la MAEC, pour chaque élément surfacique engagé dans une MAEC, est le code indiqué au paragraphe 3 de ce document pour chaque mesure proposée. Ce code est par ailleurs repris dans les fiches spécifiques à chacune de ces mesures.

ATTENTION : pour identifier les « surfaces cibles » de la mesure SHP, ce code est légèrement différent du code mesure. Se reporter à la notice d'aide ci-joint.

5.3 Le formulaire « Registre parcelaire - Descriptif des éléments MAEC linéaires et ponctuels »

Ce formulaire doit être rempli pour chaque élément linéaire ou ponctuel que vous souhaitez engager en MAEC et que vous avez localisé sur le feuillet RPG. Pour de plus amples indications, reportez-vous à la notice nationale d'information sur les MAEC et l'agriculture biologique 2015-2020.

5.4 Le formulaire « Demande d'aides (Premier pilier – ICHN - MAEC - BIO – Assurance récolte) »

Vous devez cocher, à la rubrique « ICHN – MAEC –BIO », la case Mesure agroenvironnementale et climatique, et déclarer en cochant la case correspondante :

- « m'engager dans une MAEC de la programmation 2015-2020 ».

5.5 Le formulaire « Déclaration des effectifs animaux »

Vous devez remplir le formulaire « déclaration des effectifs animaux » pour renseigner les animaux de votre exploitation autres que bovins, afin que la DDT soit en mesure de calculer le chargement ou les effectifs animaux de votre exploitation.

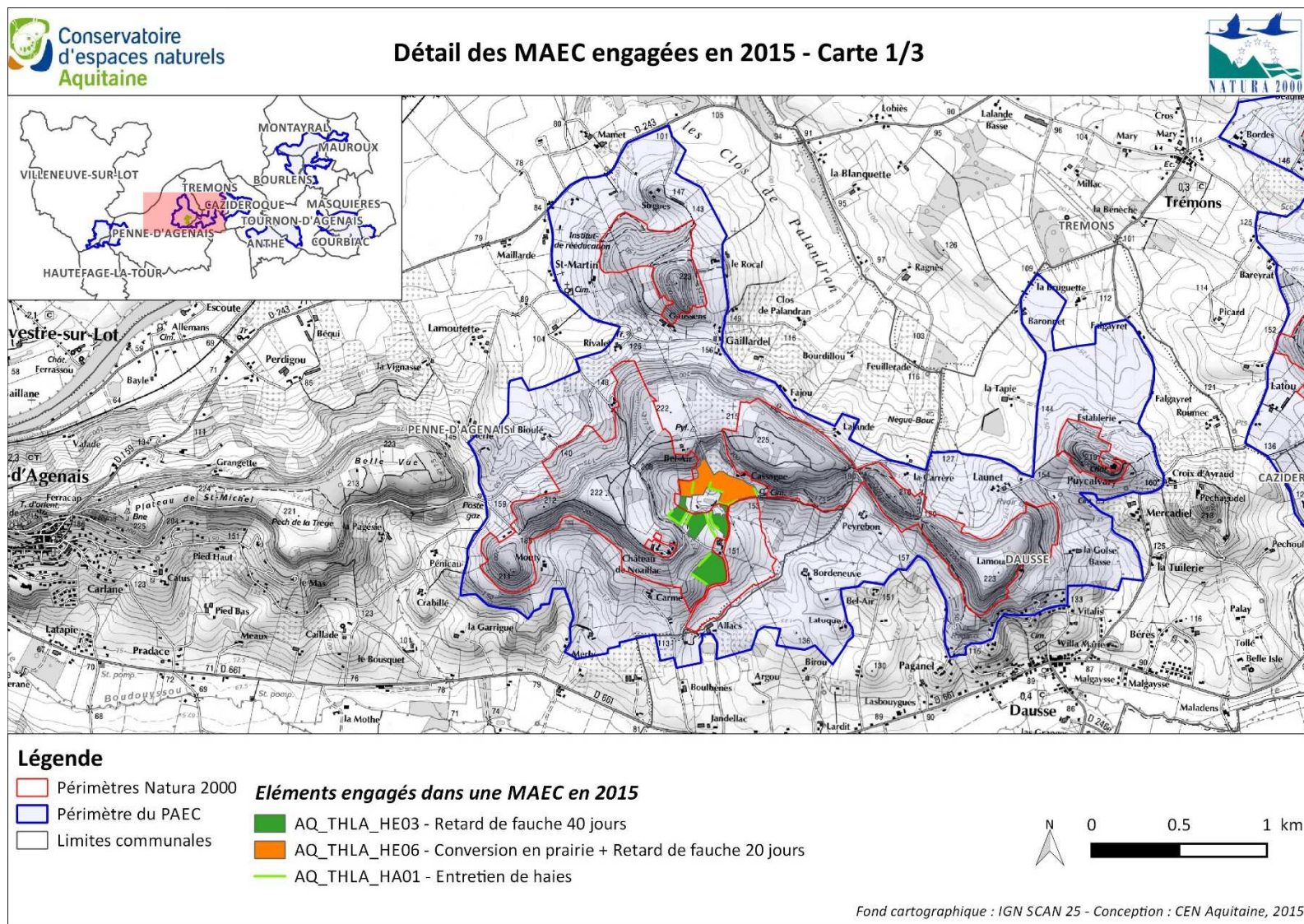
5.6 Le formulaire « Déclaration de montée et de descente d'estive »

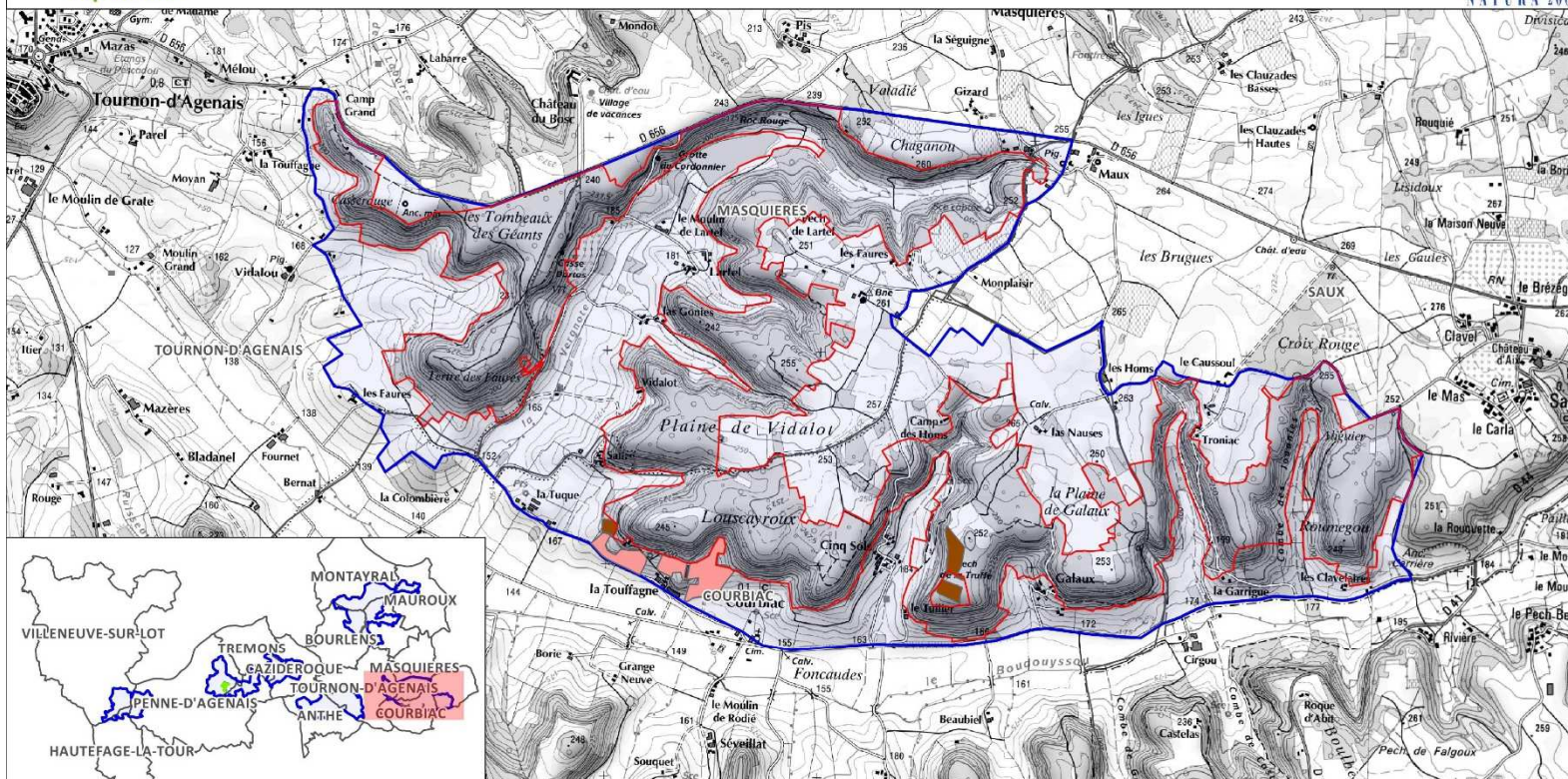
Vous devez remplir le formulaire « déclaration de montée et de descente d'estive » pour

renseigner l'ensemble des animaux herbivores pâturent sur les surfaces collectives dont vous assurez la gestion.

Ce formulaire est à renvoyer à la DDT au plus tard le 31 décembre 2015, afin que celle-ci soit en mesure de calculer le chargement ou les effectifs animaux présents sur vos surfaces.

ANNEXE 7 : CARTES DE LOCALISATION DES MAEC ENGAGÉES EN 2015





Légende

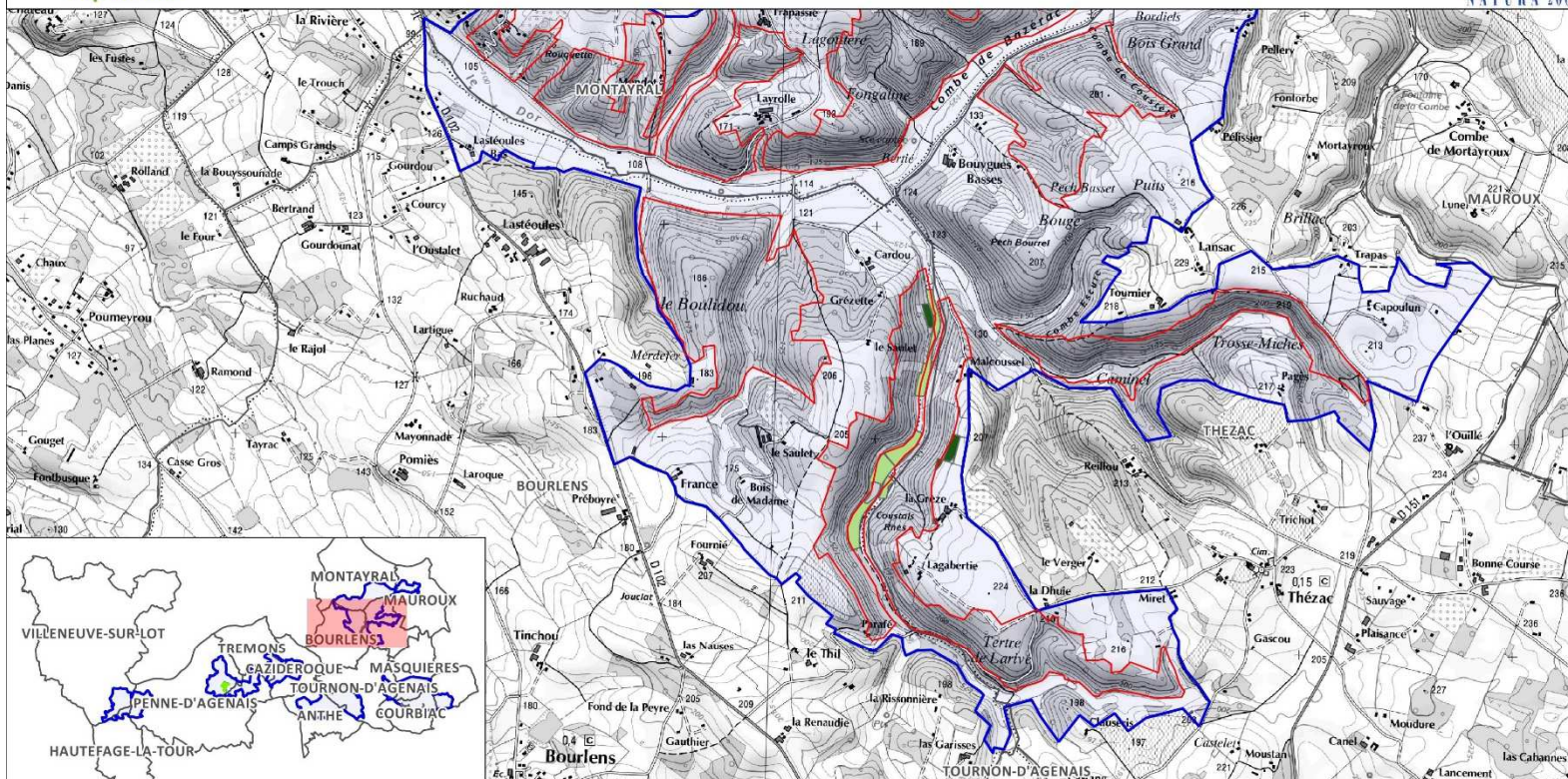
- Périmètres Natura 2000
- Périmètre du PAEC
- Limites communales

Éléments engagés dans une MAEC en 2015

- AQ_THLA_PS02 - Plan de gestion pastorale + Abs. fertilisation
- AQ_THLA_PS06 - Ouverture de milieux fortement embroussaillés



Fond cartographique : IGN SCAN 25 - Conception : CEN Aquitaine, 2015



Légende

- Périmètres Natura 2000
- Périmètre du PAEC
- Limites communales

Éléments engagés dans une MAEC en 2015

- AQ_THLA_HE03 - Retard de fauche 40 jours
- AQ_THLA_HE04 - Retard de fauche 40 jours + Abs. fertilisation



Fond cartographique : IGN SCAN 25 - Conception : CEN Aquitaine, 2015